



# Recueil des Actes Administratifs

N°128 du 29 mars 2022

**DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**1<sup>ère</sup> PARTIE : DELIBERATIONS**

**Conseil Départemental**

- Réunion du 25 mars 2022

**2<sup>ème</sup> PARTIE : ARRETES DU PRESIDENT**

\*\*\*\*

\*\*

**Calendrier des réunions du Conseil Départemental à venir :**

- 24 juin 2022 (Décision Modificative)

à l'Hôtel du Département – 6 rue Gaston Manent – 65000 TARBES.

# CONSEIL DEPARTEMENTAL

## DEUXIEME REUNION DE 2022

Réunion du vendredi 25 mars 2022

N°	TITRE	Page
----	-------	------

### 2e Commission - Solidarités territoriales

201	POLITIQUE DE SOLIDARITES TERRITORIALES DU DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES REGLEMENT D'INTERVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET LA DYNAMISATION DES COMMUNES URBAINES	1
-----	---	---

### 5e Commission - Finances, ressources humaines, numérique

501	MAISON DEPARTEMENTALE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE : COMPTE DE GESTION, COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT 2021	11
502	MAISON DEPARTEMENTALE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE : BUDGET PRIMITIF 2022	14
503	TAUX DE REPARTITION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT ENTRE LES ESPACES NATURELS SENSIBLES ET LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT	16
504	BUDGET PRINCIPAL : COMPTE DE GESTION, COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT 2021	18
505	BUDGET PRINCIPAL : BUDGET PRIMITIF 2022	21
506	INFORMATION RELATIVE A L'EXERCICE DES DELEGATIONS DE POUVOIRS AU PRESIDENT	26
507	RAPPORT SOCIAL UNIQUE PORTANT SUR LES ANNEES 2019 A 2021	56

Séance du 25 mars 2022

Date de la convocation : 11/03/22

**Etaient présents** : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Madame Maryse CARRERE, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Geneviève ISSON, Madame Evelyne LABORDE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Stéphane PEYRAS, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Marie-Françoise PRUGENT, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Monsieur Jean-Michel SEGNERE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRALT, Monsieur Bernard VERDIER.

**Avait(aient) donné pouvoir** : Monsieur Pierre BRAU-NOGUE à Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée SOUQUET à Monsieur Jean BURON

**POLITIQUE DE SOLIDARITES TERRITORIALES  
DU DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES  
REGLEMENT D'INTERVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL  
ET LA DYNAMISATION DES COMMUNES URBAINES**

**DOSSIER N° 201**

**Monsieur Marc BEGORRE, RAPPORTEUR**

Vu le rapport du Président concluant à l'abrogation de la délibération n°207 de la Commission Permanente du 24 novembre 2017 portant sur la gestion des appels à projets Développement Territorial et Dynamisation des Communes Urbaines pour la période 2018-2021 et à l'approbation du cadre d'intervention pour la période 2022-2027 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

L'Assemblée Délibérante du 11 décembre 2015 a réformé la politique départementale d'appui au développement des territoires. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, elle repose en effet sur deux dispositifs d'appels à projets visant à répondre à des objectifs :

- de développement territorial pour des projets structurants et/ou innovants en lien avec le maintien et le développement des services au public,
- de dynamisation des communes urbaines pour le renforcement des fonctions de centralité des 18 communes de plus de 2 000 habitants dans le département.

Un premier cadre d'intervention avait été adopté pour la période 2016-2017 qui, fort d'un bilan positif, avait été amendé puis validé par la Commission Permanente du 24 novembre 2017 pour la période 2018-2021.

Après 4 années de fonctionnement supplémentaires, un second bilan vient d'être réalisé et met en avant les éléments ci-dessous :

- 136 projets publics, privés ou associatifs ont été soutenus à travers ces deux dispositifs, soit 83% des 164 candidatures déposées,
- 9,75 M€ ont été apportés par le Département (*6,58 M€ pour le Développement Territorial et 3,17 M€ pour la Dynamisation des Communes Urbaines*), soit près de 12% de financement départemental pour les projets soutenus,
- un volume de travaux de 85,3 M€ a été généré pour l'économie locale (*62,4 M€ pour le Développement Territorial et 22,9 M€ pour la Dynamisation des Communes Urbaines*),
- le département a été entièrement couvert avec des porteurs de projets issus de tous les territoires dont 86% sont des maîtres d'ouvrages publics,
- 11 thématiques qui répondent concrètement aux objectifs visés d'amélioration du cadre de vie et d'attractivité territoriale, de maintien ou de développement des services au public en lien avec les démarches prospectives du Département (*Projet de Territoire, SolidActions, schémas départementaux*), ont été recensées (*santé, enfance/jeunesse, équipements sportifs et culturels, commerce de proximité, cadre de vie, circuits courts/ filières de qualité...*),
- les conditions générales de financement (*exclusivité des aides, seuil de dépenses subventionnables, aide plancher, projets N-2 soldés pour toute programmation...*) ont permis de rationaliser la gestion des dispositifs et de recentrer les aides sur des projets matures et calibrés pour une meilleure visibilité des interventions du Département.

Toutefois, même si ces constats encourageants confortent la nécessité de poursuivre cette politique volontariste d'accompagnement des territoires, certaines mobilisations ont été moindres qu'escompté, notamment sur le dispositif de Dynamisation des Communes Urbaines.

Aussi, afin d'optimiser davantage cette politique de solidarité et de développement du département au bénéfice des territoires, il convient de proposer de nouveaux ajustements pour le cadre d'intervention à mettre en œuvre sur la prochaine période 2022-2027, qui coïncide par ailleurs avec celle de la nouvelle contractualisation régionale partenariale actuellement en cours de préparation entre la Région, le Département et les territoires de projets :

1. Pour les généralités communes au Développement Territorial et aux Communes Urbaines :

- réunir les 2 dispositifs au sein d'une enveloppe unique dédiée avec des critères propres à chacun afin d'instaurer flexibilité et souplesse selon les projets déposés chaque année et la disponibilité de cette enveloppe,
- lancer 2 sessions par an au lieu d'une seule pour une meilleure adaptation aux calendriers des maîtres d'ouvrages.

2. Pour les projets éligibles :

- préciser les conditions d'éligibilité des projets relatifs aux travaux d'aménagements d'espaces publics et d'espaces multi-activités des cœurs de village de moins de 2 000 habitants pour le Développement Territorial,
- diminuer le coût minimum de projets selon la strate de population pour les Communes Urbaines qui constitue aujourd'hui un frein pour solliciter le Département.

3. Pour les conditions de financement :

- transposer les conditions de financement du Développement Territorial sur les Communes urbaines (*plafonnement des dépenses subventionnables, financement possible jusqu'à 3 tranches, aide plancher de 10 000 €, projets N-2 soldés pour toute nouvelle demande de financement*),
- ne plus autoriser la sollicitation du seul Département sur un projet si la mobilisation d'un autre partenaire est avérée afin de renforcer l'effet levier recherché,
- introduire la possibilité d'une dérogation, à apprécier en comité de sélection des appels à projets, pour le financement jusqu'à 2 projets par an pour un même maître d'ouvrage selon les autres projets déposés et la disponibilité de l'enveloppe unique,
- instaurer une bonification possible afin d'inciter à la mise en œuvre de la clause sociale.

**Après avis de la deuxième commission,**

**Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** - la délibération n°207 de la Commission Permanente du 24 novembre 2017 portant sur la gestion des appels à projets Développement Territorial et Dynamisation des Communes Urbaines pour la période 2018-2021, est abrogée.

**Article 2** – d’approuver le cadre d’intervention pour la période 2022-2027, joint à la présente délibération, qui définit et précise les modalités d’intervention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small vertical tick.

Michel PÉLIEU

**POLITIQUE DE SOLIDARITES TERRITORIALES DU DEPARTEMENT DES  
HAUTES-PYRENEES  
REGLEMENT D'INTERVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET  
LA DYNAMISATION DES COMMUNES URBAINES**

**DISPOSITIONS GENERALES**

L'Assemblée Délibérante du 11 décembre 2015 a réformé la politique départementale d'appui au développement des territoires et a adopté un nouveau cadre d'intervention qui repose sur des dispositifs d'appels à projets visant à répondre à des objectifs :

- de développement territorial pour des projets structurants et/ou innovants en lien avec le maintien et le développement des services au public,
- de dynamisation des communes urbaines pour le renforcement des fonctions de centralités des 18 communes de plus de 2 000 habitants du département.

Un premier règlement avait été adopté pour la période 2016-2017 qui, fort d'un bilan positif, avait été ajusté puis validé par la Commission Permanente du 24 novembre 2017 pour la période courant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2021.

Le second bilan réalisé sur cette période conforte la nécessité de poursuivre cette politique volontariste d'accompagnement et de solidarité auprès des territoires mais des ajustements sont cependant nécessaires afin d'optimiser davantage les modalités d'intervention du Département en faveur des projets territoriaux structurants, créateurs d'activités, de services et de richesses collectives.

Aussi, le présent règlement définit et précise les modalités d'intervention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**ARTICLE 1 - LES DISPOSITIFS D'INTERVENTION**

Afin d'accompagner les initiatives structurantes et innovantes portées par les territoires, le Département lance conjointement deux fois par an deux appels à projets :

- un pour le Développement Territorial, d'une part,
- un second pour la Dynamisation des Communes Urbaines, d'autre part.

Les projets, qu'ils soient portés par une structure publique, associative ou privée et quel que soit le dispositif, devront avoir été présentés en amont au Département et/ou à ses organismes associés avant d'être déposés pour solliciter un appui financier.

Pour les deux appels à projets, le Département :

- mettra à disposition des maitres d'ouvrage une plateforme dématérialisée pour le dépôt des candidatures,
- mobilisera une enveloppe unique dédiée et concourra au financement des projets présentés dans la limite des engagements inscrits à son budget annuel.



## **ARTICLE 2 - LES PRINCIPES GÉNÉRAUX D'INTERVENTION DE L'APPEL À PROJETS POUR LE « DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL »**

### **2.1. Les objectifs du Développement Territorial**

L'appel à projets pour le Développement Territorial vise à soutenir l'aménagement du territoire au travers de projets structurants et/ou innovants :

- d'intérêt intercommunal,
- garants de la solidarité territoriale,
- contribuant au renforcement de l'attractivité des territoires par le maintien, le développement ou la création de services au public, d'emplois et de richesses,
- avec une réelle valeur ajoutée pour accompagner le développement des territoires au bénéfice du rayonnement et de l'attractivité de l'ensemble du département,
- en cohérence avec les stratégies de développement territorial mises en œuvre à l'échelle départementale (Projet de Territoire Ha-Py 2020-2030 et projets des territoires locaux, schémas départementaux et locaux, contrats régionaux, stratégies LEADER...).

### **2.2. Les bénéficiaires du dispositif**

Peuvent solliciter un appui financier au titre du Développement Territorial :

- les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et autres groupements,
- les communes,
- les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR),
- les associations et autres porteurs de projets privés assurant le portage d'une démarche ou d'un projet d'intérêt structurant pour le territoire.

La maîtrise d'ouvrage intercommunale est privilégiée pour les collectivités mais une maîtrise d'ouvrage communale reste possible sous réserve de la portée supra-communale du projet.

### **2.3 Les projets éligibles**

Un seul projet par an et par maître d'ouvrage sera financé sauf cas exceptionnel selon la nature du projet ou les disponibilités financières.

Sont éligibles :

- **les opérations d'investissement d'un coût minimum de 70 000 € H.T** en lien avec les services essentiels (enfance/jeunesse, santé, commerces de proximité,...), les équipements culturels et sportifs, le cadre de vie (aménagement urbains et paysagers des espaces publics...), la transition écologique, l'économie sociale et solidaire, les circuits courts....

Pour ce qui est des projets d'aménagements d'espaces publics et de requalification de cœurs ou d'entrées de villages, ils relèvent du Fonds d'Aménagement Rural (F.A.R) pour les collectivités de moins de 2 000 habitants.

Toutefois, peuvent être éligibles au Développement Territorial, sous réserve, les projets permettant :

- un aménagement qualitatif contribuant à l'attractivité territoriale,
- et un aménagement cohérent contribuant à l'accessibilité des services au public,

Concernant les projets liés à des espaces multi-activités (salles associatives, salles culturelles, gymnases...), ils doivent avoir une portée intercommunale et être intégrés dans un projet d'aménagement global pour être également, sous réserve, éligibles au Développement Territorial.

Dans le cas contraire, ces opérations relèveront du F.A.R. pour les collectivités de moins de 2 000 habitants.

- **les études d'un coût minimum de 10 000 € HT** en lien avec une démarche ou projet structurant d'intérêt territorial et réalisées exclusivement en prestation externe, dans la limite :
  - d'un plafond de dépenses éligibles de 15 000 €,
  - d'un taux maximum de financement de 40%.

Si le maître d'ouvrage ne récupère pas la TVA, qu'il s'agisse d'investissement ou d'étude, le projet peut être financé sur un coût d'opération TTC.

## **2.4 Les opérations inéligibles**

Sont exclus du dispositif pour le Développement Territorial :

- les travaux réalisés en régie,
- les travaux de revêtement de voirie,
- les travaux de réseaux humides (assainissement, eau potable) et secs (gaz, électricité),
- les travaux d'éclairage public,
- les acquisitions seules (les dépenses liées aux acquisitions ne peuvent être subventionnables que dans le cadre du dépôt d'un projet global),
- les dépenses liées à de l'entretien courant et à de la maintenance.

## **ARTICLE 3 - LES PRINCIPES GÉNÉRAUX D'INTERVENTION DE L'APPEL À PROJETS POUR LA « DYNAMISATION DES COMMUNES URBAINES »**

### **3.1. Les objectifs de la Dynamisation des Communes Urbaines**

L'appel à projets pour la Dynamisation des Communes Urbaines vise à renforcer les fonctions de centralité ainsi que la dynamique et l'attractivité des centres urbains du département (amélioration du cadre de vie, maintien ou développement d'activités et de services au public).

### **3.2. Les bénéficiaires du dispositif**

Ce dispositif s'adresse aux communes de plus de 2 000 habitants du département (*base population totale INSEE*).

### **3.3. Les projets éligibles**

Sont exclusivement éligibles les opérations d'investissement telles que :

- la construction/réhabilitation/extension ou aménagements de bâtiments publics,
- la requalification urbaine et paysagère des espaces publics,
- les aménagements d'espaces naturels.

Et dans les conditions suivantes :

- un seul projet par an et par commune,
- sur la base d'un coût minimum de projet de :
  - **70 000 €H.T** pour les communes de **2 à 9 999 habitants**,
  - **100 000 €H.T** pour la ville de **Lourdes**,
  - **200 000 €H.T** pour la ville de **Tarbes**.

### **3.4 Les opérations inéligibles**

Sont exclus du dispositif pour la Dynamisation des Communes Urbaines :

- les travaux réalisés en régie,
- les travaux de revêtement de voirie,
- les travaux de réseaux humides (assainissement, eau potable) et secs (gaz, électricité),
- les travaux d'éclairage public,
- les acquisitions seules (les dépenses liées aux acquisitions ne peuvent être subventionnables que dans le cadre du dépôt d'un projet global),
- les dépenses liées à de l'entretien courant et à de la maintenance.

## **ARTICLE 4 – LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE FINANCEMENT POUR LES DEUX DISPOSITIFS**

De manière générale, les dépenses relatives aux demandes de financements déposées ne doivent pas être engagées préalablement au dépôt des candidatures, sauf demande d'autorisation de démarrer les travaux par anticipation.

- Les aides allouées sont exclusives de toute autre aide départementale,
- Le taux maximum de financement toutes aides publiques confondues ne doit pas excéder 70% de l'opération,
- Il sera tenu compte, pour le calcul de l'aide du Département, des recettes générées par le projet,
- Si le taux maximum d'aides publiques est dépassé, une part de la subvention allouée par le Département sera réduite après attribution de dotations de l'Etat, de l'Europe et d'autres collectivités,
- La participation du Département n'est jamais supérieure à celle du maître d'ouvrage
- Un co-financement partenarial, à minima, est obligatoire dans la mesure où un autre partenaire peut être sollicité,
- Le plancher minimum d'intervention départementale est de 10 000 €,
- Pour tout projet supérieur à 500 000 €, l'aide départementale est calculée sur la base d'une dépense subventionnable plafonnée à 500 000 €,

- Selon le calendrier prévisionnel de réalisation, une opération pourra être financée jusqu'à 3 tranches avec une aide par tranche appréciée sur la globalité du projet,
- Aucun projet ne pourra être programmé ni aucune aide allouée à un maître d'ouvrage qui n'aura pas soldé son ou ses projet(s) soutenu(s) en année N-2,
- Les communes éligibles à l'appel à projets Dynamisation des Communes Urbaines ne peuvent déposer qu'un seul projet par an au titre du Développement Territorial.

## **ARTICLE 5 – LES MODALITÉS DE CONCERTATION ET DE PROGRAMMATION**

La sélection des candidatures aux appels à projets est assurée par un comité de sélection unique présidé par le Président du Conseil Départemental ou son représentant et composé :

- des Vice-Président(e)s des thématiques concernées par les appels à projets,
- des Président(e)s des 2<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> commissions :
  - Solidarités Territoriales,
  - Jeunesse, vie associative et cadre de vie,
  - Projet de Territoire et Prospective.
- des membres des 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> commissions

Il se réunit 2 fois par an et a pour mission :

- d'examiner les projets déposés,
- d'établir la liste définitive des opérations retenues dans le cadre des deux appels à projets et leur financement à soumettre à la Commission Permanente.

Les critères d'appréciation et de sélection concerneront :

- le caractère structurant du projet,
- son articulation avec d'autres stratégies territoriales de développement à l'échelle départementale,
- sa contribution à la dynamique et à l'attractivité territoriale,
- sa viabilité et sa maturité,
- son accessibilité au plus grand nombre,
- sa dimension environnementale, architecturale et paysagère,
- sa dimension sociale (clause d'insertion) qui pourra justifier d'une bonification d'aide.

Une dérogation éventuelle pourra être appréciée par le comité pour accéder au financement de 2 projets par an sur le même dispositif pour un même maître d'ouvrage selon les autres projets déposés et la disponibilité de l'enveloppe dédiée.

## **ARTICLE 6 - LES MODALITÉS DE VERSEMENT DES AIDES**

- Les opérations retenues doivent démarrer dans l'année de l'attribution de la subvention (référence : ordre de service maîtrise d'œuvre),
- Les subventions attribuées sont valables 2 ans à partir de la date de notification de l'aide,
- Les prorogations ne peuvent être examinées qu'à titre exceptionnel,
- Les subventions sont versées en deux fois :
  - un premier versement correspondant à 50% de la subvention sur présentation d'un justificatif de réalisation de 50% des dépenses,
  - le solde, sur présentation des factures correspondantes et/ou d'un état visé par le comptable, ainsi que du plan de financement réalisé (dépenses/recettes) visé du maître d'ouvrage.
- Si la dépense finale est inférieure à la dépense retenue, la subvention est minorée au prorata des dépenses effectivement réalisées.
- Dans le cas où l'opération réalisée ne serait pas conforme aux objectifs initialement fixés dans l'appel à projets, l'intervention départementale peut être réexaminée.
- En cas d'inobservation de ces dispositions financières ou en cas de non réalisation ou réalisation partielle de l'opération financée, le Département émet un titre de recettes aux fins de recouvrement des sommes indument perçues.

## **ARTICLE 7 - LES MODALITES DE PUBLICITE ET D'INFORMATION**

Conformément à l'article 83 de la loi engagement et proximité, et de l'application du décret n°2020-1129 du 14 septembre 2020 pris pour l'application de l'article L. 1111-11 du code général des collectivités territoriales, tout bénéficiaire d'un financement dans le cadre des appels à projets pour le Développement Territorial ou la Dynamisation des Communes Urbaines doit s'engager à :

- positionner, dès le démarrage de toute opération et sur toute la durée du chantier, un ou des panneaux faisant état de manière visible de la participation du Département,
- indiquer cet accompagnement financier sur tout support de communication édité mentionnant l'opération par apposition du logo du Département (parutions presse, plaquette, brochure, carton d'invitation...)

Le bénéficiaire invite les représentants du Conseil départemental aux inaugurations, conférences de presse ou manifestations destinées à promouvoir l'équipement financé avec le soutien du Département.

**Séance du 25 mars 2022**

Date de la convocation : 11/03/22

**Etaient présents** : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Madame Maryse CARRERE, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Geneviève ISSON, Madame Evelyne LABORDE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Stéphane PEYRAS, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Marie-Françoise PRUGENT, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Monsieur Jean-Michel SEGNERE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRALT, Monsieur Bernard VERDIER.

**Avait(aient) donné pouvoir** : Monsieur Pierre BRAU-NOGUE à Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée SOUQUET à Monsieur Jean BURON

Le Président a quitté la séance au moment du vote.

**MAISON DEPARTEMENTALE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE :  
COMPTE DE GESTION, COMPTE ADMINISTRATIF  
ET AFFECTATION DU RESULTAT 2021**

**DOSSIER N° 501**  
**Monsieur Laurent LAGES, RAPPORTEUR**

Vu le rapport du Président,

**Après avis de la cinquième commission,**

**Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**Article 1** - d'approuver le compte administratif de la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille, qui est conforme au compte de gestion dressé par Madame le Payeur départemental, et qui présente les caractéristiques suivantes :

Fonctionnement

Recettes

Recettes de l'exercice	106 043,50
Excédent antérieur	96 515,18
<b>Total</b>	<b>202 558,68</b>

#### Dépenses

Dépenses de l'exercice	173 418,63
<b>Total</b>	<b>173 418,63</b>

Résultat de l'exercice	-67 375,13
Résultat antérieur	96 515,18
<b>Résultat cumulé de fonctionnement</b>	<b>29 140,05</b>

#### Investissement

#### Recettes

Recettes de l'exercice	9 814,95
Excédent antérieur	25 865,99
<b>Total</b>	<b>35 680,94</b>

#### Dépenses

Dépenses de l'exercice	31 021,49
<b>Total</b>	<b>31 021,49</b>

Résultat de l'exercice	-21 206,54
Résultat antérieur	25 865,99
<b>Résultat cumulé</b>	<b>4 659,45</b>

**Article 2** - d'approuver l'arrêt des résultats et leur affectation comme suit :

L'excédent cumulé de fonctionnement doit être affecté à l'exercice suivant en recette, au compte 002 du budget 2022, pour 29 140,05 €.

L'excédent cumulé d'investissement doit être affecté à l'exercice suivant en recette au compte 001 du budget 2022 : 4 659,45 €.

Conformément à la nomenclature M22, spécifique aux établissements hospitaliers, deux résultats ne figurent pas au compte administratif mais dans le compte de gestion du Payeur :

- Le résultat de fonctionnement de l'exercice, sans le report du résultat antérieur (au compte 110, débudgété) : - 67 375,13 €,
- La réserve de compensation (au compte 10686, débudgété), constatée au titre des exercices antérieurs : 54 189,16 €.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small hook.

Michel PÉLIEU



**Séance du 25 mars 2022**

**Date de la convocation :** 11/03/22

**Etaient présents :** Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Madame Maryse CARRERE, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Geneviève ISSON, Madame Evelyne LABORDE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Stéphane PEYRAS, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Marie-Françoise PRUGENT, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Monsieur Jean-Michel SEGNERE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRALT, Monsieur Bernard VERDIER.

**Avait(aient) donné pouvoir :** Monsieur Pierre BRAU-NOGUE à Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée SOUQUET à Monsieur Jean BURON

**MAISON DEPARTEMENTALE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE :  
BUDGET PRIMITIF 2022**

**DOSSIER N° 502  
Monsieur Laurent LAGES, RAPPORTEUR**

Vu le rapport du Président,

**Après avis de la cinquième commission,**

**Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE**

**Article unique** – d'approuver par chapitre, le budget primitif de la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille pour 2022, qui reprend les résultats du compte administratif 2021 et s'équilibre en recettes et dépenses à 363 601,00 € dont :

- 329 801,00 € en fonctionnement
  
- 33 800,00 € en investissement

Le budget proposé pour 2022 reprend les résultats du compte administratif 2021 :

- 29 140,05 € d'excédent de fonctionnement
- 19 139,55 € d'excédent d'investissement

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small hook.

Michel PÉLIEU

**Séance du 25 mars 2022**

**Date de la convocation :** 11/03/22

**Etaient présents :** Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Madame Maryse CARRERE, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Evelyne LABORDE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Monsieur Stéphane PEYRAS, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Marie-Françoise PRUGENT, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Monsieur Jean-Michel SEGNERE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRault, Monsieur Bernard VERDIER.

**Avait(aient) donné pouvoir :** Monsieur Pierre BRAU-NOGUE à Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée SOUQUET à Monsieur Jean BURON

**Absent(s) excusé(s) :** Madame Geneviève ISSON, Madame Monique LAMON, Madame Pascale PERALDI

En leur qualité de représentants du département au sein du CAUE, Mme Isson, Mme Lamon, Mme Péraldi, ont quitté la séance avant l'appel du dossier - Retour en séance des intéressées après la clôture du vote.

**TAUX DE REPARTITION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT  
ENTRE LES ESPACES NATURELS SENSIBLES  
ET LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**DOSSIER N° 503  
Monsieur Gilles CRASPAY, RAPPORTEUR**

Vu l'article 101 de la Loi de finances pour 2017,

Vu le rapport du Président qui précise que conformément à l'article 101 de la LFI 2017, un taux de répartition de la taxe d'aménagement entre le financement des espaces naturels sensibles (ENS) et celui du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) doit être déterminé avant le 15 avril de chaque année, suite à la fusion des deux taxes au sein de la taxe d'aménagement.

Le calcul des taux de répartition 2022 est fonction :

- du montant de la subvention que le département souhaite verser au CAUE sur l'exercice en cours : 385 000 € sont proposés dans le cadre du BP 2022 ;
- et du niveau de perception de la taxe d'aménagement sur l'exercice précédent, soit 1 488 472 €.

La répartition des dépenses éligibles s'établit à 74,1 % pour les ENS et à 25,9 % pour le CAUE. Ainsi, le taux global de 1,9% se décompose en taux de 1,41 % pour les ENS et 0,49 % pour le CAUE.

**Après avis de la cinquième commission,**

**Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**Article unique** – la répartition de la taxe d'aménagement entre les espaces naturels sensibles et le conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement est fixée respectivement à 74,1 % et 25,9 %, soit un taux de 1,41 % pour les ENS et 0,49 % pour le CAUE, sur un taux global de la taxe d'aménagement fixé à 1,9 %.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small vertical tick.

Michel PÉLIEU

**Séance du 25 mars 2022**

**Date de la convocation :** 11/03/22

**Etaient présents :** Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Madame Maryse CARRERE, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Geneviève ISSON, Madame Evelyne LABORDE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Stéphane PEYRAS, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Marie-Françoise PRUGENT, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Monsieur Jean-Michel SEGNERE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRALT, Monsieur Bernard VERDIER.

**Avait(aient) donné pouvoir :** Monsieur Pierre BRAU-NOGUE à Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée SOUQUET à Monsieur Jean BURON

La Président a quitté la séance au moment du vote.

**BUDGET PRINCIPAL : COMPTE DE GESTION, COMPTE ADMINISTRATIF  
ET AFFECTATION DU RESULTAT 2021**

**DOSSIER N° 504**  
**Monsieur Frédéric LAVAL, RAPPORTEUR**

Vu le rapport du Président,

**Après avis de la cinquième commission,**

**Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**Article 1** – d'approuver le compte administratif 2021, conforme à l'exécution du compte de gestion dressé par Madame le Payeur départemental, qui présente les caractéristiques suivantes :

Investissement

Recettes

Recettes de l'exercice	60 104 403,95
Neutralisation du solde d'investissement reporté	27 512 931,41
<b>Total</b>	<b>87 617 335,36</b>

### Dépenses

Dépenses de l'exercice	94 527 500,91
Solde d'investissement reporté	27 509 033,37
<b>Total</b>	<b>122 036 534,28</b>

Résultat de l'exercice	-6 910 165,55 €
Résultat antérieur	-27 509 033,37 €
Neutralisation du solde d'investissement antérieur	27 512 931,41 €
<b>Résultat cumulé d'investissement</b>	<b>- 34 419 198,92 €</b>

### Fonctionnement

#### Recettes

Recettes de l'exercice	346 606 382,65
Excédent reporté	35 388 810,02
<b>Total</b>	<b>381 995 192,67</b>

#### Dépenses

Dépenses de l'exercice	300 706 745,23
<b>Total</b>	<b>300 706 745,23</b>

Résultat de l'exercice	45 899 637,42 €
Résultat antérieur	35 388 810,02 €
<b>Résultat cumulé de fonctionnement</b>	<b>81 288 447,44 €</b>

**Article 2** – d’approuver l’arrêt des résultats et leur affectation comme suit :

Le déficit cumulé d’investissement est affecté comme suit :

- En dépense, **au compte 001**, le solde d’investissement cumulé lui-même :  
**34 419 198,92 €**
- En recette, **au compte 1068**, la neutralisation du solde d’investissement :  
**34 419 198,92 €**

Déduction faite du financement du solde d’investissement, l’excédent de fonctionnement résiduel est affecté en recette, **au compte 002 : 46 869 248,52 €.**

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,



Michel PÉLIEU

**Séance du 25 mars 2022**

**Date de la convocation :** 11/03/22

**Etaient présents :** Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Pierre BRAU-NOGUE, Monsieur Jean BURON, Madame Maryse CARRERE, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Geneviève ISSON, Madame Evelyne LABORDE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Stéphane PEYRAS, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Marie-Françoise PRUGENT, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Monsieur Jean-Michel SEGNERE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRALT, Monsieur Bernard VERDIER.

**Avait(aient) donné pouvoir :** Madame Andrée SOUQUET à Monsieur Jean BURON

**BUDGET PRINCIPAL : BUDGET PRIMITIF 2022**

**DOSSIER N° 505**

**Monsieur Frédéric LAVAL, RAPPORTEUR**

Vu le rapport du Président,

**Après avis de la cinquième commission,**

**Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** - d'approuver par chapitre nature le budget principal du Département des Hautes-Pyrénées pour 2022 joint à la présente délibération, qui s'équilibre à 516 690 746,27 €. La section de fonctionnement s'élève à 377 129 765,91 € et la section d'investissement s'élève à 139 560 980,36 €.

Le budget 2022 reprend les résultats du compte administratif :

- En dépenses, au compte 001, le solde d'investissement reporté : 34 419 198,92 €
- En recettes, au compte 1068, la neutralisation du solde d'investissement : 34 419 198,92 €
- L'excédent de fonctionnement résiduel en recettes au compte 002 : 46 869 248,52 €



**Article 2** – d’approuver le plan pluriannuel d’investissement annexé comme suit.

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small arrowhead.

Michel PÉLIEU





	TUNNEL ARAGNOUET BIELSA	INFROUTRA-2020-4	2 300 000 €	0 €	2 300 000 €	28 284 €	2 271 716 €	100 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	171 716 €	0 €	0 €	0 €	2 271 716 €
<b>Total DRM</b>			<b>300 379 328 €</b>	<b>19 264 921 €</b>	<b>319 644 249 €</b>	<b>177 338 607 €</b>	<b>142 305 643 €</b>	<b>23 420 155 €</b>	<b>26 027 600 €</b>	<b>26 284 200 €</b>	<b>27 191 800 €</b>	<b>27 060 400 €</b>	<b>12 321 488 €</b>				<b>142 305 643 €</b>
<b>Total général</b>			<b>604 790 723 €</b>	<b>33 734 846 €</b>	<b>638 525 569 €</b>	<b>308 295 834 €</b>	<b>330 229 735 €</b>	<b>65 015 064 €</b>	<b>65 867 238 €</b>	<b>60 757 606 €</b>	<b>54 354 784 €</b>	<b>54 055 107 €</b>	<b>23 856 810 €</b>	<b>3 961 947 €</b>	<b>2 343 000 €</b>		<b>330 211 556 €</b>
28 févr 22								1									10:49:58

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
DES HAUTES-PYRENEES

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

-----  
DEUXIEME REUNION DE 2022

**Séance du 25 mars 2022**

**Date de la convocation :** 11/03/22

**Etaients présents :** Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Pierre BRAU-NOGUE, Monsieur Jean BURON, Madame Maryse CARRERE, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Geneviève ISSON, Madame Evelyne LABORDE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Stéphane PEYRAS, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Marie-Françoise PRUGENT, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Monsieur Jean-Michel SEGNERE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRAUULT, Monsieur Bernard VERDIER.

**Avait(aient) donné pouvoir :** Madame Andrée SOUQUET à Monsieur Jean BURON

### **INFORMATION RELATIVE A L'EXERCICE DES DELEGATIONS DE POUVOIRS AU PRESIDENT**

**DOSSIER N° 506**  
**Monsieur Michel PÉLIEU, RAPPORTEUR**

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021,

Conformément à l'article L.3211-2 du CGCT, au moyen des tableaux joints à la présente délibération, le Président rend compte des actes pris pour l'année 2021 dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Départemental.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small arrowhead.

Michel PÉLIEU

<b>Réaliser des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, ou des opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires</b>				
<b>DGA</b>	<b>Date</b>	<b>Montant</b>	<b>Conditions</b>	<b>Prêteur</b>
DRAG	29/04/2021	500 000 €	taux fixe 0,83% sur 25 ans	CDC Banque des Territoires
DRAG	29/04/2021	500 000 €	Livret A + 0,6 sur 25 ans	CDC Banque des Territoires
DRAG	23/07/2021	850 000 €	Livret A + 0,6 sur 25 ans	CDC Banque des Territoires
DRAG	23/07/2021	2 350 000 €	taux fixe 1,05% sur 25 ans	CDC Banque des Territoires
DRAG	23/07/2021	2 450 000 €	taux fixe 1,05% sur 25 ans	CDC Banque des Territoires
DRAG	23/07/2021	2 450 000 €	Livret A + 0,6 sur 25 ans	CDC Banque des Territoires
DRAG	02/08/2021	6 900 000 €	taux fixe 0,63% sur 15 ans	Crédit Agricole (CACIB)
<b>Total</b>		<b>16 000 000 €</b>		

<b>Réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 25M€</b>				
<b>DGA</b>	<b>Date</b>	<b>Montant</b>	<b>Conditions</b>	<b>Prêteur</b>
DRAG	06/12/2021	10 000 000 €	Euribor 3 mois + 0,26	Crédit Mutuel

**Fixer, dans la limite de 10 000 €, les tarifs des droits de voirie, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la collectivité qui n'ont pas un caractère fiscal**

<b>DGA</b>	<b>Date</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>	<b>Redevable</b>
DRM - SPPR	Titre 1328- Bordereau 228 du 13/04/2021	Occupation domaine public routier départemental - GAZ -BERNAC	145 €	GRDF
DRM - SPPR	Titre 1329- Bordereau 228 du 13/04/2021	Occupation domaine public routier départemental - GAZ - SOUES-TOURNAY	587 €	GRDF



Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans				
DGA	Date	Objet	Montant	Locataire ou loueur
DEB	10/05/2021	Convention de location de l'ancien CMS d'Argelès-Gazost	10 542 €	Communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves (locataire)
DEB	23/11/2021	Bail de la Gendarmerie Charraz de Tarbes	173 780 € (du 01/07 au 31/12/2021)	ETAT (locataire)

Accepter les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance				
DGA	Date	Objet	Montant	Assureur
DSD	30/10/2021	Indemnisation Lunettes Enfant ASE - CLEMENT M.	55 €	GENERALI IARD
DEB	30/10/2021	Indemnisation finale Sinistre Electrique MDEF	1 127 €	ALLIANZ
DEB	03/12/2021	Indemnisation finale Sinistre dégâts des eaux Coll. V.Hugo	379 €	ALLIANZ
DRAG	17/12/2020	Remboursement Frais d'assurance Cités Mixtes	1 977 €	Région Occitanie
DRM	12/03/2021	Remboursement Franchise - Sinistre auto MDPH 20200408	250 €	MMA Letellier/Hatrel
DRAG	20/08/2021	Remboursement - Régularisation cotisation Assurance Dommages aux biens	289 €	GRAS SAVOYE
DEB	13/07/2021	Indemnisation anticipée - Vol Effraction HPSN	6 186 €	ALLIANZ
DRM	31/12/2021	Remboursement franchise DDPH 20200602	10 €	ALLIANZ
DRM	11/12/2021	Indemnisation immédiate DDPH 20200602 VIELLE LOURON	1 516 €	ALLIANZ
DEB	01/12/2021	Indemnisation finale DEB 20210203 portail Coll. Sarsan Lourdes	750 €	ALLIANZ
DEB	01/12/2021	Indemnisation finale DEB 20211503 bris de glace Coll. Pyrénées	75 €	Tiers Mr BESSON
DEB	19/11/2021	Indemnisation immédiate DEB 20211503 bris de glace Coll. Pyrénées	160 €	ALLIANZ
DEB	19/11/2021	Remboursement franchise DEB 20191211 dégâts des eaux Hotel du Pradeau	10 €	ALLIANZ
DEB	11/11/2021	Indemnisation finale DEB 20201105 dommages électriques Coll. Séméac	199 €	ALLIANZ
DEB	12/10/2021	Indemnisation immédiate DEB 20211002 portail Coll. Tournay	1 295 €	ALLIANZ
DEB	04/09/2021	Indemnisation finale DEB 20200312 portail Coll. V Hugo	1 440 €	ALLIANZ
DEB	26/06/2021	Indemnisation finale DEB 20191211 dégâts des eaux Hotel du Pradeau	239 €	ALLIANZ
DRM	22/06/2021	Indemnisation finale DDPH 20192410	800 €	ALLIANZ
DSIN	22/06/2021	Indemnisation immédiate ordinateur endommagé	462 €	ALLIANZ
DEB	22/06/2021	Indemnisation immédiate DEB 20191211 dégâts des eaux Hotel du Pradeau	643 €	ALLIANZ
DEB	19/06/2021	Indemnisation finale dommages ouvrages dégâts des eaux MDEF 201900810	20 073 €	Pilliot
DRM	05/06/2021	Indemnisation finale DDPH 20201512 POUZAC	1 085 €	ALLIANZ
DEB	05/06/2021	Indemnisation immédiate DEB 20200312 portail Coll. V Hugo	1 554 €	ALLIANZ

Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité				
DGA	Date	Objet	Encaisse / Avance maxi	Service gestionnaire
DRAG	janv.-21	<p><b><u>Régie de recettes et d'avances de la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille (MDEF):</u></b>            Modification de l'acte constitutif : réévaluation du montant maximum de l'avance (de 1 200 € à 2 440 €) et élargissement du périmètre des dépenses autorisées (ajout des dépenses liées à l'argent de poche, à l'argent pour Noël et pour les anniversaires)</p>	Encaisse max 500 € Avance max 2 440 €	Direction Enfance Famille
DRAG	mai-21	<p><b><u>Régie de recettes "restitution des indus APA"</u></b>            Création de la régie</p>	Encaisse max 3 000 €	Maison Départementale de l'Autonomie
DRAG	sept.-21	<p><b><u>Régie de recettes "Vaccins voyageurs"</u></b>            Modification de l'acte constitutif : élargissement du périmètre de la régie (ajout de l'encaissement des produits liés à la délivrance d'un duplicata de certificat international de vaccination) et ajout d'un nouveau moyen de paiement autorisé (carte bancaire)</p>	Encaisse max 3 000 €	Direction Appui aux Solidarités (DSD)
DRAG	août-21	<p><b><u>Régie temporaire de recettes "ventes de la Médiathèque"</u></b>            Création de la régie à l'occasion d'une vente de CD/livres/CD-ROM/Vinyles organisée par la Médiathèque, du 23 au 25 septembre 2021</p>	Encaisse max 1 200 €	Direction de l'Action Culturelle et de la Médiathèque

Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges			
DGA	Date	Objet	Donateur ou légateur
DDL	19/01/2021	Archives de l'usine de Rebouc	Clément, Guillaume
DDL	15/03/2021	Archives de l'étude notariale de Tournay	Denagiscarde, Camille
DDL	29/03/2021	Pièces diverses relatives à la Vallée d'Aure	Franz-Petiteau, Emmanuel
DDL	29/03/2021	Archives de cours d'Elise Dorignac	Franz-Petiteau, Emmanuel
DDL	01/04/2021	Comptes-rendus de l'Académie des Sciences	Conservatoire botanique des Pyrénées
DDL	10/05/2021	Archives de la famille Dufour-Clarac	Abadie, Stéphane
DDL	21/05/2021	Archives de la famille Curie-Sembres	Lartigue, Maylis
DDL	21/05/2021	Archives de l'association "Centre universitaire de Tarbes-Pyrénées"	Miqueu, Claude
DDL	02/06/2021	Expéditions d'actes notariés	Dartigue-Peyrou, Charles
DDL	15/06/2021	Archives de la famille Dubertrand	Dercamp, Françoise
DDL	16/06/2021	Archives de la maison Legrand	Sadeler, Aurélien
DDL	17/06/2021	Archives relatives à Villembits, aux familles de Betmont et de Saint-Pastous, à Escaunet et à la famille Colomé	Samuel, Philippe
DDL	23/06/2021	Archives de la famille Concalignon	Dauga, Maryse
DDL	13/07/2021	Bibliothèque et archives Dartigue-Peyrou	Dartigue-Peyrou, Charles
DDL	23/07/2021	Archives politiques et personnelles	Miqueu, Claude
DDL	26/07/2021	Archives de la famille Pomès et Lacaze	Lacaze, Sylvain
DDL	29/07/2021	Archives de la famille De Merens	Gaurdia, Maurice
DDL	17/08/2021	Dépouillements généalogiques de Michel Chéoux	Perraudin-Chéoux, Annie
DDL	25/08/2021	Archives de la famille Gertous	Hélip, Raymond
DDL	30/08/2021	Archives de Joseph Bouget	Conservatoire botanique des Pyrénées
DDL	04/09/2021	Archives de l'association "Images en Bigorre"	Marchal, Patricia
DDL	04/09/2021	Cahiers de cours de l'école ménagère agricole.	Curbet, Ginette
DDL	04/09/2021	Archives du Centre d'études techniques agricoles de la Baïse et Centre d'études techniques et ménagères du plateau de Lannemezan	Bouyssières, Robert Bouyssières, Christiane
DDL	04/09/2021	Archives du Centre d'études techniques agricoles de la haute vallée de l'Adour	Carrère, Jean-Pierre
DDL	09/09/2021	Archives politiques de Jean-Louis Vidal, militant du PSU	Vidal, Josette
DDL	21/09/2021	Archives de la famille Abadie	Abadie, Paul
DDL	27/09/2021	Déclaration individuelle en vue de devenir Français	Département de la Haute-Garonne
DDL	25/10/2021	Médailles reçues par Alexandre Dauvillier	Observatoire du Pic-du-Midi
DDL	28/10/2021	Cahier de la compagnie de théâtre "Compagnie du 13"	Moreau, Julien

<b>Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges</b>			
<b>DGA</b>	<b>Date</b>	<b>Objet</b>	<b>Donateur ou légateur</b>
DDL	29/10/2021	Archives de la famille Curie-Sembres	Lartigue, Maylis
DDL	10/11/2021	Registres comptables du boulagner H. Laporte à Castelnau-Rivière-Basse	Commune de Castelnau-Rivière-Basse
DDL	16/11/2021	Documents divers relatifs au département	Sarraméa, Jean
DDL	03/12/2021	Archives de l'ingénieur François Rivol	Mettas, Roberte
DDL	08/12/2021	Archives de la Maison familiale rurale de Castelvieilh	Maison familiale rurale de Castelvieilh
DDL	31/12/2021	Pièces concernant la Ligue nationale pour la liberté des vaccinations	Boube, Gérard

**Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros**

DGA	Date	Objet	Montant	Aquéreur
DEB	24/06/2021	Vente de 6 lustres ancienne salle de délibération de l'Hôtel du Département	50 €	Mme F.
DRT-PARC	22/03/2021	CS503 Renault trucks BJ-619-LS	1 332 €	ViaMoto Wybudowanie 9b 64840 BUDZYN
DRT-PARC	22/03/2021	TA188 - DB188 John deere 7337 RM 65	3 445 €	Agriloisirs64 Lieu dit pastou 64570 ARAMITS
DRT-PARC	22/03/2021	VE011 Renault kangoo 2026 RY 65	254 €	Sud Pneus 26 26 avenue delafeuillade 26200 Montelimar
DRT-PARC	22/03/2021	VE015 Renault kangoo 4955 SA 65	205 €	Sud Pneus 26 26 avenue delafeuillade 26200 Montelimar
DRT-PARC	22/03/2021	VE718 Renault kangoo 7832 RR 65	127 €	Sud Pneus 26 26 avenue delafeuillade 26200 Montelimar
DRT-PARC	22/03/2021	VL135 Peugeot 206 CL-146-QM	779 €	Carrosserie Geraud 3 zac de montaury 34490 lignan sur orb
DRT-PARC	22/03/2021	VE717 Peugeot expert BK-286-ZB	212 €	CHNINI MOHAMED Chemin dela gamassette 82300 MONTEILS
DRT-PARC	22/03/2021	FB007 Renault master 4658 SA 65	3 057 €	Q8 Sp.z o.o. Lisów155A21100 LUBARTOW
DRT-PARC	22/03/2021	TA150 Renault tracteur BL-623-KA	1 762 €	EUROCARS SABARON ZANOLIBO 32110 NOGARO
DRT-PARC	22/03/2021	TA003 DB003 Renault tracteur ergos 8637 RT 65	4 390 €	ViaMoto Wybudowanie 9b 64840 BUDZYN
DRT-PARC	22/03/2021	TA191 DB191 Renault tracteur ergo 1782 RQ 65	3 516 €	ViaMoto Wybudowanie 9b 64840 BUDZYN
DRT-PARC	22/03/2021	LR018 Sicometal Lame rabot - reste de lame	51 €	Monsieur FOLCHER Jean-Baptiste 4 rue paul baseilhac 65000 Tarbes
DRT-PARC	22/03/2021	DB006 Rousseau epareuse mediane	70 €	Agriloisirs64 Lieu dit pastou 64570 ARAMITS
DRT-PARC	22/03/2021	FG006 Citroen fourgon 4x4 BK-165-ZB	1 635 €	Garage goncalves 3 la gravettesud 33210 castetsen dorthe
DRT-PARC	22/03/2021	GS010 Mauguin gravillonneur	47 €	Machinesagricoles 5,rue du pic dumidi 65390 sarniguet
DRT-PARC	22/03/2021	SB052 TP497 Arvel saleuse - Lot ferraille	86 €	HERVIER 31 AVTOULOUSE LAUTREC 65320 borderes sur lechez
DRT-PARC	14/04/2022	LEV001 Berceau bec de canne sur retro de tracto pelle fiat hitachi	80 €	Monsieur ALONSO thierry 829 quartier barraques 65300 lannemezan
DRT-PARC	22/04/2022	CM001 Nissan chariot elevateur	1 350 €	2 SOUZA 22 route de Bigorre 65360 BERNAC DEBAT
DRT-PARC	22/04/2022	VE042 Renault kangoo AC-772-SQ	212 €	Piecesauto 47 141 route delasaubole 47200 FOURQUES SURGARONN
DRT-PARC	09/06/2022	TA002 DB002 Renault ergos tracteur 8635 RT 65	3 287 €	SINNUS SLAWOMIR BIALEK Adresse : M.KONOPNICKIEJ 16 62700 TUREK
DRT-PARC	09/06/2022	TA006 DB001 Renault ergos tracteur 3258 RY 65	3 598 €	SINNUS SLAWOMIR BIALEK Adresse : M.KONOPNICKIEJ 16 62700 TUREK
DRT-PARC	09/06/2022	FG798 Renault master BV-667-YS	625 €	OZKAN AUTO 5 Boulevard de Larramet 31300 Toulouse
DRT-PARC	09/06/2022	FG015 Renault master 8476 SA 65	2 021 €	OZKAN AUTO 5 Boulevard de Larramet 31300 Toulouse
DRT-PARC	09/06/2022	VL413 Renault clio BY-012-MV	150 €	SAS OCCASERVICES 4 RueJeanGiono 11700 PEPIEUX
DRT-PARC	09/06/2022	VE031 Peugeot partner 4699 RK 65	277 €	Sarl Mounic philippe 31, Avenue De La mongie 65200 Pouzac
DRT-PARC	09/06/2022	DB008 Sma epareuse mediane	786 €	Agriloisirs64 Lieu dit pastou 64570 ARAMITS
DRT-PARC	09/06/2022	FA175 Noremat rotofaucheuse	968 €	Agriloisirs64 Lieu dit pastou 64570 ARAMIT
DRT-PARC	09/06/2022	CS530 Renault bibenne 3031 RN 65	4 138 €	Bada viinternational 95 chemin du charbonnier 69800 SAINT PRIEST
DRT-PARC	09/06/2022	GM001 Haulotte grue manutention	971 €	Agriloisirs64 Lieu dit pastou 64570 ARAMITS
DRT-PARC	09/06/2022	FB011 Renault master 2 fougou benne CX-814-VE	80 €	Mauto Kazimierza Brodzinskiego 5/8 41706 RUDASLASKA
DRT-PARC	09/06/2022	CY015 Caterpillar rouleau vibrant	35 2 498 €	Teplogazbud M.Churai 9 33028 Rivne

**Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros**

<b>DGA</b>	<b>Date</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>	<b>Aquéreur</b>
DRT-PARC	22/06/2022	VE019 Citroen berlingo 687 SC 65	3 482 €	OZKAN AUTO 5 Boulevard de Larramet 31300 Toulouse
DRAG	22/01/2021	8 chaises de couleur bleu pétrol	80 €	MJC Aureilhan
DRAG	22/01/2021	1 bureau 160 X 120	25 €	MJC Aureilhan
DRAG	22/01/2021	1 caisson	15 €	MJC Aureilhan
DRAG	22/01/2021	1 bibliothèque	20 €	MJC Aureilhan
DRAG	22/01/2021	2 armoires H 105 X l 120	50 €	MJC Aureilhan
DRAG	22/01/2021	2 armoires H 200 X l 120	130 €	MJC Aureilhan
DRAG	22/01/2021	1 armoire H 160 X l 60	20 €	MJC Aureilhan
DRAG	21/01/2021	10 chaises de couleur grises et noires	15 €	APS Tarbes
DRAG	21/01/2021	2 sièges de travail de couleur bleu et noir	25 €	APS Tarbes
DRAG	21/01/2021	2 bureaux 180 X 120	45 €	APS Tarbes
DRAG	21/01/2021	2 caissons à roulettes	40 €	APS Tarbes
DRAG	21/01/2021	1 armoire H 200 X l 120	30 €	APS Tarbes
DDL	23/01/2021	Cession véhicule incendié 2634 RY 65	1 550 €	MMA Letellier/Hatrel
DRAG	16/02/2021	15 chaises de couleur grises et noires	75 €	Mairie de Pouzac
DRAG	16/02/2021	1 siège poutre de couleur vert	50 €	Mairie de Pouzac
DRAG	16/02/2021	1 bureau 120 X 80	50 €	Mairie de Pouzac
DRAG	16/02/2021	1 bibliothèque H 200 X l 120 de couleur bois	40 €	Mairie de Pouzac
DRM	20/02/2021	Cession remorque épave BK-371-ZB	2 000 €	MMA Letellier/Hatrel
DRAG	06/05/2021	4 sièges de travail de couleur bleu, vert, rouge	80 €	Metallerie Rojo
DRAG	06/05/2021	1 caisson à roulettes de couleur noir	35 €	Metallerie Rojo
DRAG	06/05/2021	1 caisson à hauteur de bureau couleur bois	35 €	Metallerie Rojo
DRAG	06/05/2021	1 armoire H 100 X l 100	35 €	Metallerie Rojo
DRAG	17/05/2021	1 table de couleur bois	35 €	APS Tarbes
DRAG	17/05/2021	1 armoire H 105 X l 120	50 €	APS Tarbes
DRAG	11/05/2021	1 siège de travail de couleur noire	35 €	Mairie Castera Lanusse
DRAG	11/05/2021	1 réhausse d'armoire	25 €	Mairie Castera Lanusse
DRAG	11/05/2021	1 armoire H 105 X l 120	50 €	Mairie Castera Lanusse
DRAG	28/05/2021	1 armoire H 105 X l 120	30 €	CCAS Odos
DRAG	28/05/2021	1 armoire H 200 X l 120	80 €	CCAS Odos
DRAG	14/06/2021	1 table ovale de couleur acajou	100 €	Mairie Lhez
DRAG	14/06/2021	7 chaises visiteurs de couleur mauve	110 €	Mairie Lhez

**Total 50 501 €**

### Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme

DGA	Date	Opération	Localisation	Propriétaire
DRM - LNB	14/01/2021	alignement	avezac prat lahitte rd938	esl / smtb
DRM - LNB	11/02/2021	alignement	mazeres de neste rd710	bertrand orliac / smtb
DRM - LNB	12/02/2021	alignement	campistrous rd17	vaquié/ smtb
DRM - LNB	22/03/2021	alignement	cantaous rd74	estrade yvette
DRM - LNB	12/03/2021	alignement	génos rd225	indivision cazeneuve
DRM - LNB	30/03/2021	alignement	lanespède rd817	pontet vives / légapole notaires
DRM - LNB	06/04/2021	alignement	arreau rd918	tardos / smtb
DRM - LNB	09/04/2021	alignement	capvern rd81	mont cédric
DRM - LNB	12/04/2021	alignement	lannemezán rd17	maloir /smtb
DRM - LNB	12/04/2021	alignement	la barthe de neste rd78	suescun / smtb
DRM - LNB	12/04/2021	alignement	bazus neste rd278	payan / smtb
DRM - LNB	27/04/2021	alignement	bazus neste rd19	ferras
DRM - LNB	28/04/2021	alignement	la barthe de neste rd142	fruneau / smtb
DRM - LNB	11/05/2021	alignement	bize rd775	victor / smtb
DRM - LNB	18/05/2021	alignement	tuzaguet rd24	barrère / smtb
DRM - LNB	02/06/2021	alignement	mazère de neste rd71	annecy cédric
DRM - LNB	15/06/2021	alignement	lombres rd73	smtb
DRM - LNB	22/06/2021	alignement	clarens rd10	smtb
DRM - LNB	25/06/2021	alignement	arreau rd219	Consorts verdier
DRM - LNB	22/06/2021	alignement	lannemezán rd939	smtb
DRM - LNB	06/07/2021	alignement	thèbe rd22	soule de lafont / ravera
DRM - LNB	07/07/2021	alignement	montesérié rd526a	castéran
DRM - LNB	21/07/2021	alignement	vielle-aure rd123b	wierre / morgan
DRM - LNB	23/07/2021	alignement	guchan rd25	brizard / andré
DRM - LNB	29/07/2021	alignement	tuzaguet rd24	smtb
DRM - LNB	09/08/2021	alignement	avezac prat lahitte rd983	lerbey marie
DRM - LNB	30/08/2021	alignement	sailhan rd25	smtb
DRM - LNB	13/09/2021	alignement	st paul rd938	vailles - civade



**Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme**

<b>DGA</b>	<b>Date</b>	<b>Opération</b>	<b>Localisation</b>	<b>Propriétaire</b>
DRM - LNB	13/09/2021	alignement	cantaous rd74	vailles - civade
DRM - LNB	13/09/2021	alignement	lannemezan rd939	vailles - civade
DRM - LNB	07/09/2021	alignement	lannemezan rd817	smtb
DRM - LNB	21/09/2021	alignement	siradan rd924	scp dessens et francesconi
DRM - LNB	28/09/2021	alignement	izaourt rd26	smtb
DRM - LNB	11/10/2021	alignement	lannemezan rd817	smtb

### Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme

DGA	Date	Opération	Localisation	Propriétaire
DRM - THA	05/01/2021	alignement parcelle A n° 93	Sarrouilles	Mairie de Sarrouilles
DRM - THA	08/01/2021	alignement parcelle D n° 298	Trébons	Hernandez Marie
DRM - THA	11/01/2021	alignement parcelle D n° 252	Trébons	Lagarde Jean
DRM - THA	11/01/2021	alignement parcelle AD n° 100	Louey	Commune de Louey
DRM - THA	20/01/2021	alignement parcelle AC n° 260	Trébons	Cts Verdoux-Menou
DRM - THA	03/02/2021	alignement parcelle AL n° 150	Aureilhan	Pujos Evelyne
DRM - THA	11/02/2021	alignement parcelle B n° 483	Sarrouilles	Garcia Laurent
DRM - THA	23/02/2021	alignement parcelle AK n° 519	Aureilhan	Chabannes Brigitte
DRM - THA	01/03/2021	alignement parcelle D n° 311	Luquet	Indivision Lacaze
DRM - THA	08/03/2021	alignement parcelle n° 115	Asté	Burre-Espagnou Jean
DRM - THA	12/03/2021	alignement parcelle B 551 et 552	Allier	Sajoux Rose-Marie et Sajoux Michel
DRM - THA	26/03/2021	alignement parcelle ZE n° 56	Gardères	Marcarie Jean Luc
DRM - THA	26/03/2021	alignement parcelle F n° 494-594-595-597	Oursbelille	MONTESINOS Bruno
DRM - THA	08/04/2021	alignement parcelle A n° 573 et 574	Ordizan	CARMANT Claude
DRM - THA	26/03/2021	alignement parcelle K n° 1003	Ibos	Commune d'Ibos
DRM - THA	09/04/2021	alignement parcelle K n° 985	Ibos	Commune d'Ibos
DRM - THA	12/04/2021	alignement parcelle AB n° 110-111 et 140	Bordères sur Echez	Sucession Jean Bonis-Bourdettes
DRM - THA	12/04/2021	alignement parcelle B n° 353	Arcizac Adour	FOURCADE Eveline
DRM - THA	16/04/2021	alignement parcelle C n° 641	Angos	Bosch Linel
DRM - THA	16/04/2021	alignement parcelle C n° 652	Angos	Bosch Linel
DRM - THA	20/04/2021	alignement parcelle C 524 et 525	Arcizac Adour	Van Heerden Noëlle
DRM - THA	28/04/2021	alignement parcelle CK n° 722	Tarbes	SCI Foncière Solarcom
DRM - THA	03/05/2021	alignement parcelle AB 927	Aureilhan	Bal Francis
DRM - THA	12/05/2021	alignement parcelle A n° 199	Bernac-Debat	SARL Sanz Antoine et Marc
DRM - THA	26/05/2021	alignement parcelle AE n° 77	Juillan	Sampiétro Bernard
DRM - THA	27/05/2021	alignement parcelle AO n° 67	Ibos	Salle-Chitou Marie-Anne
DRM - THA	26/05/2021	alignement parcelle AI n° 4	Aureilhan	Ardi-Blanco
DRM - THA	26/05/2021	alignement parcelle AN n° 138	Aureilhan	Pinto Antoine

### Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme

DGA	Date	Opération	Localisation	Propriétaire
DRM - THA	10/06/2021	alignement parcelle AO n° 75 et 268	Odos	SA PROMOLOGIS
DRM - THA	11/06/2021	alignement parcelle AI n° 125	Aureilhan	Ruggieri
DRM - THA	11/06/2021	alignement parcelle A n° 566	Gerde	Farina Jean Pierre
DRM - THA	22/06/2021	alignement parcelle AB n°1253	Aureilhan	Marie Gérald
DRM - THA	23/06/2021	alignement parcelle AP n° 486	Séméac	COMMUNAUTE AGGLO TARBES LOURDES PYRENEES
DRM - THA	01/07/2021	alignement parcelle n° 67	Angos	Guioullier Olivier
DRM - THA	07/07/2021	alignement parcelle AB n° 408	Azereix	Meliz
DRM - THA	08/07/2021	alignement parcelle AO 131	Bagnères	Cts CROS Stéphane et LACOSTE Suzanne
DRM - THA	12/07/2021	alignement parcelle AL n° 159 et 287	Aureilhan	Demay Jeanne
DRM - THA	12/07/2021	alignement parcelle ZB n° 67 - ZM n° 30	Gardères	Herran Gérard
DRM - THA	23/07/2021	alignement parcelle BK n° 279	Tarbes	Suzac
DRM - THA	23/07/2021	alignement parcelle K n° 1039	Ibos	SCI La traverse
DRM - THA	23/07/2021	alignement parcelle C n° 391-434	Ibos	Jimenez Corinne
DRM - THA	27/07/2021	alignement parcelle AK n° 5	Ibos	Mendez Aline et Mendez Eléna
DRM - THA	27/07/2021	alignement parcelle BD n° 22	Ibos	SCI P.F.B.
DRM - THA	30/07/2021	alignement parcelle AD n° 52 et 53	Louey	Pelay Dominique
DRM - THA	30/07/2021	alignement parcelle K n° 1000	Ibos	CENTRE DISTRIBUTEUR ALIMENTAIRE SUD OUEST
DRM - THA	05/08/2021	alignement parcelle AE 783	Aureilhan	Aurières Christophe
DRM - THA	01/09/2021	alignement parcelle AM 136-137	Aureilhan	Périn Laurent
DRM - THA	01/09/2021	alignement parcelle AK 567	Aureilhan	Guillerme Marie Claude
DRM - THA	01/09/2021	alignement parcelle AN 50	Aureilhan	Louis-Arcene Dominique
DRM - THA	01/09/2021	alignement parcelle A 543	Mascaras	Mengelle Patricia
DRM - THA	28/09/2021	alignement parcelle A 446	Germes sur l'Oussouet	Commune Germes sur l'Oussouet
DRM - THA	24/09/2021	alignement parcelle B n° 568-569-699	Visker	Cacha Raymond
DRM - THA	23/09/2021	alignement parcelle BL n° 199-201	Tarbes	Tremont Benjamin
DRM - THA	21/09/2021	alignement parcelle H n° 520-1100-1102	Ibos	BOUYSSIÈRE/FERRASSOU
DRM - THA	04/10/2021	alignement parcelle AL n° 8	Aureilhan	Jacquez Julien
DRM - THA	24/05/1901	alignement parcelle AI n° 5	Aureilhan	Kieltka Irène

### Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme

DGA	Date	Opération	Localisation	Propriétaire
DRM - THA	12/10/2021	alignement parcelle A n° 545	Aureilhan	Cts Gachet
DRM - THA	20/10/2021	alignement parcelle B n° 324	Loucrup	Garoby Marie
DRM - THA	26/10/2021	alignement parcelle K 636-649-1041-1043-1045-1050	Ibos	SCI Vehuah
DRM - THA	12/10/2021	alignement parcelle AE 147	Aureilhan	Labebe geneviève
DRM - THA	26/10/2021	alignement parcelle K 636-649-1041-1043-1045-1050	Ibos	Sudre Thibault
DRM - THA	12/10/2021	alignement parcelle AM n° 2-286-399	Séméac	Ducombs Michel
DRM - THA	04/11/2021	alignement parcelle AK n° 583	Aureilhan	Ben Michel
DRM - THA	23/11/2021	alignement parcelle AO n° 51	Ibos	Glockseisen Louise
DRM - THA	23/11/2021	alignement parcelle AI 125	Aureilhan	SARL CONCEPT INVESTISSEMENT IMMOBILIER
DRM - THA	08/12/2021	alignement parcelle ZM n°49	Gardères	Pecassou Fabienne
DRM - THA	27/12/2021	alignement parcelle C 673	ORLEIX	Doleac gilbert
DRM - VDA	07/01/2021	Alignement avec travaux-2021-RD 4-1	BAZILLAC	M. LAGARDE Philippe
DRM - VDA	12/01/2021	Alignement-2021-RD 168-1	LAGARDE	M. JUSFORGUES Bernard
DRM - VDA	13/01/2021	Alignement-2021-RD 67-2	LASCAZERES	Mme et M. THOUVENIN
DRM - VDA	22/01/2021	Alignement-2021-RD 835-3	ANDREST	Mme et M. BELIO Marie.Pierre. et Eric
DRM - VDA	02/02/2021	Alignement-2021-RD annexe 935-4	ANDREST	M.REY Jean
DRM - VDA	08/02/2021	Alignement avec travaux-2021-RD 27-2	SAINT-SEVER de RUSTAN	M. THEULÉ René
DRM - VDA	09/02/2021	Alignement-2021-RD 505-5	MONFAUCON	M.et Mme GOSLING David et Caren
DRM - VDA	17/02/2021	Alignement-2021-RD 48-6	HAGEDET	Indivision MARTIAL NABONNE
DRM - VDA	24/02/2021	Alignement avec travaux-2021-RD 53-3	AURENSAN	Mme LIEBERT et M. DUMONT
DRM - VDA	24/03/2021	Alignement-2021-RD 48-7	LASCAZERES	M. JUSTON Michel
DRM - VDA	24/03/2021	Alignement-2021-RD 50-8	MAUBOURGUET	M. NOUVELLON Henri
DRM - VDA	31/03/2021	Alignement avec travaux-2021-RD 53-4	AURENSAN	M. ESCUDERO Jephthe
DRM - VDA	01/04/2021	Alignement-2021-RD 347-9	VILLENAVE-PRES BEARN	Mme AUBUCHOUA Marine
DRM - VDA	20/04/2021	Alignement avec travaux-2021-RD 8-5	TOSTAT	Mme ALIBERT Lydie
DRM - VDA	27/04/2021	Alignement-2021-RD 835-10	ANDREST	M. SARRABAYROUSE Jean-Claude
DRM - VDA	06/05/2021	Alignement-2021-RD 7-11	LAGARDE	M. MOUREU Stéphane
DRM - VDA	06/05/2021	Alignement-2021-RD 448-12	SAINT-LANNE	INDIVISION LAURETTE COUSTE

### Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme

DGA	Date	Opération	Localisation	Propriétaire
DRM - VDA	07/05/2021	Alignement-2021-RD 48-13	VIDOUZE	M. THAMON Alain
DRM - VDA	18/05/2021	Alignement-2021-RD 6-14	VIC EN BIGORRE	Indivision DUCASSE
DRM - VDA	25/05/2021	Alignement avec travaux-2021-RD 465-6	SAINT-LANNE	Mme BEWLEY Elisabeth
DRM - VDA	16/06/2021	Alignement-2021-RD 48-15	LASCAZERES	Indivision MOULI
DRM - VDA	16/06/2021	Alignement-2021-RD 8-16	BAZILLAC	Mme HUSSON Janine
DRM - VDA	23/06/2021	Alignement-2021-RD 505-17	MONFAUCON	Indivision BIROU/ABADIE
DRM - VDA	28/06/2021	Alignement-2021-RD 393-18	GAYAN	M; DUCOS Frédéric
DRM - VDA	28/06/2021	Alignement-2021-RD 7-19	SIARROUY	Indivision LOMBARDO VINCENS
DRM - VDA	29/06/2021	Alignement-2021-RD 5-20	LESCURRY	M. et Mme BONNECARRERE Euphrasin
DRM - VDA	29/06/2021	Alignement-2021-RD 27-21	LESCURRY	M. LAZARY Michel
DRM - VDA	30/06/2021	Alignement-2021-RD 58-22	MADIRAN	Maître Philippe GOSSE
DRM - VDA	22/07/2021	Alignement-2021-RD 27-23	SIARROUY	Mme POUBLAN Denise
DRM - VDA	02/08/2021	Alignement-2021-RD 8-24	LABATUT-RIVIERE	M. LEMAITRE André
DRM - VDA	02/08/2021	Alignement-2021-RD 2-25	OROIX	M. FONTARRABIE Michel
DRM - VDA	04/08/2021	Alignement-2021-RD 5-26	SAUVETERRE	Indivision CROS
DRM - VDA	04/08/2021	Alignement-2021-RD 67-27	LASCAZERES	M. JUSTON Michel
DRM - VDA	11/08/2021	Alignement-2021-RD 65-28	MADIRAN	Maître Frank CARNEJAC
DRM - VDA	12/08/2021	Alignement-2021-RD 835-29	ANDREST	M. MARAETAATA Teiiohiva
DRM - VDA	13/08/2021	Alignement-2021-RD 27-30	LESCURRY	Commune de Lescurry
DRM - VDA	18/08/2021	Alignement-2021-RD 27-32	LESCURRY	Commune de Lescurry
DRM - VDA	18/08/2021	Alignement-2021-RD 7-31	SAINT-LEZER	Mme LAHILLE Henriette
DRM - VDA	13/09/2021	Alignement-2021-RD 4-31	CAMALES	M. CHATELLIER Jean-Marie
DRM - VDA	27/09/2021	Alignement-2021-RD 835-32	VIC EN BIGORRE	M. DARTENAY Eric
DRM - VDA	27/09/2021	Alignement-2021-RD 6-33	VIC EN BIGORRE	M. DENHAM Philip
DRM - VDA	01/10/2021	Alignement-2021-RD 6-34	VIC EN BIGORRE	M. LESTRADE Jean-Louis
DRM - VDA	02/11/2021	Alignement avec travaux-2021-RD 835-7	MAUBOURGUET	M. JOUGLA Gabriel
DRM - VDA	08/11/2021	Alignement-2021-RD 5-35	RABASTENS DE BIGORRE	Indivision LARROUSSE-LACOU
DRM - VDA	06/12/2021	Alignement avec travaux-2021-RD 835-8	MAUBOURGUET	M. DUFFAU Marcel

### Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme

DGA	Date	Opération	Localisation	Propriétaire
DRM - COT	05/01/2021	alignement parcelles c n° 172-176-292-293	lansac	propriété fabimmo
DRM - COT	15/01/2021	alignement parcelle d n° 545p	bonnefont	propriété adapei
DRM - COT	15/01/2021	alignement parcelles b n° 102-103-104	hourc	propriété le cieux
DRM - COT	28/01/2021	alignement parcelles a n° 49-50	marseillan	indivision leleu-peres
DRM - COT	16/02/2021	alignement parcelle b n° 767	trie sur baïse	indivision mojica
DRM - COT	17/02/2021	alignement parcelles a n° 307-509	benqué-molère	propriété dupont
DRM - COT	22/02/2021	alignement parcelle d n° 27	larroque	propriété delberghe
DRM - COT	26/02/2021	alignement parcelle a n° 43	clarac	propriété sentenac
DRM - COT	11/03/2021	alignement parcelles a n° 503-505	bourg de bigorre	propriété pène
DRM - COT	11/03/2021	alignement parcelle a n° 11	peyraube	propriété chambert
DRM - COT	12/03/2021	alignement parcelle a n°74	louit	propriété sassere
DRM - COT	17/03/2021	alignement parcelle a n° 523	benqué-molère	propriété barbier
DRM - COT	18/03/2021	alignement parcelle e n° 574	galan	propriété consorts corrieri
DRM - COT	07/04/2021	alignement avec travaux parcelle b n°428	hourc	propriété bruet
DRM - COT	07/04/2021	alignement parcelle c n° 180	oleac-debat	propriété debarnot
DRM - COT	07/04/2021	alignement parcelle c n° 238	oleac-debat	propriété debarnot
DRM - COT	07/04/2021	alignement parcelle a n° 189	jacque	propriété bourdettes
DRM - COT	09/04/2021	alignement parcelle za n° 68	gaussan	propriété gfa de la garenne
DRM - COT	12/04/2021	alignement parcelles c n°190-196	mascaras	propriété margaix
DRM - COT	20/04/2021	alignement parcelle c n° 264	houeydets	propriété guillemine
DRM - COT	03/05/2021	alignement avec travaux parcelle f n°598	puntous	propriété fontan
DRM - COT	03/05/2021	alignement parcelles b n°128-129	lespouey	propriété dubau
DRM - COT	03/05/2021	alignement parcelles e n° 125-231-232	esconnets	propriété ward
DRM - COT	04/05/2021	alignement avec travaux parcelle a n°433	moulédous	propriété gaye
DRM - COT	05/05/2021	alignement parcelle wb n° 65	pouyastruc	propriété destouesse
DRM - COT	31/05/2021	alignement parcelle b n° 362	barbazan-dessus	propriété sci asolo
DRM - COT	01/06/2021	alignement parcelles b n° 21-22-23	montastruc	propriété bouriaud et floquet
DRM - COT	01/06/2021	alignement parcelle b n° 158	lansac	propriété vergez

### Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme

DGA	Date	Opération	Localisation	Propriétaire
DRM - COT	08/06/2021	alignement parcelles a n° 356-417	boulin	propriété dumestre
DRM - COT	10/06/2021	alignement parcelle b n° 158	orieux	propriété lapoutge
DRM - COT	14/06/2021	alignement parcelles a n° 394-396	pouyastruc	propriété alegret
DRM - COT	15/06/2021	alignement parcelle a n° 218	castelbajac	propriété tilhac
DRM - COT	21/06/2021	alignement parcelle b n° 66	benqué-molère	propriété helluy
DRM - COT	21/06/2021	alignement parcelle b n° 12	benqué-molère	propriété dupouts
DRM - COT	28/06/2021	alignement avec travaux parcelle n°442	orignac	propriété fourcade
DRM - COT	29/06/2021	alignement parcelles e n° 359-360	montastruc	propriété darré
DRM - COT	02/07/2021	alignement parcelles b n° 99-100-353-355	castelbajac	propriété commune castelbajac
DRM - COT	13/07/2021	alignement parcelle d n° 302	guizerix	indivision duprat
DRM - COT	13/07/2021	alignement parcelles a n° 337-408	fréchou-fréchet	propriété pécantet-balous-léon
DRM - COT	13/07/2021	alignement parcelle c n° 167	lansac	propriété bentayou
DRM - COT	20/10/2021	alignement parcelle c n° 386	bernadets-dessus	propriété consorts sarramea
DRM - COT	26/07/2021	alignement parcelle c n° 239	lansac	propriété bentayou
DRM - COT	12/08/2021	alignement parcelles d n° 408-411	poumarous	propriété védère
DRM - COT	12/08/2021	alignement parcelle a n° 299	luc	propriété indivision baute
DRM - COT	17/08/2021	alignement parcelles f n° 43-44	castelnau-magnoac	sivom des cantons de saint-gaudens
DRM - COT	01/09/2021	alignement parcelle b n° 20	hourc	propriété duthu
DRM - COT	01/09/2021	alignement parcelle c n° 208	ournay	propriété didier
DRM - COT	10/09/2021	alignement parcelles e n° 297-300	galan	indivisions desplats et de ridder vallen
DRM - COT	16/09/2021	alignement parcelle b n° 349	soréac	propriété garochau
DRM - COT	16/09/2021	alignement parcelle b n° 302	soréac	propriété bures
DRM - COT	12/10/2021	alignement parcelles a n° 275-276-277-357-361	campuzan/tournous-devant	propriété plazzi
DRM - COT	29/10/2021	alignement parcelle a n° 163	trie sur baïse	propriété commune trie sur baïse
DRM - COT	04/11/2021	alignement parcelles a n° 83-84	sarlabous	propriété bégué
DRM - COT	23/11/2021	alignement parcelle b n° 360	castera-lou	propriété dumestre
DRM - COT	06/12/2021	alignement parcelles a n°214-215-216	luc	commune de luc
DRM - COT	07/12/2021	alignement avec travaux parcelle c n°260	houeydets	propriété immerly

### Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme

DGA	Date	Opération	Localisation	Propriétaire
DRM - COT	09/12/2021	alignement parcelles b n° 201-410-411	lutilhous	propriété finotti
DRM - COT	22/12/2021	alignement parcelles e n° 228-232	sariac-magnoac	commune de sariac-magnoac
DRM - GAV	03/02/2021	Alignement pour division	rd299 germs sur l'oussouet	bourdette serge
DRM - GAV	08/02/2021	Alignement pour division	rd95 lourdes	foncière du monge
DRM - GAV	19/02/2021	bornage domaine public	rd13 pierrefite-nestalas	veron marie-claude
DRM - GAV	01/04/2021	bornage domaine public	rd7 lezignan	thine jean
DRM - GAV	15/04/2021	bornage domaine public	rd13 segus	bordere gilbert
DRM - GAV	22/04/2021	bornage domaine public	rd151 rieulhes	couradet andré
DRM - GAV	29/04/2021	bornage domaine public	rd921 gavarnie-gedre	tajan nicolas
DRM - GAV	06/05/2021	bornage domaine public	rd921 lau-balagnas	sourigues guy
DRM - GAV	11/05/2021	bornage domaine public	rd26 saint-creac	toy marcel
DRM - GAV	11/05/2021	bornage domaine public	rd26 saint-creac	duclos jean-michel
DRM - GAV	17/05/2021	bornage domaine public	rd13 bun	quessette lucienne
DRM - GAV	02/06/2021	bornage domaine public	rd101 lau-balagnas	sas pm immo
DRM - GAV	29/06/2021	bornage domaine public	rd918 arrens marsous	3 foch notaires
DRM - GAV	29/06/2021	bornage domaine public	rd821a ayzac-ost	parc animalier
DRM - GAV	29/06/2021	bornage domaine public	rd918 arrens marsous	3 foch notaires
DRM - GAV	21/07/2021	bornage domaine public	rd13/713 lugagnan	galan lucien
DRM - GAV	22/07/2021	alignement régularisation	rd12 sassis	lahousse marcelle
DRM - GAV	05/08/2021	alignement vente immo	rd918 arrens marsous	pommies
DRM - GAV	05/08/2021	Alignement division parcelle	rd13 arcizans-avant	tilloles henri
DRM - GAV	07/09/2021	Alignement division parcelle	rd913 prechac	sas alvea
DRM - GAV	15/09/2021	Alignement domaine public aménagement routier	rd207 cheust	middleton pierre
DRM - GAV	16/09/2021	Alignement travaux	rd98 arrayou-lahitte	lanne valérie
DRM - GAV	26/10/2021	alignement vente immo	rd603 arrens marsous	maître roca nathalie
DRM - GAV	09/11/2021	Alignement délimitation DP	rd918 arrens marsous	ponce fabien
DRM - GAV	09/11/2021	Alignement division parcelle	rd26c ossun-ez-angles	arnaune marie
DRM - GAV	30/11/2021	Alignement division parcelle	rd26 arrodets-ez-angles	abbadie didier



**Autoriser, au nom du Département, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre**

<b>DGA</b>	<b>Date</b>	<b>Association</b>	<b>Montant cotisation</b>
DSD	25/01/2021	Observatoire national de l'action sociale décentralisée (odas)	1 980 €
DGS	17/02/2021	Association des Départements de France (ADF)	17 876 €
DDL	01/01/2021	Association des archivistes Français	425 €
DDL	01/01/2021	Bouclier bleu de France	300 €
DDL	05/01/2021	Association Nationale des Elus de Montagne (ANEM)	8 959 €
DDL	26/01/2021	Occitanie Livre et Lecture	400 €
DDL	04/03/2021	Association Nationale des Pôles Territoriaux et Pays (ANPP)	1 000 €
DDL	20/03/2021	Occitanie Europe	10 000 €
DDL	28/04/2021	MOT (Mission Opérationnelle Transfrontalière)	6 500 €
DDL	23/06/2021	Association AMORCE (Association nationale des collectivités territoriales et de leurs partenaires pour la gestion de l'énergie, des déchets, de l'eau et de l'assainissement, en faveur de la transition écologique et de la protection du climat et désignée par le sigle AMORCE)	1 016 €
DDL	24/09/2021	AFCC, Agence Française des Chemins de Compostelle <b>changement de nom depuis novembre 2021</b> (ex-ACIR Compostelle : Association de Coopération Interrégionale « Les chemins de Saint-Jacques de Compostelle »)	5 000 €
DDL	02/12/2021	Centre Européen des Technologies de l'Information en milieu Rural (CETIR)	600 €
DDL	03/12/2021	Maison de l'Europe des Pyrénées	2 000 €

**Intenter au nom du Département les actions en justice ou défendre le Département dans les actions intentées contre lui, dans tous les cas relevant d'une juridiction administrative ou judiciaire, en référé ou au fond, en première instance, appel ou cassation**

<b>DGA</b>	<b>Date</b>	<b>Objet</b>	<b>Partie adverse</b>
DRAG	14/01/2021	Appel contre le jugement du Tribunal administratif annulant l'arrêté du 24 juillet 2018 fixant les groupes de fonction et l'arrêté d'indivuduel de l'agent du 20 août 2018 fixant l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise d'(recours pour excès de pouvoir)	S.R.
DRAG	02/02/2021	Demande de suspension d'une décision de refus de versement d'indemnités pour congés annuels non pris (référé-suspension)	C.D.
DRM	23/02/2021	Demande d'indemnisation à la suite d'un empiètement d'une route départementale sur une propriété privée (recours de plein contentieux subjectif)	J.F./ Commune de BOURISP
DSD	11/03/2021	Contestation obligation alimentaire (recours de plein contentieux objectif)	M.C.
DSD	09/04/2021	Appel contre le jugement du Tribunal administratif confirmant un indu de revenu de solidarité active (recours de plein contentieux objectif)	M.B.
DRAG	04/05/2021	Demande d'annulation du jugement du Tribunal administratif de Pau annulant l'arrêté de radiation des cadres d'un agent (recours pour excès de pouvoir)	F.DS.
DRAG	04/05/2021	Demande de sursis à exécution du jugement du Tribunal administratif annulant l'arrêté de radiation des cadres d'un agent	F.DS.
DSD	25/05/2021	Demande d'annulation d'une dette de revenu de solidarité active (recours de plein contentieux objectif)	V.M.
DRAG	28/05/2021	Demande d'annulation des arrêtés individuels des 18 et 21 décembre 2020 et 20 mai 2021 fixant l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise d'un agent (recours pour excès de pouvoir)	S.R.
DSD	02/06/2021	Contestation de la compensation par l'Etat du coût lié au Revenu de solidarité active (recours pour excès de pouvoir)	ETAT ( Ministère des solidarités et de la santé)

**Intenter au nom du Département les actions en justice ou défendre le Département dans les actions intentées contre lui, dans tous les cas relevant d'une juridiction administrative ou judiciaire, en référé ou au fond, en première instance, appel ou cassation**

<b>DGA</b>	<b>Date</b>	<b>Objet</b>	<b>Partie adverse</b>
DSD	04/06/2021	Demande d'annulation d'une dette de revenu de solidarité active (recours de plein contentieux objectif)	K.Y.
DSD	10/06/2021	Contestation d'une décision de rejet d'une demande de carte mobilité inclusion mention stationnement (recours de plein contentieux objectif)	S.R.
DRAG	15/06/2021	Transaction suite à demande d'annulation de l'arrêté du 21 décembre 2020 fixant l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise d'un agent	S.B.
DSD	30/07/2021	Recours indemnitaire à la suite d'un licenciement (recours de plein contentieux subjectif)	G.D.
DRAG	30/07/2021	Transaction suite à une demande d'annulation de l'arrêté d'attribution de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise d'un agent	M.V.
DRAG	06/08/2021	Demande d'annulation de la délibération du 11 juin 2021 fixant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (recours pour excès de pouvoir)	S.R.
DSD	30/08/2021	Recours suite au refus d'une demande de communication du dossier médical d'un enfant (recours pour excès de pouvoir)	J.C.
DRAG	13/09/2021	Demande d'annulation de la note de service rappelant les règles d'application de l'obligation vaccinale (référé liberté)	C.V./B.C./ D.N./ G.C.
DRAG	20/09/2021	Demande d'annulation de l'arrêté du 15 juillet 2021 fixant l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise d'un agent (recours pour excès de pouvoir)	S.R.
DSD	17/10/2021	Demande de suspension d'une décision de suspension de l'agrément d'une assistante maternelle (référé-suspension)	F.B.

**Intenter au nom du Département les actions en justice ou défendre le Département dans les actions intentées contre lui, dans tous les cas relevant d'une juridiction administrative ou judiciaire, en référé ou au fond, en première instance, appel ou cassation**

<b>DGA</b>	<b>Date</b>	<b>Objet</b>	<b>Partie adverse</b>
DRAG	28/10/2021	Transaction suite à recours indemnitaire pour rupture de contrat en fin de période d'essai	P.L.
DSD	04/11/2021	Demande d'annulation de la décision de suspension de l'agrément d'assistante maternelle (recours en excès de pouvoir)	F.B.
DSD	09/12/2021	Contestation de refus de prise en charge par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (recours de plein contentieux objectif)	A.F.







Type	DGA	N° marché	Libellé du marché	N° lot	Nom du lot	Date de notification	Durée initiale (en mois)	Durée en semaine	Durée totale (en mois)	Montant Minimum HT en €	Montant Maximum HT en €	Type attributaire	Nom attributaire	Code postal	Commune	Montant global forfait HT	Montant estimé HT (avec reconstructions)	
DIR. EDUCATION ET BATIMENTS		210157	RENOVATION DU BATIMENT C AU COLLEGE VOLTAIRE A TARBES	5	ELECTRICITE	18/10/2021	6		6			Mono-attributaire	ELECTRICITE INDUSTRIELLE J.P. FAUCHE	65800	AURELIHAN	12 500 €		
		210163	TRAVAUX D'AMELIORATION ET D'AMENAGEMENT DU RESEAU ROUTIER SECONDAIRE ENROBES COULES A FROID ET ENROBES BITUMINEUX A L'EMULSION DE BITUME			09/12/2021	12		48	Sans minimum	3 600 000	Mono-attributaire	ROUTIERE DES PYRENEES	65009	TARBES CEDEX		3 600 000 €	
		210166	TRAVAUX D'AMELIORATION ET D'AMENAGEMENT DU RESEAU ROUTIER SECONDAIRE ENDUITS SUPERFICIELS D'USURE			23/11/2021	12		48	Sans minimum	9 000 000	Mono-attributaire	COLAS FRANCE ETABLISSEMENT DE TARBES	65000	TARBES		9 000 000 €	
		210010	TRAVAUX DE REHABILITATION ET CREATION DE CLOTURS A L'HOTEL DU PRADEAU A TARBES - LOT N° 5 PEINTURE DEPOMBAGE			04/02/2021			13			Mono-attributaire	PORTASSAU**	65000	TARBES		39 973 €	
		210064	ABBAYE DE SAINT SEVER-DE-RUSTAN TRAVAUX DE MISE EN SECURITE ET DE REPARATION SUR LA RUINE NORD-EST			25/05/2021	2		2			Mono-attributaire	TMH	33140	VILLENAVE D'ORNON		34 731 €	
		210079	COLLEGE DESAIX MISE EN OEUVRE DES PRECONISATIONS DES HANDICAPES 2021 - LOT 1 SERRURERIE	1	SERRURERIE	08/06/2021			12				Mono-attributaire	LACAZE ROLAND	65800	AURELIHAN		3 360 €
		210080	COLLEGE DESAIX MISE EN OEUVRE DES PRECONISATIONS DES HANDICAPES 2021 - LOT 2 PEINTURE REVETEMENTS DE SOL VINYLQUES	2	PEINTURE REVET.SOLS VINYLQUES	08/06/2021			12				Mono-attributaire	NEO-BATI	64000	PAU		15 590 €
		210081	COLLEGE DESAIX MISE EN OEUVRE DES PRECONISATIONS DES HANDICAPES 2021 - LOT 3 PLOMBERIE	3	PLOMBERIE	09/06/2021			12				Mono-attributaire	ETABLISSEMENTS HUBERT	65800	AURELIHAN		3 288 €
		210082	COLLEGE DESAIX MISE EN OEUVRE DES PRECONISATIONS DES HANDICAPES 2021 - LOT 4 TOTEM	4	TOTEM	08/06/2021			12				Mono-attributaire	RIZO SIGNALTIQUE	64480	LARRESSORE		2 270 €
		210087	COLLEGE DU VAL D'ARROS A TOURNAY TRAVAUX DE CHAUFFAGE AU BATIMENT D			09/06/2021			8				Mono-attributaire	CLIMATEC PYRENEES	65420	IBOS		41 500 €
		210117	TRAVAUX D'ENTRETIEN ET RENOVATION 2021 AU COLLEGE DES PYRENEES A TARBES - LOT 1 MACONNERIE	1	MACONNERIE	09/07/2021	5,5		5,5				Mono-attributaire	VIGNES	65320	BORDERES SUR L. ECHEZ		25 914 €
		210118	TRAVAUX D'ENTRETIEN ET RENOVATION 2021 AU COLLEGE DES PYRENEES A TARBES - LOT 2 PLATRERIE/FAUX-PLAFOND/CARRELAGE	2	PLATRERIE/FAUX-PLAFOND/CARRELAGE	09/07/2021	5,5		5,5				Mono-attributaire	BOURDARIOS	31100	TOULOUSE		28 995 €
		210119	TRAVAUX D'ENTRETIEN ET RENOVATION 2021 AU COLLEGE DES PYRENEES A TARBES - LOT 3 FERMETURES/SERRURERIE	3	FERMETURES/SERRURERIE	13/07/2021	5,5		5,5				Mono-attributaire	ETABLISSEMENTS JOSEPH CABANNE	65420	IBOS		6 418 €
		210120	TRAVAUX D'ENTRETIEN ET RENOVATION 2021 AU COLLEGE DES PYRENEES A TARBES - LOT 4 PEINTURE	4	PEINTURE	10/07/2021	5,5		5,5				Mono-attributaire	PEINTURE PALDMINO	65600	SARROUILLES		7 992 €
		210121	TRAVAUX D'ENTRETIEN ET RENOVATION 2021 AU COLLEGE DES PYRENEES A TARBES - LOT 4 VENTILATION/PLOMBERIE	5	VENTILATION/PLOMBERIE	09/07/2021	5,5		5,5				Mono-attributaire	SOCIETE D EXPLOITATION DU BATIMENT	65500	VIC EN BIGORRE		13 720 €
		210122	TRAVAUX D'ENTRETIEN ET RENOVATION 2023 AU COLLEGE DES PYRENEES A TARBES - LOT 6 ELECTRICITE	6	ELECTRICITE	09/07/2021	5,5		5,5				Mono-attributaire	ELECTRICITE INDUSTRIELLE J.P. FAUCHE	65800	AURELIHAN		9 612 €
		210123	TRAVAUX 2021 DE MENUISERIES AU COLLEGE PYRENEES A TARBES			12/07/2021	6		6				Mono-attributaire	MMS PYRENEES	65500	ST LEZER		32 772 €
		210148	EXTENSION DU POINT D'APPUI A FERRIERES	4	ELECTRICITE	23/09/2021	7		7				Mono-attributaire	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES SUD-OUEST	31400	TOULOUSE		7 772 €
		210158	RENOVATION DE LA COUVERTURE DE LA MASON DEPARTEMENTALE DE SOLIDARITE A VIC EN BIGORRE			14/10/2021			4				Mono-attributaire	TROYANO CHARPENTE	65500	VIC EN BIGORRE		45 605 €
		210164	MODERNISATION DU SYSTEME DE SECURITE INCENDIE AU COLLEGE BLANCHE ODIN A BAGNERES DE BIGORRE			28/10/2021	5		5				Mono-attributaire	ASSISTANCE MAINTENANCE SECURITE	66600	RIVESALTES		32 328 €
DIR. ROUTES MOBILITES		210115	RD78 - IZALUX - TRAVAUX D'ELARGISSEMENT DE CHAUSSEE			13/07/2021			5			Mono-attributaire	DASTUGUE JEAN ET FILS	65330	GALAN		23 327 €	
		210144	RD925 - COMMUNE DE FERRERE - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SECURITE - ELARGISSEMENT DE LA CHAUSSEE DU PR15+840 AU PR16+000			18/09/2021	1		1			Mono-attributaire	STE EXPLOITATION COMMERCIALE INDUSTRIELLE DE BAROUS	65370	SARP		77 760 €	
		210145	RD112 - COMMUNE DE BAREILLES - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SECURITE - DEROGACE POUR ELARGISSEMENT DE LA CHAUSSEE DU PR5+110 AU PR5+200			15/09/2021			6			Mono-attributaire	SOC LOURONNAISE TRAVAUX SERVICES GENOS	65240	GENOS		33 955 €	
		210149	SARRIC-BIGORRE - AMENAGEMENT CARREFOUR RD934 - RDB - PARTIE NORD			28/09/2021	2		2				Mono-attributaire	SPIE BATIGNOLLES MALET	65460	BOURS		64 906 €
		210150	DEMOLITION DU HANGAR ET ATELIER EDIFIES SUR LA COMMUNE DE BERNAC DEBAT - PARCELLE B 425			30/09/2021			9				Mono-attributaire	SOGEF	65100	ADE		25 071 €
		210159	RDB17 - COMMUNE D'IBOS - DEBOISEMENT ET NETTOYAGE DE TALLUS			15/10/2021			9				Mono-attributaire	SANGUINET FRERES	65000	TARBES		29 950 €
		210179	CAMPAGNE D'ELAGAGE AU LAMIER 2021-2022 - AGENCE DU PAYS DES COTEAUX			18/11/2021	4		4				Mono-attributaire	SANGUINET FRERES	65000	TARBES		68 500 €
<b>TOTAL</b>																8 689 427 €	12 610 000 €	
Nombre total de marchés : 185																10 840 499 €	35 685 466 €	
<b>Total</b>																46 525 965 €		



## Avenants de marchés 2021

DGA	Marché	Lot	Titulaire	Nouveau titulaire	Type d'avenant	Date d'effet	Montant avenant HT
DRM	Fourniture de carburant (GNR.GO) en vrac pour les besoins du Département des Hautes-Pyrénées	2 - Fourniture et livraison de gazole et GNR grand froid en vrac pour les agences	Mazzella à Séméac	Alvéa à Montpouillan	Transfert	11/01/2021	
	Travaux de renforcement par point à temps automatique sur routes départementales	1 - Pays du Val d'Adour, Pays de Tarbes Haut Adour, Pays des Gaves	Colas Sud Ouest à Tarbes		Changement dénomination	07/04/2021	
		2 - Pays des Coteaux, Pays des Nestes	Colas Sud Ouest à Tarbes		Changement dénomination	07/04/2021	
	Travaux d'amélioration et d'aménagement du réseau routier départemental secondaire	/	Colas Sud Ouest à Tarbes		Changement dénomination	07/04/2021	
	RD929 Commune d'Arreau lieu dit Mounachou PR 48+760 au PR49+400 Travaux d'aménagement et recalibrage de la chaussée	/	Colas Sud Ouest à Tarbes		Changement dénomination	07/04/2021	
	Travaux d'amélioration et d'aménagement du réseau routier structurant	2 - Agence du Pays de Lannemezan, des vallées des Nestes et Barousse et agence du Pays des Coteaux	Colas Sud Ouest à Tarbes		Changement dénomination	07/04/2021	
	RD929 Recalibrage et aménagement d'un tourne à gauche à Camous	/	Colas Sud Ouest à Tarbes		Changement dénomination	07/04/2021	
	Fourniture et transport de bitume pur pour les besoins du Département des Hautes-Pyrénées	/	Colas Sud Ouest à Tarbes		Changement dénomination	05/05/2021	
	Travaux d'enrobés coulés à froid	/	Colas Sud Ouest à Tarbes		Changement dénomination	24/09/2021	
	Travaux d'amélioration et d'aménagement du réseau routier départemental secondaire Pays du Val d'Adour, Pays de Tarbes Haut Adour, Pays des Gaves	/	Colas Sud Ouest à Tarbes		Changement dénomination	24/09/2021	
	Fourniture de produits de marquage routiers pour les besoins du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées	/	Société d'Applications Routières à Nanterres		Interruption du contrat + prolongation	15/07/2021	
	Contrat de maintenance et d'évolution du système d'assistance au pilotage des opérations de viabilité hivernale et matériels associés	/	CGX à Labruguière		Augmentation de montant	10/12/2021	6 485 €
DEB	Maitrise d'œuvre pour la réhabilitation du site place Ferre à Tarbes	/	Groupement Perretto / SETES / ACE Consulting / Comeron Conseil Environnement à Lourdes		Prolongation de délai	29/01/2021	
	Marché d'exploitation et de maintenance des installations de chauffage, de ventilation et de climatisation des bâtiments départementaux	2 - Installations CVC du Département supérieures à 30KW (hors collèges)	Idex Energies à Boulogne Billancourt		Diminution du montant	04/03/2021	-8 102 €
		3 - Installations CVC du Département inférieures à 30 kw (hors collèges)			Diminution du montant	04/03/2021	-2 410 €
	Travaux sur l'aile aux moines de l'Abbaye de l'Escaladieu	1 - Maçonnerie, pierre de taille	SGRP à Lectoure		Augmentation de montant + prolongation de délai	24/03/2021	11 623 €
					Augmentation de montant	23/06/2021	2 723 €
		2 - Charpente, ferronnerie, menuiserie	Rodriguez-Bizeul à Fontanes		Augmentation de montant + prolongation de délai	24/03/2021	6 212 €
					Augmentation de montant	24/06/2021	2 010 €
		3 - Cloisons - doublage	Néo Bati à Pau		Augmentation de montant + prolongation de délai	24/03/2021	1 800 €
					Augmentation du montant	23/06/2021	1 554 €
		4 - Peinture	Néo Bati à Pau		Prolongation de délai	24/03/2021	
		6- Electricité	Spie Industrie et Tertiaire à Séméac		Augmentation de montant + prolongation de délai	24/03/2021	8 993 €
	7 - Plomberie	PCS à Barbazan-Debat		Augmentation de montant + prolongation de délai	24/03/2021	365 €	
				Augmentation de montant	23/06/2021	1 786 €	
	8 - Ascenseur	NSA à Pau		Prolongation de délai	24/03/2021		
	Construction des sanitaires extérieurs pour le collège - extension des vestiaires du gymnase pour la cité scolaire la Serre de Sarsan	1 - Terrassement - VRD	Orteu à Ger		Augmentation de montant	23/03/2021	4 300 €
		5 - Plâtrerie - isolation - faux plafonds	Burlo à Lourdes		Augmentation de montant	23/03/2021	885 €
		9 - Plomberie - sanitaire - ventilation - chauffage	JC Sarie à Lourdes		Augmentation de montant	23/03/2021	2 989 €
	Travaux de réhabilitation et création de clôtures à l'Hôtel du Pradeau à Tarbes	1 - Maçonnerie - VRD	Colas Sud Ouest à Tarbes		Changement dénomination	07/04/2021	
Augmentation de montant + prolongation de délai					19/04/2021	3 138 €	
2 - Couverture / ardoise / zinguerie		Bourdet à Lau Balagnas		Prolongation de délai	16/04/2021		
3 - Serrurerie		F2GP à Lourdes		Prolongation de délai	20/04/2021		
4 - Menuiseries	Marmer à Barbazan-Debat		Augmentation de montant + prolongation de délai	16/04/2021	2 298 €		

DGA	Marché	Lot	Titulaire	Nouveau titulaire	Type d'avenant	Date d'effet	Montant avenant HT	
		6 - Electricité	JP Fauché à Aureilhan		Prolongation de délai	16/04/2021		
	Construction d'un bâtiment sur le centre d'exploitation de Tournay	Lot 1 : Terrassement / VRD / Gros œuvre	Pomes Darré à Lalanne Trie		Augmentation de montant	30/08/2021	19 716 €	
	Rénovation intérieure du niveau R+2 - 11 rue Gaston Manent à Tarbes	Lot 3 : Menuiseries exterieur	MMS Pyrénées à Saint Lézer		Augmentation et diminution de montant	27/08/2021	728 €	
		Lot 6 Electricité courants forts et faibles	JP Fauché à Aureilhan		Augmentation de montant	26/08/2021	1 402 €	
		Lot 4 Menuiseries intérieures	SMAC à Lansac		Augmentation de montant	13/09/2021	2 888 €	
		Lot 5 chauffage - ventilation - plomberie - sanitaire	Bajon Andrès à Tarbes		Augmentation de montant	13/09/2021	9 057 €	
		1 Plâtrerie - isolation - faux plafonds	Guichot à Tarbes		Augmentation de montant	23/09/2021	8 169 €	
		Marché des contrôles réglementaires des installations électriques techniques dans les bâtiments départementaux des Hautes-Pyrénées	/	Qualiconsult Exploitation à Pau		Diminution du montant	22/09/2021	-960 €
	Rénovation chaufferie et sous-stations au collège Voltaire à Tarbes	/	Engie Solutions Axima Concept Agence Biarritz		Diminution de montant + changement de prestation+prolongation de délai	22/11/2021	-7 100 €	
DSD	Acquisition de vaccins dans le cadre de la politique vaccinale du département des Hautes-Pyrénées	11 - Vaccin antirabique	Glaxosmithkline à Ruel Malmaison	Valneva France à Saint Herblain	Transfert	25/05/2021		
DRAG	Contrat de maintenance et d'évolution d'Astre GF et prestations associées	/	GFI Progiciel à St-Ouen	Inetum Software France à St Ouen	Transfert	12/02/2021		
	Contrat de maintenance et de service du logiciel de gestion des ressources humaines Astre-RH	/	GFI Progiciel à St-Ouen		Modificatif	26/12/2020		
			GFI Progiciel à St-Ouen	Inetum Software France à St Ouen	Transfert	12/02/2021		
	Contrat de maintenance et d'évolution du progiciel Iodas	/	GFI Progiciel à St-Ouen	Inetum Software France à St Ouen	Transfert	12/02/2021		
			Inetum Software France à St Ouen		Modificatif	30/08/2021		
	Contrat de maintenance et d'évolution des systèmes de gestion des temps et de gestion des accès, logiciels GESTOR.NET et SECURITY SERVICES et matériels associés	/	GFI Progiciel à St-Ouen	Inetum Software France à St Ouen	Transfert	12/02/2021		
	Recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage préalable à la mise en place d'un système d'archivage électronique	/	Olkoa à St Martin d'Hères		Augmentation de montant + prolongation de délai	15/04/2021	1 700 €	
	Acquisition et mise en service du progiciel Cupidon	/	Epiconcept à Paris		Transfert	05/05/2021		
	Carte Achat 2020	/	/	/	/	Changement de nom du responsable de programme	02/04/2021	
						Augmentation de montant	06/07/2021	2 000 €
Marché de service d'assurance	3 - Flotte automobile et risques annexes	BEAC à Besançon	BEAH à Paris		Changement dénomination	25/08/2021		
<b>Nombre d'avenants : 55</b>							<b>total : 84 247 €</b>	

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
DES HAUTES-PYRENEES

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

-----  
DEUXIEME REUNION DE 2022

**Séance du 25 mars 2022**

**Date de la convocation :** 11/03/22

**Etaients présents :** Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Pierre BRAU-NOGUE, Monsieur Jean BURON, Madame Maryse CARRERE, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Geneviève ISSON, Madame Evelyne LABORDE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Stéphane PEYRAS, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Marie-Françoise PRUGENT, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Monsieur Jean-Michel SEGNERE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRALT, Monsieur Bernard VERDIER.

**Avait(aient) donné pouvoir :** Madame Andrée SOUQUET à Monsieur Jean BURON

## **RAPPORT SOCIAL UNIQUE PORTANT SUR LES ANNEES 2019 A 2021**

**DOSSIER N° 507**

**Madame Monique LAMON, RAPPORTEUR**

Vu le rapport du Président,

**Après avis de la cinquième commission,**

**Le Conseil Départemental,**

**PREND ACTE**

du rapport social unique (RSU) portant sur les années 2019 à 2021.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small upward-pointing arrowhead.

Michel PÉLIEU



# RAPPORT SOCIAL UNIQUE

## 2019-2021



La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit l'élaboration d'un rapport social unique (RSU) par les collectivités, à partir du 1er janvier 2021. Le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 précise le contenu du RSU. Il est constitué d'une base de données sociales et d'une analyse.

Le rapport social unique comporte le bilan social avec des données genrées pour 2019, 2020 et 2021.

A noter que certaines données obligatoires relatives à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés et à la déprécarisation de l'emploi sont intégrées dans le bilan social et à ce titre ne font pas l'objet de rapport détaillé.

Sont annexés :

- le rapport relatif à l'égalité professionnelles entre les femmes et les hommes,
- le rapport relatif aux fonctionnaires mis à disposition,
- le rapport sur le télétravail.

LES EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE 2021	5
CHIFFRES CLES 2021 :	5
1. EVOLUTION DE LA REPARTITION DE L'EFFECTIF AU 31 DECEMBRE	6
2. REPARTITION DE L'EFFECTIF TOTAL PAR STATUT, DIRECTION ET EQUIVALENT TEMPS PLEIN	7
3. REPARTITION DE L'EFFECTIF PERMANENT PAR STATUT	8
4. BILAN SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE	9
5. REPARTITION DE L'EFFECTIF PERMANENT PAR GENRE	10
6. REPARTITION DE L'EFFECTIF PERMANENT PAR STATUT, CATEGORIE, GENRE	11
7. REPARTITION DE L'EFFECTIF PERMANENT PAR CATEGORIE	11
8. REPARTITION DE L'EFFECTIF PERMANENT PAR FILIERE	13
9. DONNEES NATIONALES POUR INFORMATION	14
10. LES AGENTS BENEFICIANT D'UNE RECONNAISSANCE DE TRAVAILLEURS HANDICAPES	15
11. CONDITIONS DE TRAVAIL ET QUALITE DE VIE AU TRAVAIL	18
12. AGE DE L'EFFECTIF PERMANENT	22
13. MOUVEMENTS DE L'EFFECTIF	24
14. RECRUTEMENTS DE FONCTIONNAIRES ET CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT	25
LA REMUNERATION	27
CHIFFRES CLES 2021 :	27
1. MASSE SALARIALE DE L'EFFECTIF PERMANENT	28
2. REPARTITION DU SFT	30
3. LES HEURES SUPPLEMENTAIRES REMUNEREES	31
4. REPARTITION DE LA NBI	34
5. REGIME INDEMNITAIRE	35
6. LA REMUNERATION NETTE	36
LES ABSENCES	38
CHIFFRES CLES 2021 :	38
1. REPARTITION ET EVOLUTION DU NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE PAR GENRE	39
2. NOMBRE MOYEN DE JOURS D'ABSENCE COMPRESSIBLE PAR AGENT PERMANENT (Maladie ordinaire et accidents du travail)	39
3. TAUX D'ABSENTEISME MEDICAL DES AGENTS PERMANENTS (Absences compressibles, longue maladie, maladie longue durée)	40
4. TAUX D'ABSENTEISME TOTAL DES AGENTS PERMANENTS (Absences compressibles, longue maladie, maladie longue durée et maternité)	40
5. REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE	42
6. LES ACCIDENTS DE SERVICE DE L'EFFECTIF PERMANENT	43
7. MALADIE PROFESSIONNELLE	43
LA FORMATION	44
CHIFFRES CLES 2021:	44

1. FONCTIONNAIRES ET CONTRACTUELS SUR UN EMPLOI PERMANENT AYANT PARTICIPE A AU MOINS UNE FORMATION	45
2. JOURNEES DE FORMATION SUIVIES PAR LES FONCTIONNAIRES ET CONTRACTUELS SUR UN EMPLOI PERMANENT PRESENTS AU 31/12/2019 ET NOMBRE D'AGENTS SUR EMPLOI PERMANENT AYANT PARTICIPE A AU MOINS UNE JOURNEE DE FORMATION	46
3. JOURNEES DE FORMATION SUIVIES PAR LES FONCTIONNAIRES ET CONTRACTUELS SUR UN EMPLOI PERMANENT PRESENTS AU 31/12/2020 ET NOMBRE D'AGENTS SUR EMPLOI PERMANENT AYANT PARTICIPE A AU MOINS UNE JOURNEE DE FORMATION	48
4. JOURNEES DE FORMATION SUIVIES PAR LES FONCTIONNAIRES ET CONTRACTUELS SUR UN EMPLOI PERMANENT PRESENTS AU 31/12/2021 ET NOMBRE D'AGENTS SUR EMPLOI PERMANENT AYANT PARTICIPE A AU MOINS UNE JOURNEE DE FORMATION	50
5. PREPARATIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS	51
6. COUT DE LA FORMATION	52
7. FORMATION HYGIENE ET SECURITE	52
L'ACTION SOCIALE ET LES ELEMENTS SOCIAUX	55
CHIFFRES CLES 2021 :	55
1. PRESTATIONS SOCIALES	56
2. CHEQUES VACANCES	57
3. TITRES RESTAURANT	57
4. PRETS ET SECOURS	57
5. ARBRE DE NOËL	58
6. CESU	58
7. PARTICIPATION A LA PREVOYANCE	58
8. LES INSTANCES DU PERSONNEL	61
9. MOUVEMENTS SOCIAUX	70
ANNEXES	71
ANNEXE 1. RAPPORT SUR L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES : 2019-2020-2021	72
ANNEXE 2. RAPPORT ANNUEL RELATIF AUX FONCTIONNAIRES MIS A DISPOSITION	81
ANNEXE 3. TELETRAVAIL : BILAN 2019-2020-2021	84





## LES EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE 2021

CHIFFRES CLES 2021 :

**Effectif total au 31 décembre 2021 :**

- 1.301 agents stagiaires et titulaires,
- 208 agents non titulaires (dont 73 contractuels non permanents),
- 40 contrats aidés,
- 247 assistants familiaux.

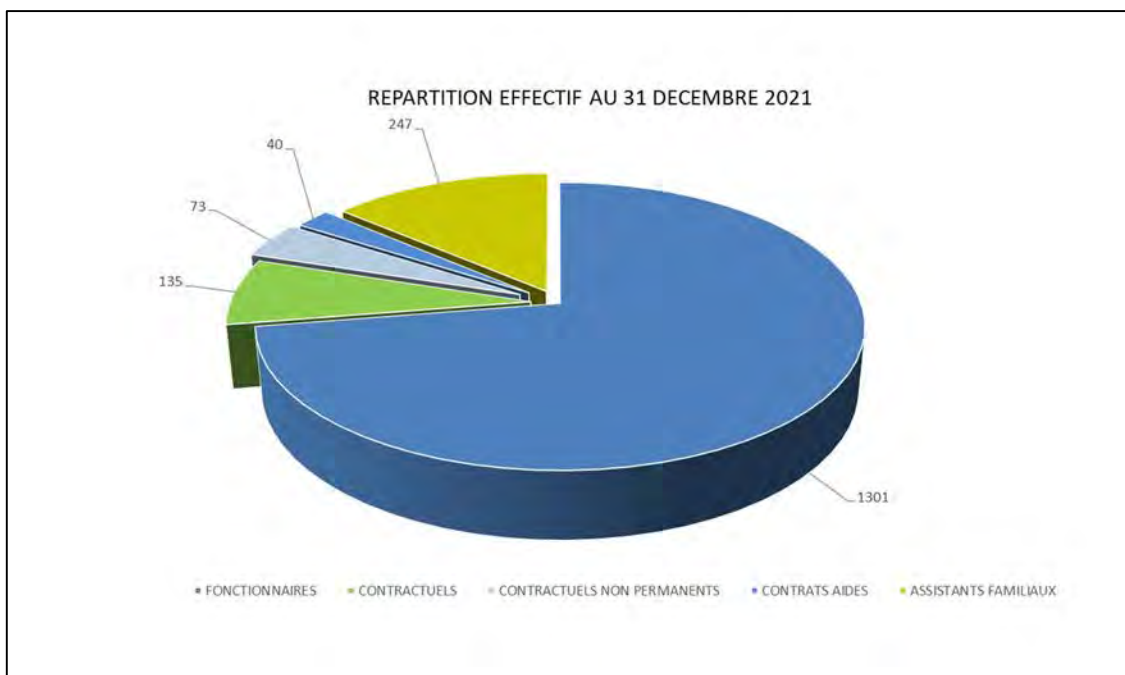
**Repartition hommes /femmes de l'effectif permanent au 31 décembre 2021 :**

- 56,55 % de femmes,
- 43,45 % d'hommes.

**Le bilan social 2021 correspond aux données de la collectivité au 31 décembre 2021.**

Au 31 décembre 2021, le Département a rémunéré 1 796 agents de droit public ou de droit privé, permanents ou temporaires, employés par le Département et les organismes associés :

- 1.301 agents titulaires,
- 135 contractuels permanents,
- 73 contractuels non permanents,
- 40 contrats aidés,
- 247 assistants familiaux.



## 1. EVOLUTION DE LA REPARTITION DE L'EFFECTIF AU 31 DECEMBRE

	2019		2020		2021		VARIATION DU NOMBRE D'AGENTS SUR 3 ANS
		%		%		%	
<b>FONCTIONNAIRES</b>	1304	73,26	1282	72,39	1301	72,44	0,00
<b>CONTRACTUELS</b>	144	8,09	151	8,53	135	7,52	-0,06
<b>CONTRACTUELS NON PERMANENTS</b>	72	4,04	51	2,88	73	4,06	0,01
<b>CONTRATS AIDES</b>	3	0,17	34	1,92	40	2,23	12,33
<b>ASSISTANTS FAMILIAUX</b>	257	14,44	253	14,29	247	13,75	-0,04
<b>TOTAL EFFECTIF</b>	1780	100	1771	100,00	1796	100,00	0,01

## 2. REPARTITION DE L'EFFECTIF TOTAL PAR STATUT, DIRECTION ET EQUIVALENT TEMPS PLEIN

2020	EFFECTIF TOTAL 2020			ETP			%	
	TITULAIRES	CONTRACTUELS	TOTAL	TITULAIRES	CONTRACTUELS	TOTAL	EFFECTIF PERMANENT	ETP PERMANENT
<b>SERVICES CONSEIL GENERAL</b>	1260	151	1411	1235,00	146,13	1381,13	98,46%	98,4%
Cabinet, Communication, Collaborateurs de groupes politiques	16	6	22	16	5,80	21,80	1,5%	1,6%
DGS, Direction des Assemblées	9	0	9	9	0	9,00	0,6%	0,6%
DEB	228	14	242	224,2	11,3286	235,53	16,9%	16,8%
DRT	397	19	416	397	19	416,00	29,0%	29,6%
DSD	386	89	475	371,70	87,00	458,70	33,1%	32,7%
DRAG	117	12	129	114,60	12,00	126,60	9,0%	9,0%
DDL	84	10	94	81,70	10,00	91,70	6,6%	6,5%
Décharges syndicales, disponibilité	23	1	24	20,80	1,00	21,80	1,7%	1,6%
<b>ORGANISMES ASSOCIES</b>	10	0	10	10	0	10,00	0,70%	0,7%
H.P.S.N.	1	0	1	1	0	1,00	6,6%	0,1%
H.P.T.E.	1	0	1	1	0	1,00	1,7%	0,1%
O.D.S.	3	0	3	3	0	3,00	6,6%	0,2%
C.A.U.E	1	0	1	1	0	1,00	0,0%	0,1%
Initiative Pyrénées	1	0	1	1	0	1,00	0,1%	0,1%
Régie Haut Débit	2	0	2	2	0	2,00	0,2%	0,1%
Syndicat Mixte du Pic du Midi	1	0	1	1	0	1,00	0,1%	0,1%
<b>AUTRES</b>	12	0	12	12	0	12,00	0,84%	0,9%
I.U.T	1	0	1	1	0	1,00	0,1%	0,1%
F.F.B.B	1	0	1	1	0	1,00	0,1%	0,1%
Laboratoire	8	0	8	8	0	8,00	0,6%	0,6%
U.D.O.T.S.I.	1	0	1	1	0	1,00	0,1%	0,1%
H.P. Evasion	1	0	1	1	0	1,00	0,1%	0,1%
<b>EFFECTIF PERMANENT</b>	1282	151	1433	1257	146,13	1403,13	100,0%	100,0%
<b>CONTRATS AIDES</b>	0	34	34	0	32,80	32,80		
<b>ASSISTANT FAMILIAUX</b>	0	253	253	0	253	253,00		
<b>EFFECTIF TOTAL</b>	1282	438	1720	1265	431,93	1688,93		

2021	EFFECTIF TOTAL 2021			ETP			%	
	TITULAIRES	CONTRACTUELS	TOTAL	TITULAIRES	CONTRACTUELS	TOTAL	EFFECTIF PERMANENT	ETP PERMANENT
<b>SERVICES CONSEIL GENERAL</b>	1279	135	1414	1252	133,00	1385,15	98,5%	98,5%
Cabinet, Communication, Collaborateurs de groupes politiques	16	7	23	16	6,60	22,60	1,6%	1,6%
DGS, Direction des Assemblées	9	0	9	9	0	9,00	0,6%	0,6%
DEB	228	9	237	224,60	10,00	234,60	16,5%	16,7%
DRT	396	12	408	394	12	406,15	28,4%	28,9%
DSD	408	83	491	392,70	80,40	473,10	34,2%	33,6%
DRAG	118	10	128	115,60	10,00	125,60	8,9%	8,9%
DDL	83	13	96	81,10	13,00	94,10	6,7%	6,7%
Décharges syndicales, disponibilité	21	1	22	19,00	1,00	19,00	1,5%	1,4%
<b>ORGANISMES ASSOCIES</b>	10	0	10	10	0	10,00	0,7%	0,7%
H.P.S.N.	1	0	1	1	0	1,00	0,1%	0,1%
H.P.T.E.	1	0	1	1	0	1,00	0,1%	0,1%
O.D.S.	3	0	3	3	0	3,00	0,2%	0,2%
C.A.U.E	1	0	1	1	0	1,00	0,1%	0,1%
Régie Haut Débit	3	0	3	3	0	3,00	0,2%	0,2%
Syndicat Mixte du Pic du Midi	1	0	1	1	0	1,00	0,1%	0,1%
<b>AUTRES</b>	12	0	12	11,4	0	11,40	0,8%	0,8%
I.U.T	1	0	1	1	0	1,00	0,1%	0,1%
F.F.B.B	1	0	1	1	0	1,00	0,1%	0,1%
Laboratoire	7	0	7	6,4	0	6,40	0,5%	0,5%
U.D.O.T.S.I.	1	0	1	1	0	1,00	0,1%	0,1%
H.P. Evasion	1	0	1	1	0	1,00	0,1%	0,1%
T.S. Commissariat et gendarmerie	1	0	1	1	0	1,00	0,1%	0,1%
<b>EFFECTIF PERMANENT</b>	1301	135	1436	1274	133,00	1406,55	100,0%	100,0%
<b>CONTRATS AIDES</b>	0	40	40	0	39,60	39,60		
<b>ASSISTANT FAMILIAUX</b>	0	247	247	247	224,746	246,00		
<b>EFFECTIF TOTAL</b>	1301	422	1723	1521	224,918,60	1692,15		

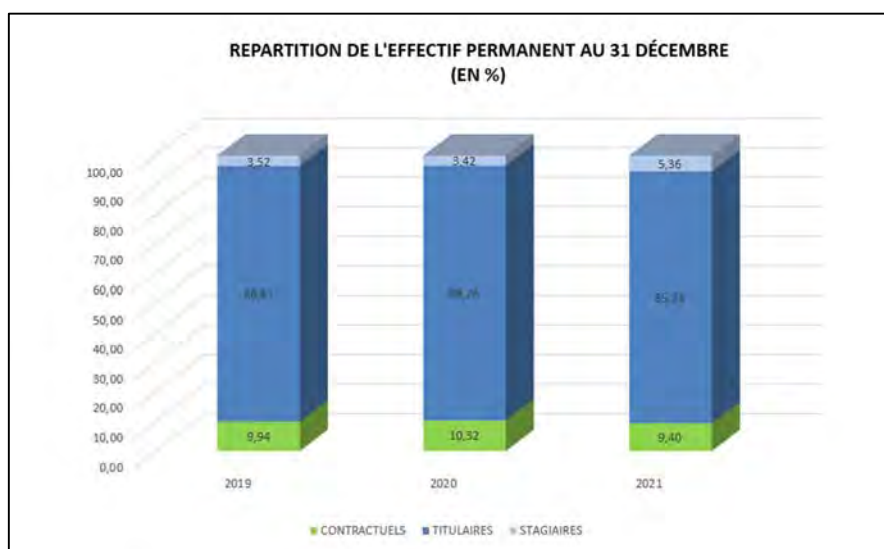
Les aménagements du temps de travail ramènent l'effectif permanent de 1436 agents à 1406,55 équivalents temps plein, soit une différence de 29,45 équivalents temps plein (un ETP = un poste à 100 %).

### 3. REPARTITION DE L'EFFECTIF PERMANENT PAR STATUT

L'effectif permanent regroupe les agents stagiaires, titulaires et les agents non-titulaires sur emploi permanent, en position d'activité au 31 décembre 2021, y compris les personnels mis à disposition.

L'effectif au 31 décembre varie d'une année sur l'autre en fonction de l'effectif des contractuels en remplacement.

	2019		2020		2021		Variation sur 3 ans
		%		%		%	
<b>STAGIAIRES</b>	51	3,52	49	3,42	77	5,36	0,34
<b>TITULAIRES</b>	1253	86,53	1237	86,26	1224	85,24	-0,02
<b>CONTRACTUELS</b>	144	9,94	148	10,32	135	9,4	-0,07
<b>TOTAL EFFECTIFS PERMANENTS</b>	1448	100	1434	100	1436	100	-0,01



La composition de l'effectif permanent reste stable sur les deux dernières années.

#### 4. BILAN SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE

La collectivité a mis en œuvre un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Il a pour objectif de limiter le nombre de contractuels au sein de la collectivité, tous types de contrats confondus en les intégrant dans le statut de la fonction publique et de se focaliser uniquement sur la notion de précarité dans le cadre de l'emploi statutaire.

Définition de l'emploi précaire, selon l'INSEE: Sous le terme formes particulières d'emploi, (ou parfois emplois précaires) sont regroupés les statuts d'emploi qui ne sont pas des contrats à durée indéterminée. Ce sont l'intérim, les contrats à durée déterminée, l'apprentissage et les contrats aidés.

Afin de résorber l'emploi précaire, la collectivité s'est dotée de plusieurs outils RH :

- le règlement de gestion des contractuels (délibération du 22 février 2019). Le mode de rémunération des agents contractuels a été clarifié et précisé quant à la revalorisation triennale de la rémunération,
- les règles de recrutement, d'accompagnement et de maintien dans l'emploi des contractuels sur emplois permanents (comité technique du 13 septembre 2018) ;
- Les règles de recrutement, d'accompagnement des contractuels sur emplois non permanents, remplaçants, saisonniers, emplois aidés (comité technique du 13 septembre 2018),
- la mise en place du schéma directeur handicap et adaptation professionnelle,
- la mise en place des conseillers en évolution professionnelle renforce l'accompagnement possible des contractuels lorsqu'ils ont un projet professionnel.

##### Bilan des actions menées en 2019-2020

Actions	2019	2020
Stagiairisation suite à concours	6 agents	2 agents
Stagiairisation suite à mobilité	32 agents remplaçants de catégorie C	
Titularisation suite à contrat RQTH	3 agents	6 agents
Déprécarisation des agents de la MDEF		durée contrats de 3 mois à 1 an pour 30 agents

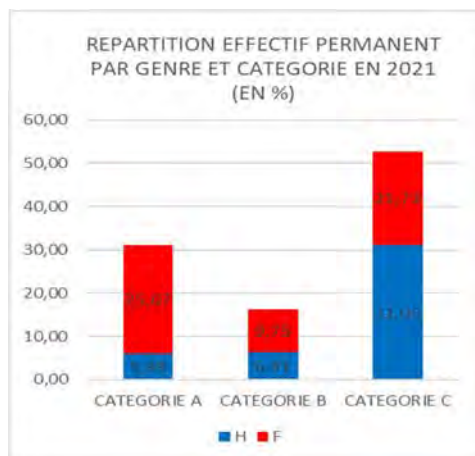
##### Bilan des actions menées en 2021 (nb agents)

Actions menées	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Stagiairisation suite à concours	8	1	
Stagiairisation suite à mobilité			16
Contrat RQTH	7	2	
Déprécarisation des agents de la MDEF	13	2	4

## 5. REPARTITION DE L'EFFECTIF PERMANENT PAR GENRE

L'effectif permanent est majoritairement féminin. En 2021, il est composé à :

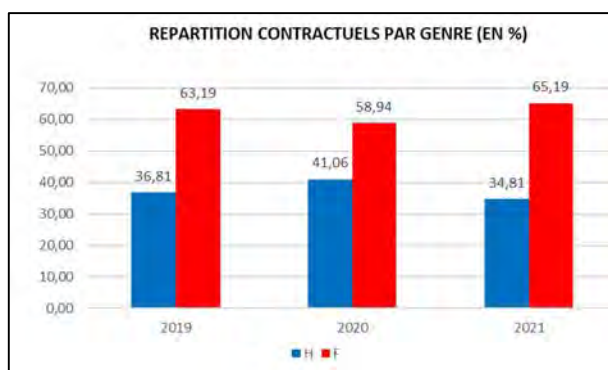
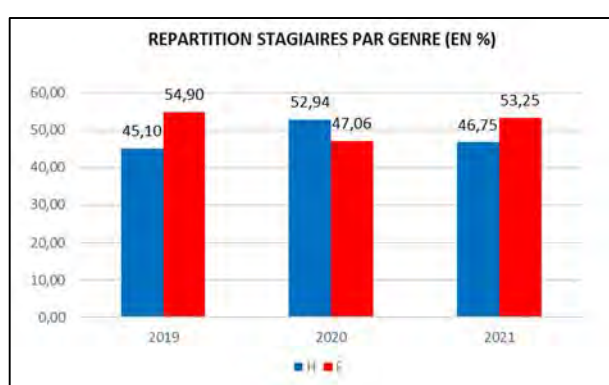
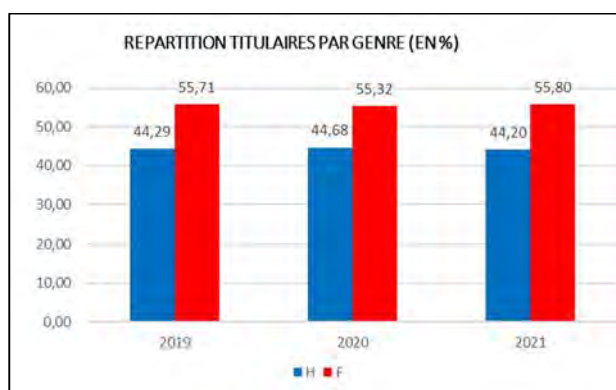
- 56,55 % de femmes (+ 0,023%),
- 43,45 % d'hommes (-0,032 %).



Le déséquilibre très important entre les femmes et les hommes en catégorie A s'explique par le passage dans cette catégorie d'un grand nombre d'agents des filières sociale et médico-sociale qui relevaient auparavant de la catégorie B (assistants socio-éducatifs, infirmières,...), postes essentiellement occupés par des femmes.

## 6. REPARTITION DE L'FFECTIF PERMANENT PAR STATUT, CATEGORIE, GENRE

		CATEGORIE A				CATEGORIE B				CATEGORIE C				TOTAL CATEGORIE			
		H		F		H		F		H		F		H	F	%	
			%		%		%		%		%		%				
2019	STAGIAIRES	1	1,08	8	2,27	3	3,30	4	2,86	19	4,25	16	4,92	23	3,65	28	3,43
	TITULAIRES	69	74,19	291	82,67	74	81,32	125	89,29	412	92,17	282	86,77	555	87,96	698	85,43
	CONTRACTUELS	23	24,73	53	15,06	14	15,38	11	7,86	16	3,58	27	8,31	53	8,40	91	11,14
	TOTAL	93	100	352	100	91	100	140	100	447	100	325	100	631	100	817	100
2020	STAGIAIRES	1	1,09	5	1,45	3	3,03	7	5,00	23	5,13	12	3,88	27	4,23	24	3,02
	TITULAIRES	69	75,00	281	81,45	75	75,76	121	86,43	406	90,63	279	90,29	550	86,07	681	85,77
	CONTRACTUELS	22	23,91	59	17,10	21	21,21	12	8,57	19	4,24	18	5,83	62	9,70	89	11,21
	TOTAL	92	100	345	100	99	100	140	100	448	100	309	100	639	100	794	100
2021	STAGIAIRES	6	6,98	21	5,83	7	7,61	4	2,86	23	5,16	16	5,13	36	5,77	41	5,05
	TITULAIRES	63	73,26	281	78,06	68	73,91	122	87,14	410	91,93	280	89,74	541	86,70	683	84,11
	CONTRACTUELS	17	19,77	58	16,11	17	18,48	14	10,00	13	2,91	16	5,13	47	7,53	88	10,84
	TOTAL	86	100	360	100	92	100	140	100	446	100	312	100	624	100	812	100



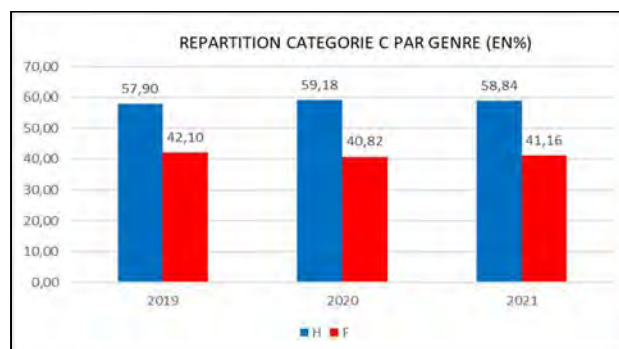
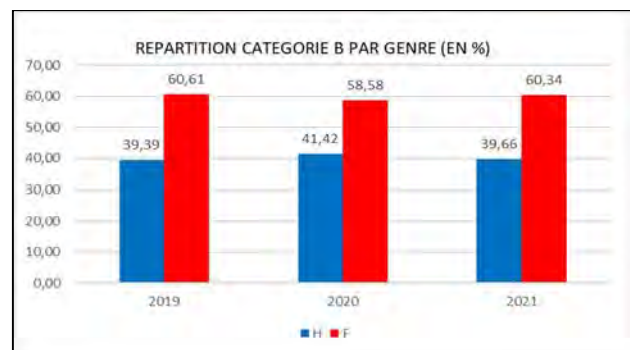
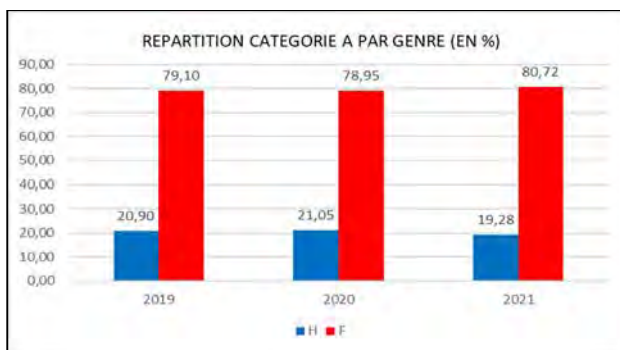
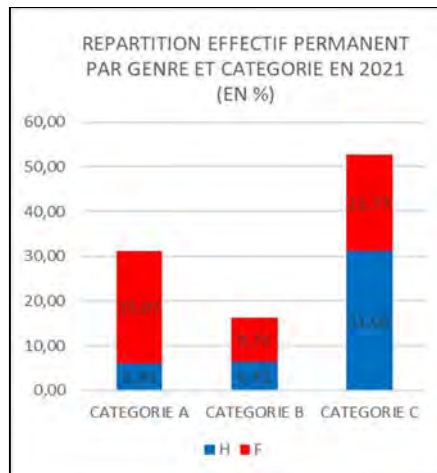
## 7. REPARTITION DE L'FFECTIF PERMANENT PAR CATEGORIE

L'effectif permanent est majoritairement constitué d'agents de catégorie C.

En 2021, sur 1436 agents permanents, la répartition est de :

- 446 agents de catégorie A (31,06% de l'effectif permanent)
- 232 agents de catégorie B (16,16% de l'effectif permanent)
- 758 agents de catégorie C (52,78% de l'effectif permanent)

	CATEGORIE A				CATEGORIE B				CATEGORIE C				TOTAL CATEGORIE				VARIATION DU TOTAL CATEGORIE		TOTAL EFFECTIF PERMANENT
	H		F		H		F		H		F		H		F		H	F	
		%		%		%		%		%		%		%					
2019	93	6,42	352	24,31	91	6,28	140	9,67	447	30,87	325	22,44	631	43,58	817	56,42			1448
2020	92	6,42	345	24,08	99	6,91	140	9,77	448	31,26	309	21,56	639	44,59	794	55,41	0,013	-0,028	1433
2021	86	5,99	360	25,07	92	6,41	140	9,75	446	31,06	312	21,73	624	43,45	812	56,55	-0,023	0,023	1436

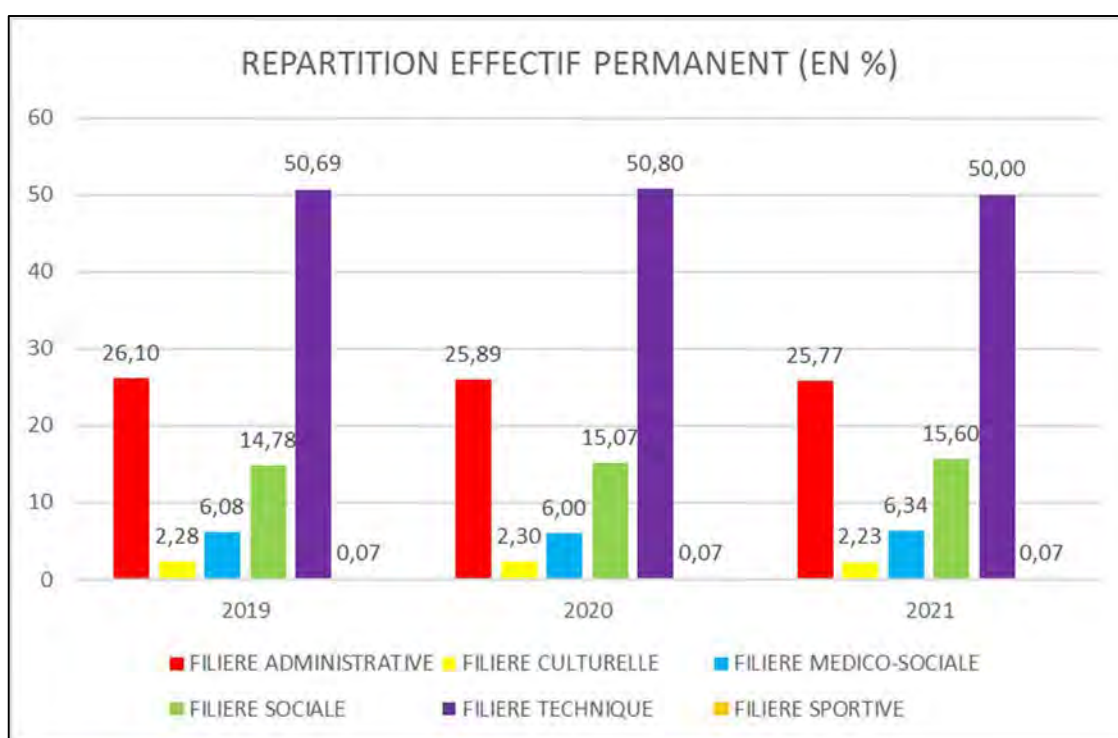


Il n'y a pas d'évolution significative de la répartition par genre dans chaque catégorie depuis 3 ans.



## 8. REPARTITION DE L'FFECTIF PERMANENT PAR FILIERE

	2019	2020	2021	VARIATION SUR LES 3 ANNEES
FILIERE ADMINISTRATIVE	378	371	370	-0,02
FILIERE CULTURELLE	33	33	32	-0,03
FILIERE MEDICO-SOCIALE	88	86	91	0,03
FILIERE SOCIALE	214	216	224	0,05
FILIERE TECHNIQUE	734	728	718	-0,02
FILIERE SPORTIVE	1	1	1	0,00
EFFECTIF TOTAL	1448	1433	1436	-0,01



Les filières administrative et technique regroupent 75 % de l'effectif permanent.

La filière technique reste numériquement la plus importante (50% de l'effectif).

Les deux filières dont les effectifs augmentent sont les filières sociale et médico-sociale, les autres baissent.

## 9. DONNEES NATIONALES POUR INFORMATION

### Les effectifs dans la fonction publique – année 2020

Selon l'INSEE, en 2020, l'emploi augmente de 0,6 % dans l'ensemble de la fonction publique, information au 2 février 2022. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6010842>.

Fin 2020, la fonction publique emploie 5,7 millions de salariés (y compris contrats aidés), soit 33 700 de plus qu'un an auparavant (+0,6 %), une hausse plus soutenue qu'entre fin 2018 et fin 2019 (+0,3 %).

En 2020, la baisse du nombre de contrats aidés se poursuit dans les trois versants : -15 900 au total (soit -30,7 %) ; 35 800 salariés ont ce statut fin 2020.

Les effectifs hors contrats aidés augmentent à un rythme comparable à celui de 2019-2020 : +49 600 de salariés soit +0,9 %, après une augmentation de +0,8 % en 2018-2019. En équivalent temps plein, le volume annuel de travail y compris contrats aidés est quasi stable : +0,1 %, après une augmentation de +0,3 % en 2018-2019.

Cependant, dans la fonction publique territoriale, l'emploi y compris contrats aidés repart à la baisse en 2020 (-8 400 soit -0,4 %) après une hausse en 2019 (+0,5 %) consécutive à trois années de baisse. La baisse en 2020 concerne principalement le secteur communal (-0,6 %).

- **Dans les régions et départements, l'emploi est quasi stable (+0,1 %).**
- **Hors contrats aidés, l'emploi diminue de 0,2 % après trois années de hausse.**

### Effectifs par versant de la fonction publique

		Niveaux en milliers		
		2020 (p)	2018-2019	2019-2020 (p)
<b>Effectifs au 31 décembre (1)</b>				
Fonction publique de l'Etat	Ensemble, yc contrats aidés	2526,8	0,1	0,8
	hors contrats aidés	2523,6	0,9	1,3
Fonction publique territoriale	Ensemble, yc contrats aidés	1960,2	0,5	-0,4
	hors contrats aidés	1931,7	0,9	-0,2
Fonction publique hospitalière	Ensemble, yc contrats aidés	1210,8	0,3	1,8
	hors contrats aidés	1206,7	0,4	1,9
Fonction publique	Ensemble, yc contrats aidés	5697,8	0,3	0,6
	hors contrats aidés	5662,0	0,8	0,9
<b>Volume de travail en équivalent temps plein (2)</b>				
Fonction publique	Ensemble, yc contrats aidés	5331,4	0,3	0,1
	hors contrats aidés	5305,5	0,7	0,4

Champ : France, hors Mayotte

(1) postes principaux finaux au 31 décembre

(2) tout poste actif dans l'année

(p) : données provisoires

Sources : Insee, Siasp

## Effectifs par versant et par type d'employeur

Effectifs au 31 décembre	En milliers		Évolution sur un an (en %) (p)	
	2020 (p)			
	yc contrats aidés		yc contrats aidés	hors contrats aidés
<b>Fonction publique de l'Etat</b>				
Ministères	1968,5		-0,2	-0,2
Étab. publics à caractère administratif	558,3		4,4	6,6
<b>Fonction publique territoriale</b>				
Secteur communal (1)	1514,7		-0,6	-0,3
Régions et départements	445,6		0,1	0,2
<b>Fonction publique hospitalière</b>				
Hôpitaux	1055,9		1,9	1,9
Étab. Médico-sociaux (2)	155,0		1,4	1,8

Champ : France, hors Mayotte

(p) : données provisoires

(1) y compris métropole de Lyon et métropole du Grand Paris, établissements publics territoriaux, caisses de crédit municipal, régies et établissements publics à caractère administratif (EPA) locaux

(2) y compris établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de la FPH

Sources : Insee, Siasp

## 10. LES AGENTS BENEFICIANT D'UNE RECONNAISSANCE DE TRAVAILLEURS HANDICAPES

Au 31 décembre 2021, la collectivité comptait 154 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi, ce qui représente un taux d'emploi direct d'agents en situation de handicap de 10,7 %.

Le taux d'emploi est calculé sur l'effectif total de 1436 agents permanents au 31 décembre 2021.

Les dispositions de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 imposent aux employeurs publics d'au moins vingt salariés d'employer des travailleurs handicapés dans la proportion de 6 % de leur effectif total et d'effectuer une déclaration au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées (FIPHFP). Les employeurs publics peuvent s'acquitter de leur obligation :

- en recrutant des personnes ayant la reconnaissance de travailleurs handicapés,
- en passant des contrats de fourniture de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées, des centres de distribution de travail à domicile ou des établissements et services d'aide par le travail (ESAT).

Le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique couvre les trois fonctions publiques. Il a double vocation : favoriser, grâce à une politique incitative, le recrutement des personnes en situation de handicap, aider à leur maintien dans l'emploi en mettant notamment à la disposition des employeurs publics des financements ainsi que des ressources d'expertise et de conseil.

Le FIPHFP accompagne l'employeur dans sa recherche de financement par des aides telles que :

- Les adaptations des postes de travail,
- Les rémunérations versées aux agents chargés d'accompagner une personne handicapée,
- Les aides consacrées à l'amélioration des conditions de vie,
- La formation et l'information des travailleurs handicapés,
- Les dépenses d'études,
- La formation et l'information des personnels,

- Les outils de recensement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Le conventionnement auprès du FIPHFP a au préalable nécessité un audit sur le champ du handicap, les objectifs du projet ont été réunis dans un schéma directeur.

Au fur et à mesure de l'avancée de la réflexion lors des groupes de travail et des ateliers, il est apparu que la mise en place d'un « dispositif de gestion des ressources humaines plus adapté, pour accompagner les agents en matière d'inclusion, de maintien dans l'emploi ; mais aussi d'aides au reclassement, à la reconversion, la réadaptation des personnes devenues inaptes ou qui rencontrent des difficultés sur leur poste de travail » s'avérait pertinent.

Suite au comité de pilotage réalisé fin 2021, une adaptation du conventionnement a été sollicitée par le Département afin d'ajuster celui-ci.

La convention a été signée pour 3 ans (2021-2023) pour un montant conventionné de 437 000 € d'aide soit 147 000 € par an.

Les axes de travail sont :

**Axe 1 : Projet et Politique Handicap (CESU/ CV/ autres actions volontaristes)**

**Axe 2 : Gouvernance et organisation (Formation)**

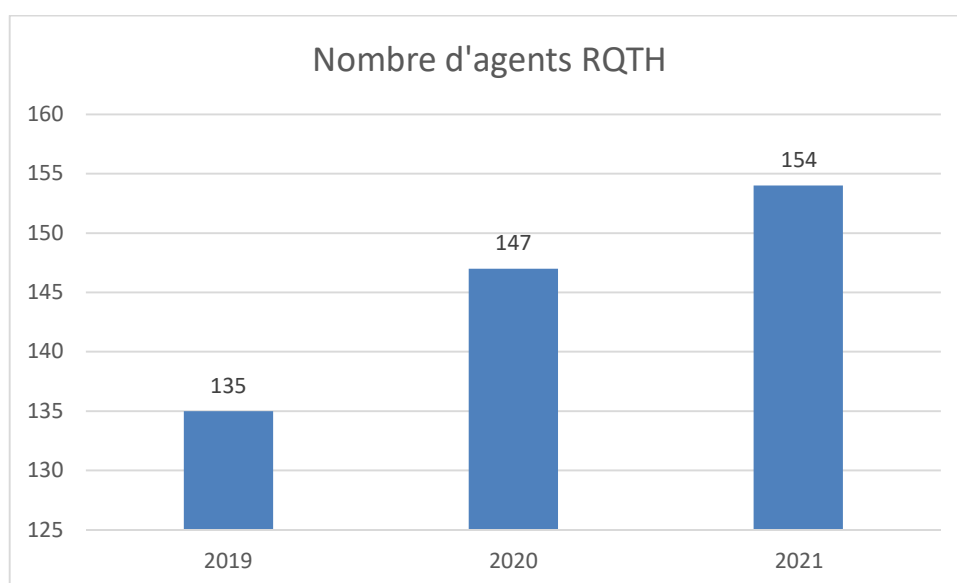
**Axe 3 : Accessibilité (non pris en compte dans le périmètre de la convention)**

**Axe 4 : Recrutement**

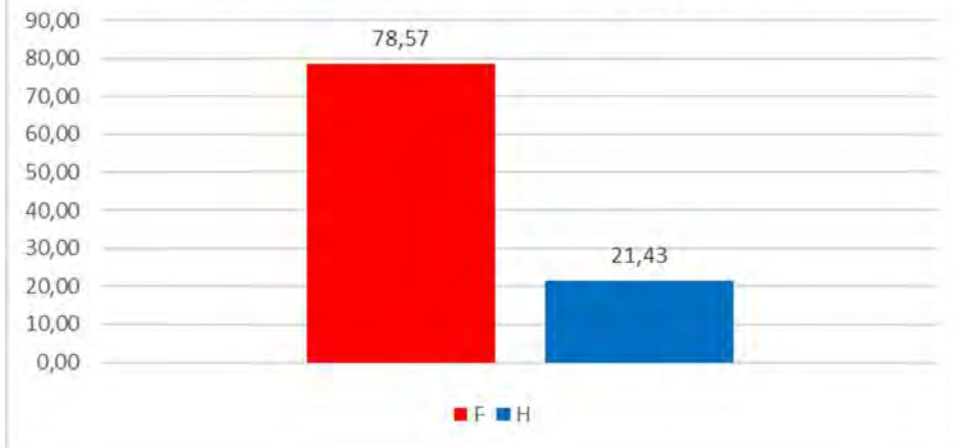
**Axe 5 : Maintien dans l'emploi (Ergonomie/adaptation de poste)**

**Axe 6 : Communication**

**Axe 7 : Innovation (non pris en compte dans le périmètre de la convention)**



REPARTITION PAR GENRE DES AGENTS  
BENEFICIANT D'UNE RQTH EN 2021 (EN %)



Comme au niveau national, les agents reconnus travailleurs handicapés sont majoritairement des agents de catégorie C . En 2021, ils représentent 48,7 % des agents RQTH

	CATEGORIE A	CATEGORIE B	CATEGORIE C
NB AGENTS	51	28	75

La loi du 11 février 2005 a apporté des aménagements à la procédure dérogatoire de recrutement hors concours d'agents contractuels handicapés dans la fonction publique territoriale. Certains travailleurs handicapés peuvent être recrutés en qualité d'agents contractuels dans un emploi de catégorie A, B ou C.

## 11. CONDITIONS DE TRAVAIL ET QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

### Répartition du nombre d'agents à temps partiel par catégorie

En 2021, sur 1301 agents permanents, 115 travaillent à temps partiel dont 101 femmes et 14 hommes, soit un taux de 8,8%

	2019						2020						2021						
	SUR AUTORISATION			DE DROIT			SUR AUTORISATION			DE DROIT			SUR AUTORISATION			DE DROIT			
	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL	
<b>FILIERE ADMINSITRATIVE</b>																			
A	1	2	3	0	0	0	1	2	3	0	3	3	1	2	3	0	4	4	
B	0	9	9	0	5	5	0	7	7	0	6	6	0	7	7	0	6	6	
C	1	8	9	0	5	5	1	8	9	0	6	6	1	8	9	0	8	8	
SOUS-TOTAL	2	19	21	0	10	10	2	17	19	0	15	15	2	17	19	0	18	18	
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>												0							
A	0	2	2	0	0	0	0	2	2	0		0	0	3	3	0	0	0	
B	1	5	6	0	0	0	1	5	6	1	0	1	1	4	5	1	0	1	
C	3	2	5	3	1	4	4	2	8	3	3	6	5	2	7	4	5	9	
SOUS-TOTAL	4	9	13	3	1	4	5	9	14	4	3	7	6	9	15	5	5	10	
<b>FILIERE CULTURELLE</b>												0							
A	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1	
B	0	0	0	0	0	0	0	0	14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
C	0	2	2	0	2	2	0	1	1		2	2	0	1	1	0	2	2	
SOUS-TOTAL	0	2	2	0	3	3	0	1	1	0	3	3	0	1	1	0	3	3	
<b>FILIERE SOCIALE</b>									0			0						0	
A	0	8	8	0	15	15	0	9	2	0	17	17	0	11	11	0	21	21	
B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
SOUS-TOTAL	0	8	8	0	15	15	0	9	2	0	17	17	0	11	11	0	21	21	
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>												0							
A	0	14	14	0	0	0	0	14	14	0	0	0	0	13	13	0	1	1	
B	0	2	2	0	0	0	1	2	3	0	0	0	1	2	3	0	0	0	
C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
SOUS-TOTAL	0	16	16	0	0	0	1	16	17	0	0	0	1	15	16	0	1	1	
<b>TOTAL</b>	6	54	60	3	29	32	8	52	60	4	38	42	9	53	62	5	48	53	

## Evolution de la répartition des agents à temps partiel par catégorie

	2019		2020		2021	
	NB AGENTS A TEMPS PARTIEL	% AGENTS A TEMPS PARTIEL	NB AGENTS A TEMPS PARTIEL	% AGENTS A TEMPS PARTIEL	NB AGENTS A TEMPS PARTIEL	% AGENTS A TEMPS PARTIEL
<b>Catégorie A</b>	43	46,74	42	37,84	57	49,57
<b>Catégorie B</b>	22	23,91	37	33,33	22	19,13
<b>Catégorie C</b>	27	29,35	32	28,83	36	31,30
<b>Total</b>	<b>92</b>	<b>100</b>	<b>111</b>	<b>100</b>	<b>115</b>	<b>100</b>

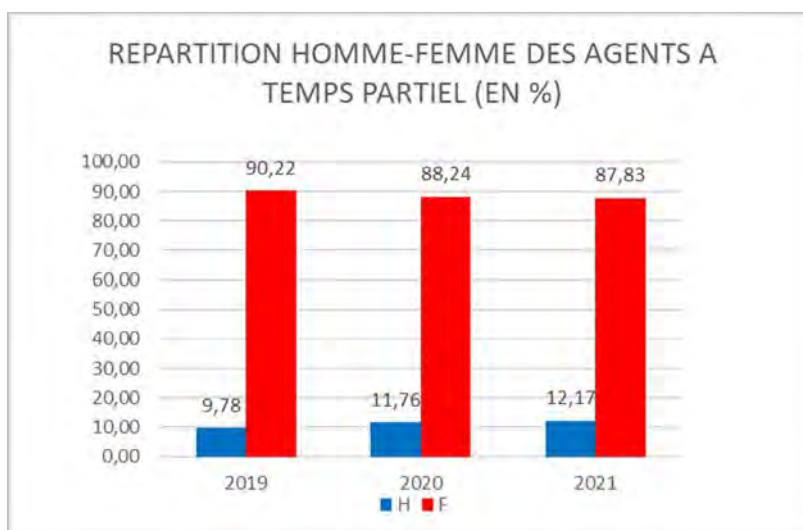
Parmi les 115 agents à temps partiel en 2021, 50 sont à temps partiel de droit et 65 à temps partiel sur autorisation.

Le nombre d'agents à temps partiel progresse.



En 2021, les agents exerçant leur activité à temps partiel relèvent à 49,57 % de la catégorie A et à 31,30 % de la catégorie C.

## Evolution de la répartition des agents à temps partiel par catégorie et par genre



Le temps partiel s'adresse aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels employés de manière continue depuis plus d'un an.

Il existe deux situations de travail à temps partiel :

- Le temps partiel de droit
- Le temps partiel sur autorisation accordé sous réserve des nécessités de service, pour des motifs de convenances personnelles.

Quel que soit le motif, celui-ci :

- Est accordé pour une période de 6 mois ou de 1 an, renouvelable.
- A un effet sur la rémunération au prorata temporis et sur le calcul de la retraite.

La quotité de temps de travail peut être comprise entre 50% et 80% pour les temps partiels de droit et jusqu'à 90 % pour les temps partiels sur autorisation de la durée hebdomadaire de travail afférente au temps plein (selon le motif et les dispositions réglementaires).

Les fonctionnaires à temps complet et non complet, ainsi que les agents contractuels depuis plus d'un an à temps complet, peuvent demander un temps partiel de droit :

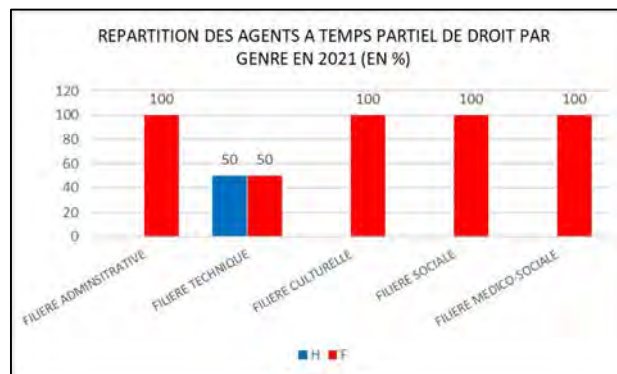
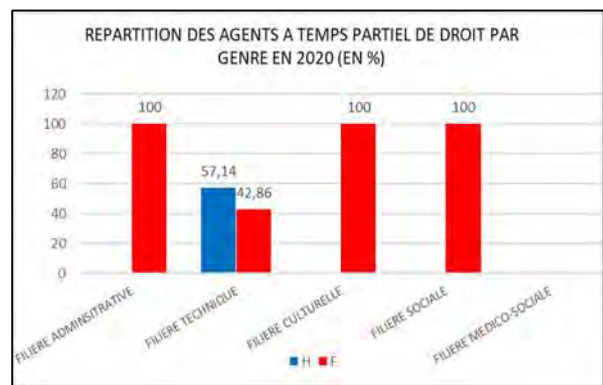
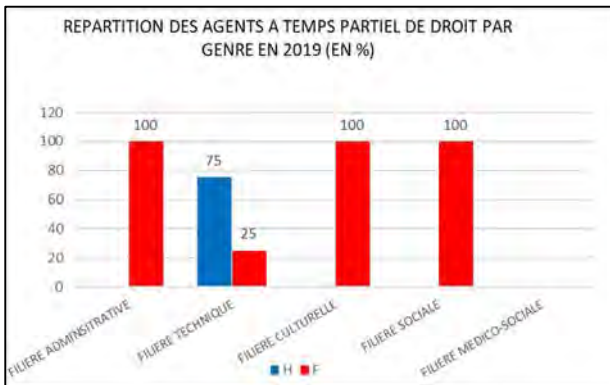
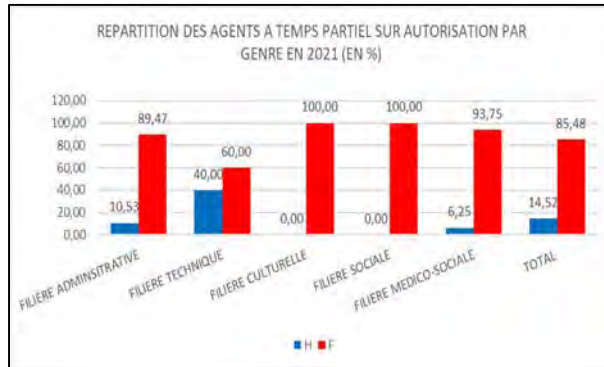
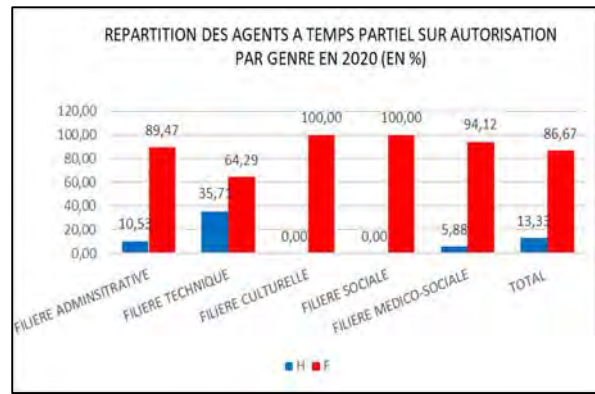
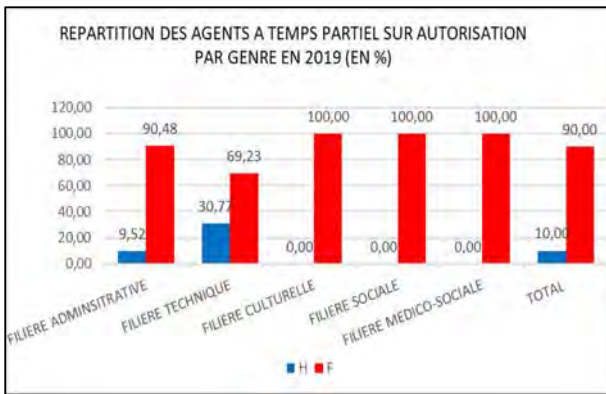
- à l'occasion de chaque naissance jusqu'au troisième anniversaire de l'enfant ou de chaque adoption jusqu'à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de l'arrivée au foyer de l'enfant adopté ;
- pour donner des soins à son conjoint, à un enfant à charge ou à un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne, ou victime d'un accident ou d'une maladie grave ;
- en tant que personne reconnue handicapée, au sens de l'article L 5212-13 du Code du travail, et après avis de la médecine de prévention, consultée sur la demande de l'agent. Les travailleurs handicapés recrutés en qualité d'agents contractuels sur la base de l'article 8 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 bénéficient du temps partiel dans les mêmes conditions que les fonctionnaires stagiaires, sans condition d'ancienneté de service.

Les fonctionnaires à temps complet, en position d'activité ou de détachement, les contractuels en activité employés depuis plus d'un an de façon continue à temps complet, les travailleurs handicapés recrutés en qualité d'agent contractuel sur la base de l'article 38 de la loi du 26 janvier 1984 peuvent demander à bénéficier d'un service à temps partiel sur autorisation.

Cette autorisation peut leur être donnée sous réserve des nécessités du service.

Cas particulier pour créer ou reprendre une entreprise : durée maximale de 3 ans, (2 ans et éventuellement renouvelable un an) à compter de la création ou de la reprise d'entreprise. A ce titre, la récente réglementation nous impose une campagne de communication afin que les agents concernés par le cumul d'activité effectuent les démarches nécessaires de déclaration et/ou de régularisation.





QUOTITE	2019		2020		2021	
	H	F	H	F	H	F
50%	3	6	3	8	3	8
60%	0	1	0	0	0	3
70%	1	2	1	1	0	1
80%	4	48	7	54	9	62
85%	0	0	0	0	1	0
90%	1	26	1	25	1	27

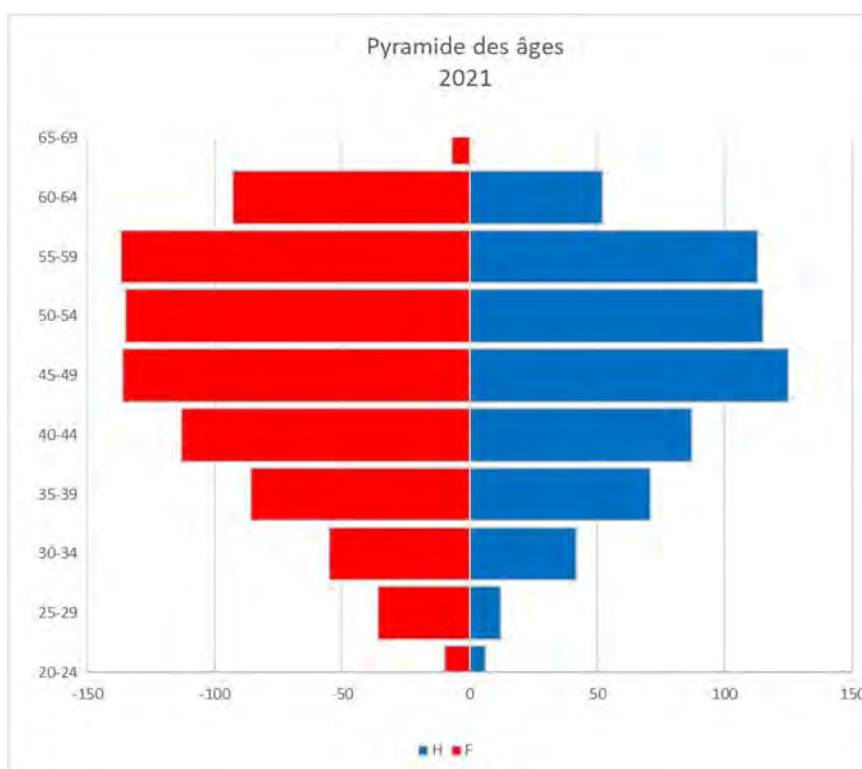
## 12. AGE DE L'EFFECTIF PERMANENT

	2019	2020	2021
MOYENNE D'AGE	46,32	47,57	47,46

- Notre âge moyen est supérieur de plus de 4 ans à la moyenne nationale.
- Au 31 décembre 2021, la tranche d'âge 50-59 ans est toujours la plus représentée : 35% de l'effectif permanent.
- Les plus de 50 ans représentent 45,7 % de l'effectif.
- Les moins de 39 ans représentent 22,21% de l'effectif.
- La tranche d'âge 60-69 continue d'augmenter.

## REPARTITION DE L'FFECTIF PERMANENT PAR TRANCHE D'AGE ET SEXE

	2019				2020				2021				variation sur 3 ans
	F	H	TOTAL	%	F	H	TOTAL	%	F	H	TOTAL	%	
MOINS DE 30 ANS	31	38	69	4,77	34	20	54	3,76	46	18	64	4,46	-0,07
DE 30-39 ANS	150	124	274	18,92	141	113	254	17,69	142	113	255	17,76	-0,07
DE 40-49 ANS	283	201	484	33,43	250	214	464	32,31	249	212	461	32,10	-0,05
DE 50-59 ANS	281	243	524	36,19	277	244	521	36,28	275	229	504	35,10	-0,04
DE 60-69 ANS	72	25	97	6,70	92	48	140	9,75	100	52	152	10,58	0,57
TOTAL	817	631	1448	100,00	794	639	1433	99,79	812	624	1436	100,00	-0,01



### Données nationales : L'âge moyen des agents de la fonction publique continue d'augmenter

Selon le Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, publié en 2020 par le Ministère de la transformation et de la fonction publiques <https://www.vie-publique.fr/rapport/277181-rapport-annuel-sur-letat-de-la-fonction-publique-2020> :

Fin 2019, l'âge moyen des agents de la fonction publique continue de progresser.

Ainsi, les agents de la fonction publique sont en moyenne plus âgés que ceux du secteur privé (respectivement 43,6 ans contre 41,3 ans). Cette situation résulte du rythme des recrutements et des départs à la retraite passés.

*“A la différence du privé, le principe même de la carrière conduit dans la fonction publique, au maintien en emploi des « seniors ». De plus, le niveau de diplôme des agents du secteur public, en moyenne plus élevé que celui des salariés du privé (54 % des agents de la fonction publique sont diplômés du supérieur contre 41 % dans le privé), explique des entrées tardives dans la vie active, ce qui réduit d'autant le part des jeunes.”*

**Figure V 1.3-1 : Répartition des effectifs de la fonction publique par catégorie hiérarchique, par sexe et par tranche d'âge**

	situation au 31 décembre 2019			Évolution entre les 31 décembre 2018 et 2019		
	Part des femmes (en %)	Part des moins de 30 ans (en %)	Part des 50 ans et plus (en %)	Part des femmes (en point de %)	Part des moins de 30 ans (en point de %)	Part des 50 ans et plus (en point de %)
Catégorie A	66,2	13,2	32,0	1,1	-0,2	0,6
dont A+	42,4	1,9	52,5	0,5	0,1	0,7
Catégorie B	52,2	15,2	32,2	-2,8	0,4	1,0
Catégorie C	64,0	14,6	38,5	0,4	0,0	0,6
Toutes catégories	62,7	14,3	34,9	0,3	0,0	0,7

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – SDess.

Champ : Emplois principaux, tous statuts situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

### 13. MOUVEMENTS DE L'FFECTIF

#### Les retraites

Le régime de retraite des agents titulaires de la fonction publique territoriale est confié à la Caisse Nationale de Retraites des Collectivités Locales (CNRACL). Dans le cadre de la réforme des retraites menée en 2003, il a été institué en faveur des fonctionnaires des trois fonctions publiques (d'Etat, territoriale et hospitalière) un régime obligatoire par points permettant d'acquérir une retraite à partir de cotisations acquittées sur la base du régime indemnitaire plafonné à 20 % : le régime de Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (RAFP).

Les agents non titulaires sont rattachés à l'Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'Etat et des Collectivités Publiques (IRCANTEC). Les cotisations versées à l'IRCANTEC permettent l'acquisition de points qui sont convertis en allocations lors de la liquidation de la retraite. L'assiette de cotisation est constituée de la rémunération brute répartie en 2 tranches : tranche A en-dessous du plafond de la Sécurité Sociale (3.170 € en 2015), tranche B au-delà de ce plafond.

En 2021, on comptabilise une augmentation des départs en retraite, soit 56 départs en 2021 contre 43 en 2020 et 35 en 2019.

L'effectif masculin a tendance à partir à la retraite plus tôt que les femmes. En effet, 73,7 % des départs en retraite au-delà de 62 ans concernent les femmes. Cela s'explique notamment par les carrières incomplètes et les temps partiels.

Les départ anticipés sur 2019 et 2020 sont pour 2/3 des départs pour invalidité.

## NOMBRE DE DEPARTS EN RETRAITE PAR SEXE ET AGE DEPUIS 2019

	2019			2020			2021			VARIATION SUR 3 ANS								
	F		H	F		H	F		H	TOTAL		F	H	TOTAL				
		%			%		%		%		%							
Moins de 50 ans	2	100	0	0	2	0	0	1	100	1	0	0	0	0	-1	0	-1	
Moins de 60 ans	0	0	2	100	2	0	0	1	100	1	3	100	0	0	3	0	-1	0,5
60 ans	3	42,86	4	57,14	7	1	25	3	75	4	2	15,38	11	84,62	13	-0,33	1,75	0,86
61 ans	1	20	4	80	5	3	27,27	8	72,73	11	3	42,86	4	57,14	7	2,00	0	0,4
62 ans	6	54,55	5	45,45	11	12	70,59	5	29,41	17	9	64,29	5	35,71	14	0,50	0	0,27
63 ans	2	100	0	0	2	0	0	1	100	1	3	60	2	40	5	0,50	0	1,5
64 ans	3	100	0	0	3	2	100	0	0	2	5	83,33	1	16,67	6	0,67	0	1
65 ans	0	0	0	0	0	4	100	0	0	4	2	50	2	50	4	0	0	0
66 ans	3	100	0	0	3	0	0	1	100	1	2	100	0	0	2	-0,33	0	-0,33
67 ans	0	0	0	0	0	0	0	1	100	1	1	100	0	0	1	0	0	0
70 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	100	0	0	1	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>		<b>15</b>		<b>35</b>	<b>22</b>		<b>21</b>		<b>43</b>	<b>31</b>		<b>25</b>		<b>56</b>	<b>0,55</b>	<b>0,67</b>	<b>0,6</b>

## 14. RECRUTEMENTS DE FONCTIONNAIRES ET CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT

En 2021, le Département a recruté 118 agents, majoritairement dans la filière technique (70, 64%) et le cadre d'emploi des adjoints techniques.

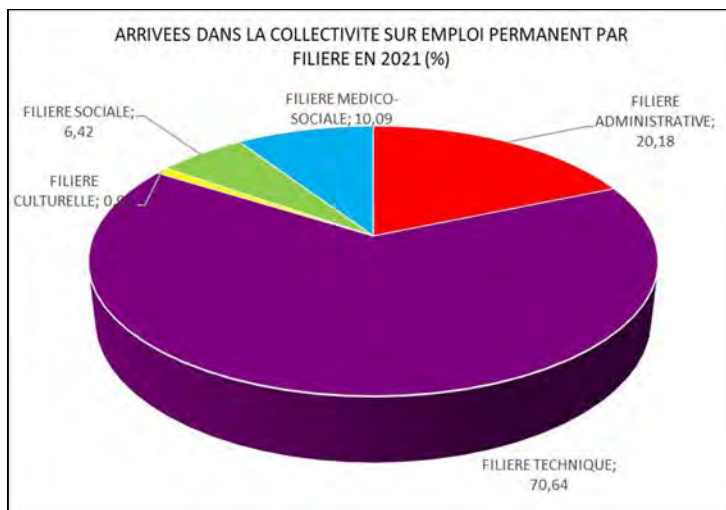
### - Arrivée de fonctionnaires en 2021

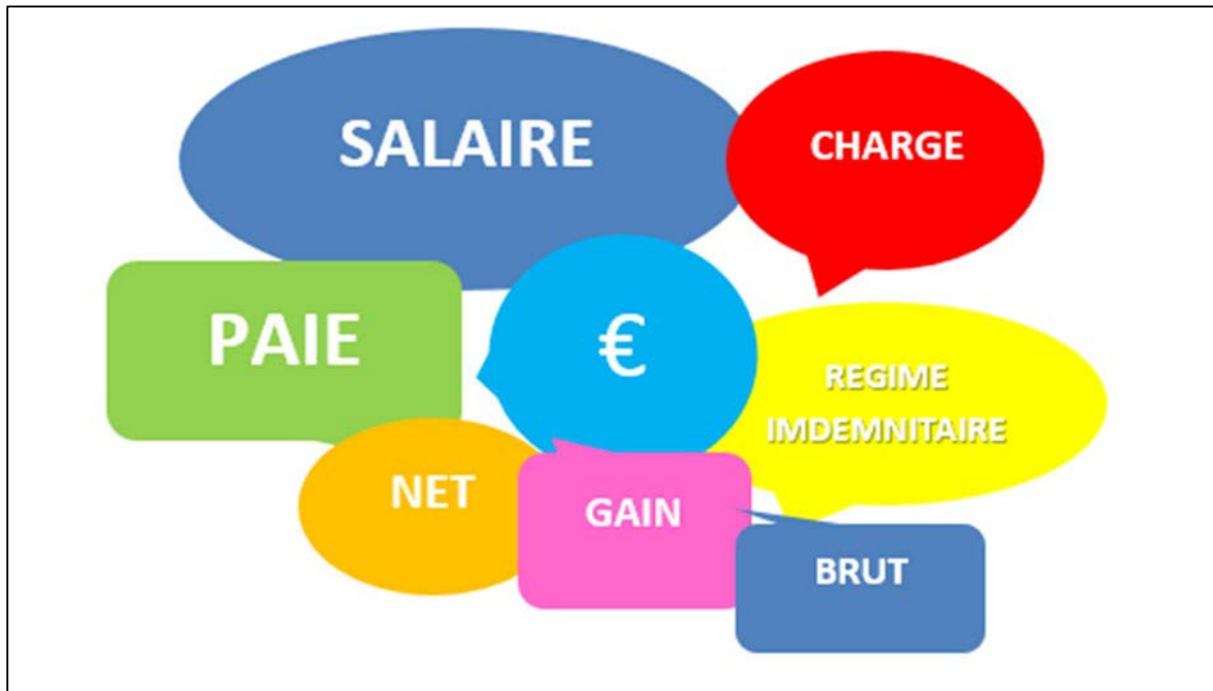
	Recrutement direct	Intégration directe	Voie de mutation	Détachement de la FPE	Détachement de la FPH	Retours d'agents en positions particulières ayant été rémunérés pendant la période d'absence	Total
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>							
Attachés			2	1			3
Rédacteurs			5		1		0
Adjoints administratifs	5		4				0
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>18</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>							
Ingénieurs			1				1
Techniciens		1	10				11
Agents de maîtrise		1	8				9
Adjoints techniques	18	1	23				42
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	8		3		1	1	13
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>26</b>	<b>3</b>	<b>45</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>76</b>
<b>FILIERE CULTURELLE</b>							
Bibliothécaires			1				1
<b>FILIERE CULTURELLE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>FILIERE SOCIALE</b>							
Assistants socio-éducatifs	2		5				7
<b>FILIERE SOCIALE</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>							
Puéricultrices*			3		1		4
Infirmiers en soins généraux					3		3
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>7</b>
<b>TOTAL</b>	<b>33</b>	<b>3</b>	<b>65</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>109</b>

109 agents ont intégré la collectivité dont 65 par mutation et 33 par recrutement direct.

- Arrivée de contractuels en 2021

<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	
Attachés	2
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>	
Techniciens	1
<b>FILIERE SOCIALE</b>	
Assistants socio-éducatifs	4
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>





## LA REMUNERATION

CHIFFRES CLES 2021 :

- **Masse salariale** : 61 702 182,07 €
- **Charges patronales** : 16 773 931,27€
- **Rémunération annuelle nette moyenne** :
  - 22 832,57 € soit 1.902,71 € mensuel pour les femmes
  - 23 094,58 € soit 1924,58 € pour les hommes

La rémunération des agents est constituée par :

- Le traitement de base : chaque agent est classé à un échelon. A cet échelon correspond un indice majoré qui, multiplié par la valeur du point, permet de calculer le salaire ;
- Le supplément familial de traitement (SFT) versé à l'agent pour ses enfants à charge jusqu'aux 20 ans de l'enfant sur présentation d'un certificat de scolarité ;
- Les heures supplémentaires (dans la limite de 25 heures par mois) hors dispositions spécifiques adoptées par l'assemblée délibérante après avis du comité technique.
- La Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) attribuée pour certains emplois comportant une responsabilité, une technicité ou des fonctions particulières (décrets n° 2006-779 et 2006-780 du 3 juillet 2006).
- Le régime indemnitaire : RIFSEEP

Tous ces gains constituent le salaire brut soumis à un certain nombre de cotisations sociales à la charge de l'agent et de l'employeur. Après déduction des cotisations sociales à la charge de l'agent, on obtient le salaire net.

### 1. MASSE SALARIALE DE L'EFFECTIF PERMANENT

Avec un effectif permanent stable, la masse salariale a augmenté en 2021 par rapport à 2019.

Cette augmentation s'explique notamment par :

- l'effet Glissement Vieillessement Technicité (avancement d'échelon, de grade et promotion interne)
- le Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021,
- la réforme du régime indemnitaire, notamment en 2021 l'instauration d'un RIFSEEP par fonction.

### REPARTITION DE LA MASSE SALARIALE PAR GENRE

2019			2020			2021			VARIATION SUR 3 ANS		
F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
34 186 133,97	27 050 632,58	61 236 766,55	34 310 239,69	27 134 764,38	61 445 004,07	34 861 259,45	26 838 922,62	61 700 182,07	0,02	0,02	0,01



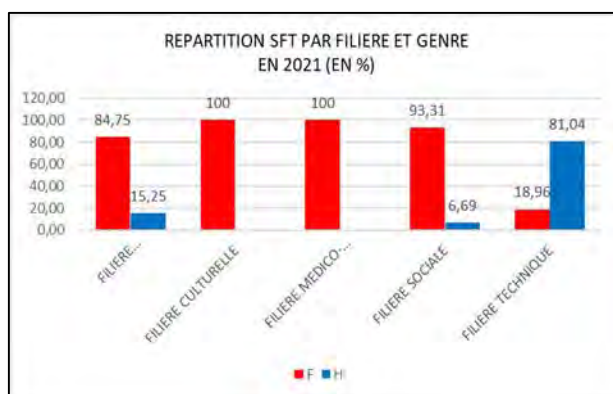
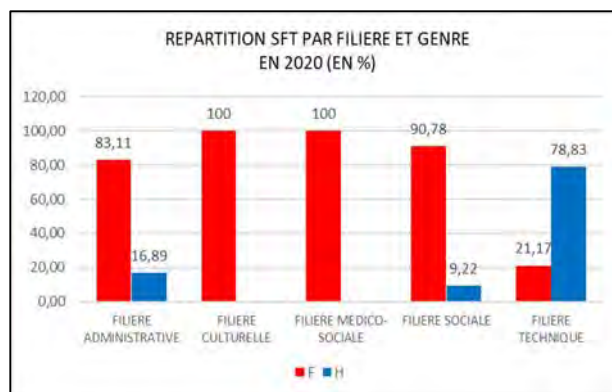
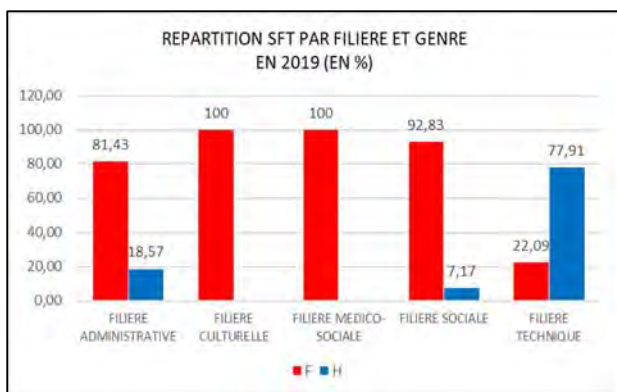


## 2. REPARTITION DU SFT

		2019					2020					2021				
		F		M		TOTAL	F		M		TOTAL	F		M		TOTAL
			%		%			%		%			%		%	
FILIERE ADMINISTRATIVE	A	19 325,28	62,14	11 772,15	37,86	31 097,43	20 601,05	64,92	11 133,89	35,08	31 734,94	17 032,33	64,45	9 396,78	35,55	26 429,11
	B	12 579,91	83,88	2 418,16	16,12	14 998,07	13 529,07	93,09	1 004,98	6,91	14 534,05	13 424,71	92,94	1 020,24	7,06	14 444,95
	C	34 203,12	97,48	885,48	2,52	35 088,6	29 940,22	97,13	885,48	2,87	30 825,7	32 352,45	97,34	885,48	2,66	33 237,93
	<b>TOTAL</b>	<b>66 108,31</b>	<b>81,43</b>	<b>15 075,79</b>	<b>18,57</b>	<b>81 184,1</b>	<b>64 070,34</b>	<b>83,11</b>	<b>13 024,35</b>	<b>16,89</b>	<b>77 094,69</b>	<b>62 809,49</b>	<b>84,75</b>	<b>11 302,5</b>	<b>15,25</b>	<b>74 111,99</b>
FILIERE CULTURELLE	A	5 173,6	100	0	0	5 173,6	5 778,45	100	0	0	5 778,45	6 776,1	100	0	0	6 776,1
	B	97,33	100	0	0	97,33	82,44	100	0	0	82,44	64,12	100	0	0	64,12
	C	5 970,55	100	0	0	5 970,55	5 385,96	100	0	0	5 385,96	5 345,88	100	0	0	5 345,88
	<b>TOTAL</b>	<b>11 241,48</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11 241,48</b>	<b>11 246,85</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11 246,85</b>	<b>12 186,1</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12 186,1</b>
FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	34 154,7	100	0	0	34 154,7	31 650,52	100	0	0	31 650,52	30 019,28	100	0	0	30 019,28
	B	2 817,96	100	0	0	2 817,96	2 534,82	100	0	0	2 534,82	1 997,04	100	0	0	1 997,04
	C	265,64	100	0	0	265,64	2 092,95	100	0	0	2 092,95	516,53	100	0	0	516,53
	<b>TOTAL</b>	<b>37 238,3</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>37 238,3</b>	<b>36 278,29</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>36 278,29</b>	<b>32 532,85</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>32 532,85</b>
FILIERE SOCIALE	A	58 243,69	92,73	4 566,64	7,27	62 810,33	57 382,5	90,74	5 855,16	9,26	63 237,66	55 821,67	93,31	4 005,18	6,69	59 826,85
	B	885,48	100	0	0	885,48	270,56	100	0	0	270,56	0	0	0	0	0
	C	59 129,17	92,83	4 566,64	7,17	63 695,81	57 653,06	90,78	5 855,16	9,22	63 508,22	55 821,67	93,31	4 005,18	6,69	59 826,85
	<b>TOTAL</b>	<b>59 129,17</b>	<b>92,83</b>	<b>4 566,64</b>	<b>7,17</b>	<b>63 695,81</b>	<b>57 653,06</b>	<b>90,78</b>	<b>5 855,16</b>	<b>9,22</b>	<b>63 508,22</b>	<b>55 821,67</b>	<b>93,31</b>	<b>4 005,18</b>	<b>6,69</b>	<b>59 826,85</b>
FILIERE TECHNIQUE	A	6 546,48	30,51	14 911,6	69,49	21 458,08	5 962,28	27,45	15 758,25	72,55	21 720,53	4 318,6	20,94	16 305,03	79,06	20 623,63
	B	3 901,18	15,32	21 571,6	84,68	25 472,78	3 977,84	14,90	22 727,27	85,10	26 705,11	3 535,57	12,76	24 171,94	87,24	27 707,51
	C	24 078,12	22,02	85 273,09	77,98	109 351,21	22 248,27	21,47	81 356,37	78,53	103 604,64	20 945,56	20,22	82 653,99	79,78	103 599,55
	<b>TOTAL</b>	<b>34 525,78</b>	<b>22,09</b>	<b>121 756,29</b>	<b>77,91</b>	<b>156 282,07</b>	<b>32 188,39</b>	<b>21,17</b>	<b>119 841,89</b>	<b>78,83</b>	<b>152 030,28</b>	<b>28 799,73</b>	<b>18,96</b>	<b>123 130,96</b>	<b>81,04</b>	<b>151 930,69</b>
<b>TOTAL FILIERE</b>	<b>208 243,04</b>	<b>59,56</b>	<b>141 398,72</b>	<b>40,44</b>	<b>349 641,76</b>	<b>201 436,93</b>	<b>59,22</b>	<b>138 721,4</b>	<b>40,78</b>	<b>340 158,33</b>	<b>192 149,74</b>	<b>58,12</b>	<b>138 438,64</b>	<b>41,88</b>	<b>330 588,38</b>	

	2019					2020					2021					VARIATION SUR 3 ANS		
	F		H		TOTAL	F		H		TOTAL	F		H		TOTAL	F	H	TOTAL
		%		%			%		%			%		%				
A	123443,75	79,80	31250,39	20,20	154694,14	121374,8	78,75	32747,3	21,25	154122,1	113967,88	79,32	29706,99	20,68	143674,87	-0,08	-0,05	-0,07
B	20281,86	45,81	23989,76	54,19	44271,62	20394,73	46,22	23732,25	53,78	44126,98	19021,44	43,02	25192,18	56,98	44213,62	-0,06	0,05	0,00
C	64517,43	42,82	86158,57	57,18	150676	59667,4	42,05	82241,85	57,95	141909,25	59160,42	41,46	83539,47	58,54	142699,89	-0,08	-0,03	-0,05
<b>TOTAL</b>	<b>208243,04</b>	<b>59,56</b>	<b>141398,72</b>	<b>40,44</b>	<b>349641,76</b>	<b>201436,93</b>	<b>59,22</b>	<b>138721,4</b>	<b>40,78</b>	<b>340158,33</b>	<b>192149,74</b>	<b>58,12</b>	<b>138438,64</b>	<b>41,88</b>	<b>330588,38</b>	<b>-0,08</b>	<b>-0,02</b>	<b>-0,05</b>

La baisse du SFT est corollaire à l'augmentation de l'âge moyen des agents.



### 3. LES HEURES SUPPLEMENTAIRES REMUNEREES

Le nombre maximum d'heures supplémentaires pouvant être rémunérées mensuellement est de 25 heures (sauf dispositifs spécifiques). Pour rappel, la récupération des heures supplémentaires reste le principe à l'exception des agents de la Direction des Routes et des Mobilités qui doivent prioritairement récupérer les 60 premières heures supplémentaires, les suivantes étant rémunérées.

30 172,46 heures supplémentaires ont été effectuées et payées en 2021, soit une variation de 0,23 % sur 3 ans pour un montant de 436 786,35 euros.

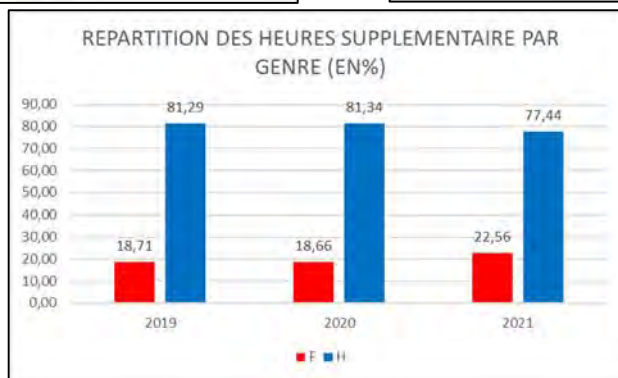
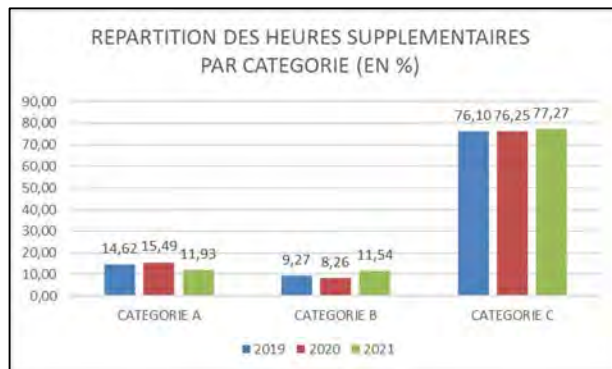
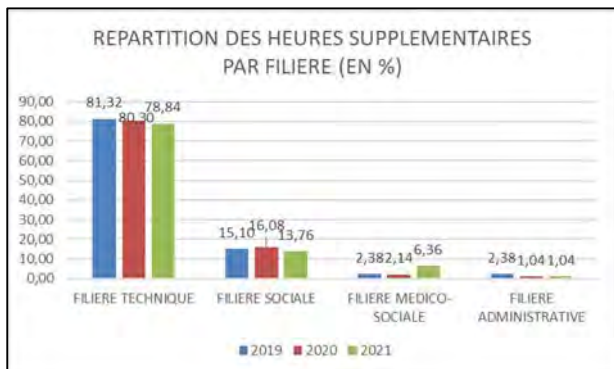
Comme les années précédentes, elles sont réalisées majoritairement par les agents de la Direction des Routes et des Mobilités dans le cadre de la viabilité hivernale et estivale.

		2019				2020				2021			
		F		H		F		H		F		H	
		Montant paye	Nombre	Montant paye	Nombre	Montant paye	Nombre	Montant paye	Nombre	Montant paye	Nombre	Montant paye	Nombre
FILIERE TECHNIQUE	A			880,54	24,27			295,39	11,15			0	0
	B	3 692,76	122,16	32 827,84	1 291,24	2 528,14	88,5	33 478,69	1 293,35	1 900,5	61	27 314,13	1 030,69
	C	3 723,42	483,25	304 986,36	17 959,64	5 093,45	637,5	275 195,14	16 451,46	5 760,28	1 379,85	368 114,58	21 317,85
	<b>TOTAL</b>	<b>7 416,18</b>	<b>605,41</b>	<b>338 694,74</b>	<b>19 275,15</b>	<b>7 621,59</b>	<b>726</b>	<b>308 969,22</b>	<b>17 755,96</b>	<b>7 660,78</b>	<b>1 440,85</b>	<b>395 428,71</b>	<b>22 348,54</b>
FILIERE SOCIALE	A	12 215,91	2 839,75	1 954,03	499,25	15 867,57	2 852,25	3 695,11	668,25	13 844,47	3 335,5	2 669,01	601
	B	1 766,29	299	313,08	53	539,04	91,25	519,84	88	106,33	18	1 179,11	197,5
	<b>TOTAL</b>	<b>13 982,2</b>	<b>3 138,75</b>	<b>2 267,11</b>	<b>552,25</b>	<b>16 406,61</b>	<b>2 943,5</b>	<b>4 214,95</b>	<b>756,25</b>	<b>13 950,8</b>	<b>3 353,5</b>	<b>3 848,12</b>	<b>798,5</b>
FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	1 108,55	212			166,25	33			7 651,51	261,23		
	B	1 532,93	259,5			1 246,42	211			2 190,43	1 291,34		
	C	386,91	65,5	261,39	44,25	1 465	248			2 186,26	366		
	<b>TOTAL</b>	<b>3 028,39</b>	<b>537</b>	<b>261,39</b>	<b>44,25</b>	<b>2 877,67</b>	<b>492</b>			<b>12 028,2</b>	<b>1 918,57</b>		
FILIERE ADMINISTRATIVE	A									96,32	4		
	B	5 109,54	242			2 537,4	129			1 480,19	56,5		
	C	750,36	52			93,17	4,5	1 288,16	208,09	978,46	33	1 314,77	219
	<b>TOTAL</b>	<b>5 859,9</b>	<b>294</b>			<b>2 630,57</b>	<b>133,5</b>	<b>1 288,16</b>	<b>208,09</b>	<b>2 554,97</b>	<b>93,5</b>	<b>1 314,77</b>	<b>219</b>
<b>TOTAL</b>	<b>30 286,67</b>	<b>4 575,16</b>	<b>341 223,24</b>	<b>19 871,65</b>	<b>29 536,44</b>	<b>4 295</b>	<b>314 472,33</b>	<b>18 720,3</b>	<b>36 194,75</b>	<b>6 806,42</b>	<b>400 591,6</b>	<b>23 366,04</b>	

	2019				2020				2021			
	F		H		F		H		F		H	
	Montant paye	Nombre	Montant paye	Nombre	Montant paye	Nombre	Montant paye	Nombre	Montant paye	Nombre	Montant paye	Nombre
A	13 324,46	3 051,75	2 834,57	523,52	16 033,82	2 885,25	3 990,5	679,4	21 592,3	3 600,73	2 669,01	601
B	12 101,52	922,66	33 140,92	1 344,24	6 851	519,75	33 998,53	1 381,35	5 677,45	1 426,84	28 493,24	1 228,19
C	4 860,69	600,75	305 247,75	18 003,89	6 651,62	890	276 483,3	16 659,55	8 925	1 778,85	369 429,35	21 536,85
<b>Total</b>	<b>30 286,67</b>	<b>4 575,16</b>	<b>341 223,24</b>	<b>19 871,65</b>	<b>29 536,44</b>	<b>4 295</b>	<b>314 472,33</b>	<b>18 720,3</b>	<b>36 194,75</b>	<b>6 806,42</b>	<b>400 591,6</b>	<b>23 366,04</b>

Ces heures supplémentaires sont effectuées à :

- 78,84% par les personnels de la filière technique,
- 77,27% par des agents de catégorie C,
- 77,44% par des hommes.



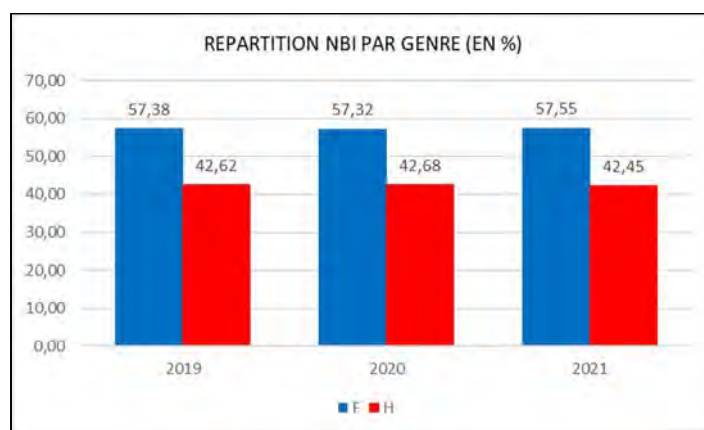
#### 4. REPARTITION DE LA NBI

Pour rappel, dès lors que l'agent n'exerce plus les fonctions en lien avec l'attribution de la NBI, le versement de celle-ci est interrompu.

Au total, 417 agents (57,38 % de femmes et 42,62 % d'hommes) ont perçu 366 371,75 € de NBI en 2021 :

		2019		2020		2021	
		F	H	F	H	F	H
		Montant paye	Montant paye	Montant paye	Montant paye	Montant paye	Montant paye
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	A	53 706,65	18 298,84	54 958,99	17 150,76	50 261,92	16 143,27
	B	13 728,21	1 405,80	15 429,78	1 405,80	16 326,34	1 405,80
	C	17 196,03		16 947,20		16 182,49	
FILIÈRE CULTURELLE	A	5 048,84		4 779,72		4 882,86	
	B	3 936,24		3 936,24		3 909,69	
	C	3 091,38		3 630,96		3 634,29	
FILIÈRE MEDICO-SOCIALE	A	22 120,50	1 968,12	22 108,72	1 312,08	23 845,93	
	B	731,04	731,04	731,04	626,64	731,04	365,54
FILIÈRE SOCIALE	A	77 794,51	9 983,35	77 345,43	8 687,76	78 666,68	11 290,41
FILIÈRE TECHNIQUE	A	6 997,76	20 665,32	6 121,24	18 978,36	7 359,26	18 580,05
	B	1 124,64	32 611,41	1 124,64	32 020,96	1 124,64	25 674,63
	C	10 712,20	73 520,71	10 548,19	74 728,29	10 959,94	75 026,97
<b>TOTAL FILIÈRE</b>		<b>216 188,00</b>	<b>159 184,59</b>	<b>217 662,15</b>	<b>154 910,65</b>	<b>217 885,08</b>	<b>148 486,67</b>

	2019		2020		2021		VARIATION SUR 3 ANS	
	F	H	F	H	F	H	F	H
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	84 630,89	19 704,64	87 335,97	18 556,56	82 770,75	17 549,07	-0,02	-0,11
FILIÈRE CULTURELLE	12 076,46	-	12 346,92	-	12 426,84	-	0,03	0,00
FILIÈRE MEDICO-SOCIALE	22 851,54	2 699,16	22 839,76	1 938,72	24 576,97	365,54	0,08	-0,86
FILIÈRE SOCIALE	77 794,51	9 983,35	77 345,43	8 687,76	78 666,68	11 290,41	0,01	0,13
FILIÈRE TECHNIQUE	18 834,60	126 797,44	17 794,07	125 727,61	19 443,84	119 281,65	0,03	-0,06
<b>TOTAL</b>	<b>216 188,00</b>	<b>159 184,59</b>	<b>217 662,15</b>	<b>154 910,65</b>	<b>217 885,08</b>	<b>148 486,67</b>	<b>0,01</b>	<b>-0,07</b>



## 5. REGIME INDEMNITAIRE

Le RIFSEEP se compose :

- d'une part obligatoire, l'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent,
- d'une part facultative, le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) lié à la manière de servir de l'agent.

		2019			2020			2021			VARIATION SUR 3 ANS		
		F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE	A	862 921,72	396 243,69	1 259 165,41	849 867,71	387 412,74	1 237 280,45	826 312,79	375 331,79	1 201 644,58	-0,04	-0,05	-0,05
	B	567 149,36	55 887,82	623 037,18	610 650,48	58 065,82	668 716,3	613 442,6	51 418,9	664 861,5	0,08	-0,08	0,07
	C	677 946,29	14 475,46	692 421,75	677 545,84	16 053,9	693 599,74	719 428,29	19 906,95	739 335,24	0,06	0,38	0,07
	<b>TOTAL</b>	<b>2 108 017,37</b>	<b>466 606,97</b>	<b>2 574 624,34</b>	<b>2 138 064,03</b>	<b>461 532,46</b>	<b>2 599 596,49</b>	<b>2 159 183,68</b>	<b>446 657,64</b>	<b>2 605 841,32</b>	<b>0,02</b>	<b>-0,04</b>	<b>0,01</b>
FILIERE CULTURELLE	A	70 083,98	17 666,05	87 750,03	65 868,88	22 217,76	88 086,64	77 846,28	24 659,76	102 506,04	0,11	0,40	0,17
	B	35 711,08	5 822,39	41 533,47	36 158,22	5 812,94	41 971,16	40 825,65	7 266	48 091,65	0,14	0,25	0,16
	C	57 932,27	4 224	62 156,27	57 056,78	4 224	61 280,78	57 945,22	4 541,33	62 486,55	0,00	0,08	0,01
	<b>TOTAL</b>	<b>163 727,33</b>	<b>27 712,44</b>	<b>191 439,77</b>	<b>159 083,88</b>	<b>32 254,7</b>	<b>191 338,58</b>	<b>176 617,15</b>	<b>36 467,09</b>	<b>213 084,24</b>	<b>0,08</b>	<b>0,32</b>	<b>0,11</b>
FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	510 842,62	27 399,26	538 241,88	503 806,71	21 062,48	524 869,19	568 573,76	10 344,96	578 918,72	0,11	-0,62	0,08
	B	43 206,37	5 400	48 606,37	47 487,33	4 628,52	52 115,85	48 859,1	2 734,26	51 593,36	0,13	-0,49	0,06
	C	4 895,33	396,92	5 292,25	5 959,63		5 959,63	4 762,86		4 762,86	-0,03	-1,00	-0,10
	<b>TOTAL</b>	<b>558 944,32</b>	<b>33 196,18</b>	<b>592 140,5</b>	<b>557 053,67</b>	<b>25 691</b>	<b>582 744,67</b>	<b>622 195,72</b>	<b>13 079,22</b>	<b>635 274,94</b>	<b>0,11</b>	<b>-0,61</b>	<b>0,07</b>
FILIERE SOCIALE	A	1 083 752,04	154 362,23	1 238 114,27	1 084 297,03	158 167,74	1 242 464,77	1 276 767,63	177 446,11	1 454 213,74	0,18	0,15	0,17
	B	1 884,18	2 159,4	4 043,58	980,51	2 243,15	3 223,66	8,73	3 754,77	3 763,5	-1,00	0,74	-0,07
	C	1 085 636,22	156 521,63	1 242 157,85	1 085 277,54	160 410,89	1 245 688,43	1 276 776,36	181 200,88	1 457 977,24	0,18	0,16	0,17
	<b>TOTAL</b>	<b>1 085 636,22</b>	<b>156 521,63</b>	<b>1 242 157,85</b>	<b>1 085 277,54</b>	<b>160 410,89</b>	<b>1 245 688,43</b>	<b>1 276 776,36</b>	<b>181 200,88</b>	<b>1 457 977,24</b>	<b>0,18</b>	<b>0,16</b>	<b>0,17</b>
FILIERE SPORTIVE	C		5 916	5 916		5 916	5 916		5 916	5 916	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>		<b>5 916</b>	<b>5 916</b>		<b>5 916</b>	<b>5 916</b>		<b>5 916</b>	<b>5 916</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
FILIERE TECHNIQUE	A	222 079,75	539 318,56	761 398,31	212 578,33	511 442,68	724 021,01	221 623,04	489 408,37	711 031,41	0,00	-0,09	-0,07
	B	146 018,27	656 820,49	802 838,76	132 482,62	633 272,3	765 754,92	135 999,87	614 634,64	750 634,51	-0,07	-0,06	-0,07
	C	543 712,98	1 980 625,19	2 524 338,17	543 775,49	2 006 493,89	2 550 269,38	565 246,95	2 003 137,84	2 566 894,11	0,04	0,01	0,02
	<b>TOTAL</b>	<b>911 811</b>	<b>3 176 764,24</b>	<b>4 088 575,24</b>	<b>888 836,44</b>	<b>3 151 208,87</b>	<b>4 040 045,31</b>	<b>922 869,86</b>	<b>3 107 180,85</b>	<b>4 028 560,03</b>	<b>0,01</b>	<b>-0,02</b>	<b>-0,01</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 828 136,24</b>	<b>3 866 717,46</b>	<b>8 694 853,7</b>	<b>4 828 315,56</b>	<b>3 837 013,92</b>	<b>8 665 329,48</b>	<b>5 157 842,77</b>	<b>3 790 501,68</b>	<b>8 946 653,77</b>	<b>0,07</b>	<b>-0,02</b>	<b>0,03</b>	

	2019	2020	2021	VARIATION SUR 3 ANS
CATEGORIE A	3884669,90	3816522,06	4048314,49	0,042
CATEGORIE B	1520059,36	1531781,89	1518944,52	-0,001
CATEGORIE C	3290124,44	3317025,53	3379394,76	0,027

Suite à la mise en œuvre fin 2016 du temps de travail légal annuel de 1607 heures, la collectivité a mis en place le RIFSEEP en 2017. En effet, les dernières modifications significatives du régime indemnitaire dataient de 2006-2007. L'ancien système était fondé sur le grade et ne tenait pas compte des fonctions occupées.

Cette réforme s'est déroulée dans le cadre d'un travail participatif visant à associer les agents dans la mise en œuvre du RIFSEEP. Les groupes de travail participatifs ont retenu la méthode critérielle. Ce système très ambitieux s'est avéré beaucoup trop complexe à gérer, avec une mise à jour permanente des fiches de poste et des organigrammes se traduisant par des modifications des montants individuels alloués. Au regard de ces difficultés, la collectivité avait alors décidé de geler l'application du dispositif.

En 2021, afin de rétablir la situation, la collectivité a engagé une révision avec pour objectif un nouveau régime indemnitaire, plus lisible, plus simple et fondé sur une approche forfaitaire, en lieu et place de l'approche critérielle.

Cette révision s'est traduite par une nouvelle augmentation du budget consacré au régime indemnitaire.

## 6. LA REMUNERATION NETTE

En 2021, au Département, le salaire net moyen annuel s'élève à :

- 22832,57 € soit 1.902,71 € mensuel pour les femmes
- 23094,58 soit 1924,58 € pour les hommes

L'écart peut s'expliquer par le temps partiel majoritaire chez l'effectif féminin.

La différence entre le salaire moyen hommes-femmes diminue entre 2019 et 2021. Cet écart est calculé en prenant comme référence le salaire des hommes.

	F	H	ECART EN %
2019	1 815,63	1 913,03	5,09
2020	1 899,62	1 951,33	2,65
2021	1 902,71	1 924,58	1,14



		2019				2020				2021				VARIRATION SUR 3 ANS			
		F		H		F		H		F		H		F		H	
		MOYENNE ANNUELLE	MOYENNE MENSUELLE	MOYENNE ANNUELLE	MOYENNE MENSUELLE	MOYENNE ANNUELLE	MOYENNE MENSUELLE	MOYENNE ANNUELLE	MOYENNE MENSUELLE	MOYENNE ANNUELLE	MOYENNE MENSUELLE	MOYENNE ANNUELLE	MOYENNE MENSUELLE	MOYENNE ANNUELLE	MOYENNE MENSUELLE	MOYENNE ANNUELLE	MOYENNE MENSUELLE
FILIERE ADMINISTRATIVE	A	30 265,59	2 522,13	31 001,52	2 583,46	32 604,50	2 717,04	34 995,10	2 916,26	32 132,34	2 677,70	34 767,26	2 897,27	0,06	0,06	12,46	0,12
	B	21 389,92	1 782,49	19 111,62	1 592,64	22 438,79	1 869,90	21 079,18	1 756,60	21 849,80	1 820,82	19 957,17	1 663,10	0,02	0,02	11,53	0,04
	C	18 024,85	1 502,07	18 889,91	1 574,16	19 219,97	1 601,66	18 243,72	1 520,31	19 710,07	1 642,51	18 033,70	1 502,81	0,09	0,09	10,46	-0,05
FILIERE CULTURELLE	A	28 136,42	2 344,70	14 852,50	1 237,71	31 197,09	2 599,76	21 061,07	1 755,09	27 167,17	2 263,93	21 690,32	1 807,53	-0,03	-0,03	16,52	0,46
	B	23 769,87	1 980,82	21 735,69	1 811,31	24 314,57	2 026,21	22 126,97	1 843,91	24 929,52	2 077,46	24 355,89	2 029,66	0,05	0,05	12,45	0,12
	C	17 423,05	1 451,92	23 913,18	1 992,77	17 806,49	1 483,87	24 019,01	2 001,58	18 546,47	1 545,54	24 532,92	2 044,41	0,06	0,06	11,31	0,03
FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	27 577,17	2 298,10	25 935,76	2 161,31	28 541,84	2 378,49	27 341,35	2 278,45	29 224,52	2 435,38	13 963,53	1 163,63	0,06	0,06	5,46	-0,46
	B	25 824,87	2 152,07	26 787,37	2 232,28	26 019,66	2 168,31	23 417,02	1 951,42	19 558,50	1 629,87	14 041,97	1 170,16	-0,24	-0,24	5,29	-0,48
	C	15 275,95	1 273,00	4 351,03	362,59	14 568,58	1 214,05	0,00	0,00	5 930,40	494,20	0,00	0,00	-0,61	-0,61	-1,00	-1,00
FILIERE SOCIALE	A	22 959,94	1 913,33	18 561,78	1 546,81	23 327,89	1 943,99	25 441,59	2 120,13	24 612,50	2 051,04	25 464,51	2 122,04	0,07	0,07	15,46	0,37
	B	4 501,55	375,13	6 296,71	524,73	5 761,92	480,16	12 489,24	1 040,77	92,49	7,71	13 369,24	1 114,10	-0,98	-0,98	24,48	1,12
FILIERE SPORTIVE	C	0,00	0,00	19 428,40	1 619,03	0,00	0,00	23 866,12	1 988,84	0,00	0,00	21 043,24	1 753,60	0,00	0,00	12,00	0,08
FILIERE TECHNIQUE	A	38 267,32	3 188,94	36 041,31	3 003,44	37 224,95	3 102,08	37 656,78	3 138,07	36 481,07	3 040,09	37 011,88	3 084,32	-0,05	-0,05	11,32	0,03
	B	24 586,73	2 048,89	26 728,97	2 227,41	25 373,69	2 114,47	25 897,21	2 158,10	25 586,67	2 132,22	24 849,11	2 070,76	0,04	0,04	10,16	-0,07
	C	17 703,72	1 475,31	60 777,48	5 064,79	17 174,17	1 431,18	21 118,31	1 759,86	29 161,51	2 430,13	21 154,62	1 762,89	0,65	0,65	3,18	-0,65
<b>MOYENNE FILIERE</b>		21 787,58	1 815,63	22 956,42	1 913,03	22 795,49	1 899,62	23 415,95	1 951,33	22 832,57	1 902,71	23 094,98	1 924,58	0,05	0,05	0,01	0,01



## LES ABSENCES

### CHIFFRES CLES 2021 :

- **38 026 jours d'absence** pour les agents permanents (accidents du travail, maladie ordinaire, longue maladie, maladie longue durée, maternité)
- Nombre moyen de jours d'absence compressible (maladie ordinaire, accidents de travail) par agent permanent : **19,44 jours /agent**
- Taux d'absentéisme médical des agents permanents: **près de 7 agents sur 100 (6,93%) sont absents** pour raison médicale (absences compressibles, longue maladie, maladie longue durée)

Pour rappel, la typologie des absences pour maladie :

- Le congé de maladie ordinaire : durée maximale d'un an sur une année de référence glissante.
- Le congé de longue maladie : durée maximale de 3 ans. Il est octroyé pour des affections devenues invalidantes (hémopathies graves, insuffisance respiratoire, hypertension, maladies cardiaques et vasculaires, maladies du système nerveux, rhumatismes chroniques, appareil digestif...).
- Le congé de maladie de longue durée : après avoir épuisé un an de congé de longue maladie à plein traitement, le fonctionnaire atteint de tuberculose, maladie mentale, affection cancéreuse, poliomyélite, déficit immunitaire grave est placé en congé de longue durée.
- L'accident de service : accidents de service des fonctionnaires et accidents du travail des agents contractuels. Ils surviennent lorsque l'agent est placé sous l'autorité de l'employeur pendant le temps et sur le lieu de travail.
- L'accident de trajet : il survient lors du parcours entre le lieu de travail et le domicile ou le lieu de restauration à l'heure normale.
- La maladie professionnelle : c'est une atteinte à la santé, dont l'expression est souvent différée par rapport à l'exposition à une source toxique ou un contexte pathogène subi au cours de l'activité professionnelle. Cette exposition est parfois répétée avant que n'apparaissent les premiers symptômes. Une maladie peut être reconnue professionnelle si elle figure sur l'un des tableaux annexés au Code de la Sécurité sociale.

## 1. REPARTITION ET EVOLUTION DU NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE PAR GENRE

	2019				2020				2021				VARIATION SUR UN AN	
	F	H	TOTAL	%	F	H	TOTAL	%	F	H	TOTAL	%	2019-2020	2020-2021
ACCIDENT DU TRAVAIL	1 994	2 672	4 666	12,19	2 455	2 890	5 345	12,68	624	1 448	2 072	5,45	-0,56	-0,61
MATERNITE	1 813		1 813	4,74	2 310		2 310	5,48	1 702		1 702	4,48	-0,06	-0,28
MALADIE LONGUE DUREE	1 503	959	2 462	6,43	1 505	1 393	2 898	6,88	1 095	1 350	2 445	6,43	-0,01	-0,16
LONGUE MALADIE	3 284	1 676	4 960	12,96	3 762	3 601	7 363	17,47	3 383	2 565	5 948	15,64	0,20	-0,19
MALADIE ORDINAIRE	14 626	9 739	24 365	63,67	14 631	9 602	24 233	57,49	16 247	9 600	25 847	67,97	0,06	0,07
TOTAL	23 220	15 046	38 266	100,00	24 663	17 486	42 149	100,00	23 063	14 963	38 026	100,00	-0,01	-0,10

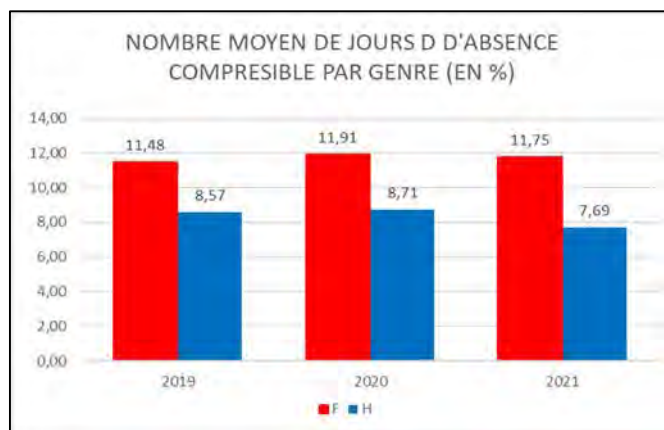
Sur ces 3 dernières années, les absences pour maladie ordinaire ont continué d'augmenter. Par contre, on enregistre une baisse significative des absences suite à accident de travail en 2021, qui est lié au contexte sanitaire.

## 2. NOMBRE MOYEN DE JOURS D'ABSENCE COMPRESSIBLE PAR AGENT PERMANENT (Maladie ordinaire et accidents du travail)

	2019			2020			2021		
	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
NB MOYEN DE JOURS D'ABSENCE COMPRESSIBLE	11,48	8,57	27,68	11,91	8,71	20,63	11,75	7,69	19,44

Ce nombre moyen est calculé sur l'ensemble de l'effectif permanent au 31 décembre.

Le nombre moyen de jours d'absence compressible par agent permanent a diminué, du fait de la baisse du nombre jours d'absence pour accident de travail.



### 3. TAUX D'ABSENTEISME MEDICAL DES AGENTS PERMANENTS (Absences compressibles, longue maladie, maladie longue durée)

	2019			2020			2021		
	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
TAUX D'ABSENTEISME MEDICAL	4,05	2,85	6,90	4,27	3,34	7,61	4,07	2,85	6,93

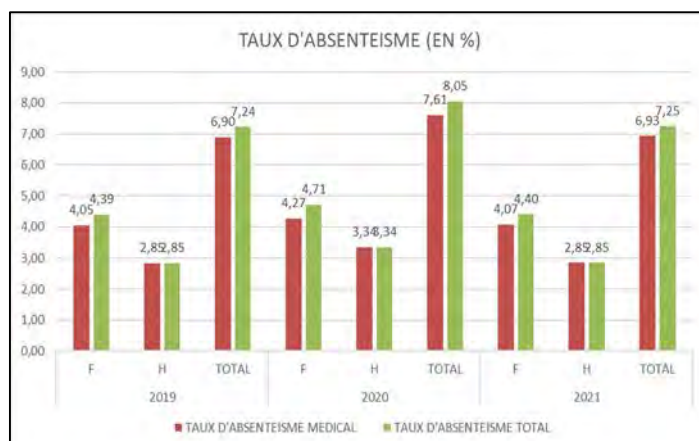
Ce taux est calculé sur l'effectif permanent au 31 décembre et sur 365 jours.

En 2021, le taux d'absentéisme est reparti à la baisse. Pour 100 agents, près de 7 agents ont été absents.

### 4. TAUX D'ABSENTEISME TOTAL DES AGENTS PERMANENTS (Absences compressibles, longue maladie, maladie longue durée et maternité)

	2019			2020			2021		
	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
TAUX D'ABSENTEISME TOTAL	4,39	2,85	7,24	4,71	3,34	8,05	4,40	2,85	7,25

Ce taux est calculé sur l'effectif permanent au 31 décembre et sur 365 jours.



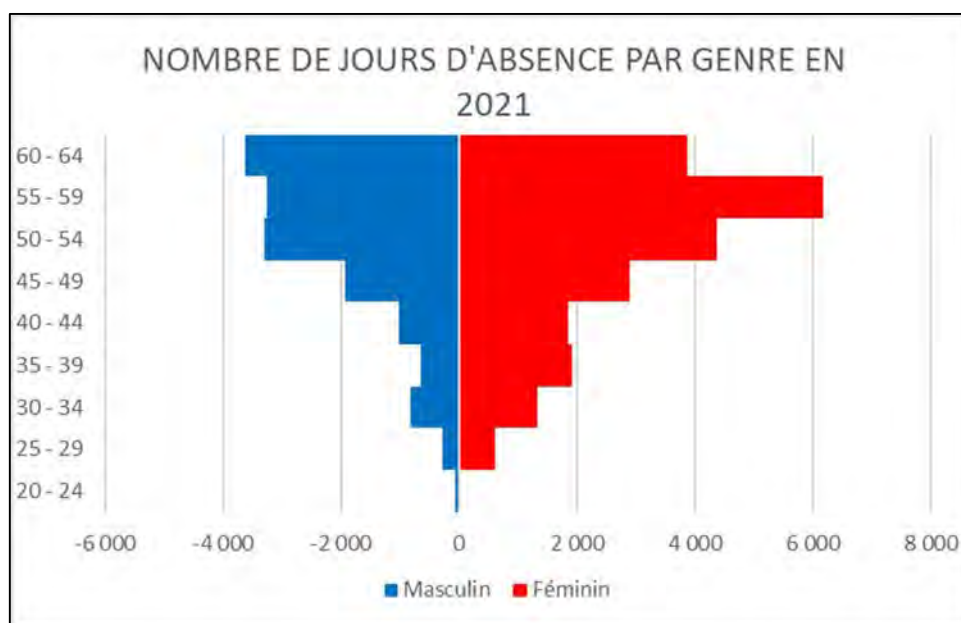
### La durée moyenne d'absence

	F	H	TOTAL
2019	19,38	19,77	19,53
2020	21,62	23,04	22,18
2021	20,00	21,91	20,71

La durée moyenne d'absence des hommes est supérieure à celle des femmes malgré les absences pour maternité.

La durée moyenne toute absence confondue, y compris les absences liées à la maternité pour les femmes , a augmenté en 2020.

## 5. REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE



Les agents de 50 ans et plus, quel que soit le genre, cumulent le plus grand nombre de jours d'absence et d'arrêts.

La mise en perspective des absences pour raison de santé aux différentes étapes de leur carrière confirme combien chaque strate d'âge se distingue par des dynamiques d'absences spécifiques : les plus jeunes générations connaissent souvent des absences courtes et fréquentes. Les agents en seconde partie de carrière sont moins nombreux à s'absenter, moins souvent, mais plus longtemps.

## 6. LES ACCIDENTS DE SERVICE DE L'EFFECTIF PERMANENT

La forte baisse du nombre d'accidents de service en 2020 par rapport à 2019 (-30 %) est dûe en grande partie aux effets de la pandémie (confinement, télétravail). Cette tendance se confirme en 2021 avec le prolongement de la crise sanitaire (61 accidents de service contre 96 en 2019).

	2019	2020	2021
<b>NOMBRE TOTAL D'ACCIDENTS</b>	96	67	61
<b>NOMBRE D'ACCIDENTS AYANT ENTRAINE UN</b>	60	44	33
<b>NOMBRE DE JOURS D'ARRET</b>	2128	1811	920
<b>NOMBRE MOYEN DE JOURS</b>	35,5	41,2	34,5

## 7. MALADIE PROFESSIONNELLE

En 2021, on dénombre 1 reconnaissance de maladie professionnelle sans arrêt de travail et 365 jours d'arrêt de travail pour un agent dont la maladie professionnelle a été reconnue en 2019.



## LA FORMATION

CHIFFRES CLES 2021:

- 963 agents permanents ont suivi au moins une formation
- 54 % des agents permanents ayant participé à une formation sont des femmes
- 53 % des agents permanents ayant suivi au moins une formation relèvent de la catégorie C



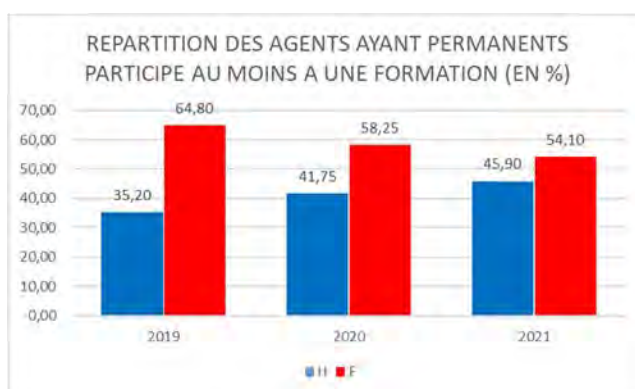
L'ensemble des données est issu du progiciel de gestion des formation NEEVA au 17 février 2022.

## 1. FONCTIONNAIRES ET CONTRACTUELS SUR UN EMPLOI PERMANENT AYANT PARTICIPE A AU MOINS UNE FORMATION

2019	FONCTIONNAIRES		CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT		TOTAL
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Catégorie A	60	236	22	55	373
Catégorie B	50	131	14	15	210
Catégorie C	215	222	10	24	471
<b>Total</b>	<b>325</b>	<b>589</b>	<b>46</b>	<b>94</b>	<b>1054</b>

2020	FONCTIONNAIRES		CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT		TOTAL
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Catégorie A	36	168	11	35	250
Catégorie B	28	69	11	6	114
Catégorie C	173	82	4	7	266
<b>Total</b>	<b>237</b>	<b>319</b>	<b>26</b>	<b>48</b>	<b>630</b>

2021	FONCTIONNAIRES		CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT		TOTAL
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Catégorie A	43	215	11	44	313
Catégorie B	43	83	9	3	138
Catégorie C	328	165	8	11	512
<b>Total</b>	<b>414</b>	<b>463</b>	<b>28</b>	<b>58</b>	<b>963</b>



	H	%	F	%	TOTAL	VARIATION SUR UN AN
2019	371	35,20	683	64,80	1054	
2020	263	41,75	367	58,25	630	-0,40
2021	442	45,90	521	54,10	963	0,53

**2. JOURNEES DE FORMATION SUIVIES PAR LES FONCTIONNAIRES ET CONTRACTUELS  
SUR UN EMPLOI PERMANENT PRESENTS AU 31/12/2019 ET NOMBRE D'AGENTS  
SUR EMPLOI PERMANENT AYANT PARTICIPE A AU MOINS UNE JOURNEE DE  
FORMATION**

<b>Titulaires et stagiaires 2019</b>	<b>Nombre total de journées de formation dispensées au cours de l'année par</b>					<b>Nombre total de titulaires et stagiaires occupant un emploi permanent ayant participé à un ou plusieurs types de formation dans l'année</b>		
	<b>CNFPT au titre de la cotisation obligatoire</b>	<b>CNFPT au delà de la cotisation obligatoire</b>	<b>Collectivité</b>	<b>Autre organismes</b>	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>Total</b>
	<b>Pour les agents de catégorie A</b>							
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	28.50	0.00	0.00	0.00	28.50	0.00	2.00	2.00
Formation prévue par les statuts	371.70	0.00	2.00	14.00	387.70	17.00	94.00	111.00
dont formation d'intégration	20.00	0.00	0.00	0.00	20.00	1.00	1.00	2.00
dont formation de professionnalisation	351.70	0.00	2.00	14.00	367.70	16.00	93.00	109.00
Formation de perfectionnement	157.75	0.00	134.50	339.50	631.75	23.00	176.00	199.00
Formation personnelle (hors congés formation)	0.00	0.00	0.00	9.00	9.00	0.00	1.00	1.00
<b>Total</b>	<b>557.95</b>	<b>0.00</b>	<b>136.50</b>	<b>362.50</b>	<b>1 056.95</b>			
<b>Pour les agents de catégorie B</b>								
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	58.00	0.00	0.00	0.00	58.00	2.00	3.00	5.00
Formation prévue par les statuts	344.80	0.00	1.00	0.00	345.80	23.00	59.00	82.00
dont formation d'intégration	15.00	0.00	0.00	0.00	15.00	2.00	0.00	2.00
dont formation de	329.80	0.00	1.00	0.00	330.80	21.00	59.00	80.00
Formation de perfectionnement	150.75	0.00	36.28	73.00	260.03	9.00	64.00	73.00
Formation personnelle (hors congés formation)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Total</b>	<b>553.55</b>	<b>0.00</b>	<b>37.28</b>	<b>73.00</b>	<b>663.83</b>			
<b>Pour les agents de catégorie C</b>								
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	291.00	0.00	0.00	0.00	291.00	26.00	4.00	30.00
Formation prévue par les statuts	565.10	0.00	22.00	1.00	588.10	84.00	97.00	181.00
dont formation d'intégration	130.00	0.00	0.00	0.00	130.00	17.00	9.00	26.00
dont formation de	435.10	0.00	22.00	1.00	458.10	67.00	88.00	155.00
Formation de perfectionnement	42.10	0.00	12.50	12.50	67.10	10.00	21.00	31.00
Formation personnelle (hors congés formation)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Total</b>	<b>898.20</b>	<b>0.00</b>	<b>34.50</b>	<b>13.50</b>	<b>946.20</b>			
<b>Pour les autres agents non classables dans une de ces catégories</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL Toutes catégories</b>	<b>2 009.70</b>	<b>0.00</b>	<b>208.28</b>	<b>449.00</b>	<b>2 666.98</b>			

<b>Contractuels sur emploi permanent 2019</b>	<b>Nombre total de journées de formation dispensées au cours de l'année par</b>					<b>Nombre total de contractuels occupant un emploi permanent ayant participé à un ou plusieurs types de formation dans l'année</b>		
	<b>CNFPT</b>	<b>CNFPT</b>	<b>Collectivité</b>	<b>Autre organismes</b>	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>Total</b>
	<b>au titre de la cotisation obligatoire</b>	<b>au delà de la cotisation obligatoire</b>						
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	24.00	0.00	0.00	0.00	24.00	1.00	3.00	4.00
Formation prévue par les statuts particuliers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
dont formation d'intégration	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
dont formation de	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Formation de perfectionnement	58.00	0.00	40.50	48.00	146.50	5.00	37.00	42.00
Formation personnelle (hors congés formation)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Total</b>	<b>82.00</b>	<b>0.00</b>	<b>40.50</b>	<b>48.00</b>	<b>170.50</b>			
<b>Pour les agents de catégorie B</b>								
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	34.50	0.00	0.00	0.00	34.50	4.00	3.00	7.00
Formation prévue par les statuts particuliers	12.00	0.00	0.00	0.00	12.00	2.00	0.00	2.00
dont formation d'intégration	10.00	0.00	0.00	0.00	10.00	1.00	0.00	1.00
dont formation de	2.00	0.00	0.00	0.00	2.00	1.00	0.00	1.00
Formation de perfectionnement	27.50	0.00	6.00	6.00	39.50	8.00	9.00	17.00
Formation personnelle (hors congés formation)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Total</b>	<b>74.00</b>	<b>0.00</b>	<b>6.00</b>	<b>6.00</b>	<b>86.00</b>			
<b>Pour les agents de catégorie C (y compris PACTE)</b>								
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	16.00	0.00	0.00	0.00	16.00	0.00	1.00	1.00
Formation prévue par les statuts	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
dont formation d'intégration	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
dont formation de	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Formation de perfectionnement	10.50	0.00	1.00	0.00	11.50	1.00	3.00	4.00
Formation personnelle (hors congés formation)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Total</b>	<b>26.50</b>	<b>0.00</b>	<b>1.00</b>	<b>0.00</b>	<b>27.50</b>			
<b>Pour les autres agents non</b>	<b>11.50</b>	<b>0.00</b>	<b>315.00</b>	<b>860.00</b>	<b>1 186.50</b>	<b>28.00</b>	<b>123.00</b>	<b>151.00</b>
<b>TOTAL Toutes catégories</b>	<b>194.00</b>	<b>0.00</b>	<b>362.50</b>	<b>914.00</b>	<b>1 470.50</b>			

**3. JOURNEES DE FORMATION SUIVIES PAR LES FONCTIONNAIRES ET CONTRACTUELS SUR UN EMPLOI PERMANENT PRESENTS AU 31/12/2020 ET NOMBRE D'AGENTS SUR EMPLOI PERMANENT AYANT PARTICIPE A AU MOINS UNE JOURNEE DE FORMATION**

Titulaires et stagiaires 2020	Nombre total de journées de formation dispensées au cours de l'année par					Nombre total de titulaires et stagiaires occupant un emploi permanent ayant participé à un ou plusieurs types de formation dans l'année			
	CNFPT	CNFPT	Collectivité	Autre organismes	Total	Hommes	Femmes	Total	dont CPF
	au titre de la cotisation obligatoire	au delà de la cotisation obligatoire							
<b>Pour les agents de catégorie A</b>									
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	37.00	0.00	0.00	0.00	37.00	0.00	6.00	6.00	0.00
Formation prévue par les statuts particuliers	166.20	0.00	1.00	1.00	168.20	6.00	62.00	68.00	
dont formation d'intégration	50.00	0.00	0.00	0.00	50.00	0.00	6.00	6.00	
dont formation de professionnalisation	116.20	0.00	1.00	1.00	118.20	6.00	56.00	62.00	
Formation de perfectionnement	43.75	0.00	29.00	164.00	236.75	12.00	98.00	110.00	0.00
Formation personnelle (hors congés formation)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
<b>Total</b>	<b>246.95</b>	<b>0.00</b>	<b>30.00</b>	<b>165.00</b>	<b>441.95</b>				
<b>Pour les agents de catégorie B</b>									
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	29.16	0.00	0.00	0.00	29.16	4.00	3.00	7.00	0.00
Formation prévue par les statuts particuliers	82.83	0.00	0.00	2.00	84.83	19.00	16.00	35.00	
dont formation d'intégration	10.00	0.00	0.00	0.00	10.00	0.00	2.00	2.00	
dont formation de professionnalisation	72.83	0.00	0.00	2.00	74.83	19.00	14.00	33.00	
Formation de perfectionnement	12.00	0.00	23.00	12.50	47.50	2.00	25.00	27.00	0.00
Formation personnelle (hors congés formation)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
<b>Total</b>	<b>123.99</b>	<b>0.00</b>	<b>23.00</b>	<b>14.50</b>	<b>161.49</b>				
<b>Pour les agents de catégorie C (y compris PACTE)</b>									
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	120.25	0.00	0.00	0.00	120.25	18.00	7.00	25.00	0.00
Formation prévue par les statuts particuliers	357.00	0.00	2.00	10.00	369.00	119.00	26.00	145.00	
dont formation d'intégration	110.00	0.00	2.00	0.00	112.00	12.00	10.00	22.00	
dont formation de professionnalisation	247.00	0.00	0.00	10.00	257.00	107.00	16.00	123.00	
Formation de perfectionnement	32.00	0.00	20.00	2.50	54.50	7.00	23.00	30.00	0.00
Formation personnelle (hors congés formation)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
<b>Total</b>	<b>509.25</b>	<b>0.00</b>	<b>22.00</b>	<b>12.50</b>	<b>543.75</b>				
<b>Pour les autres agents non classables dans une de ces catégories</b>									
	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAL Toutes catégories</b>	<b>880.19</b>	<b>0.00</b>	<b>75.00</b>	<b>192.00</b>	<b>1 147.19</b>	<b>0</b>			

Contractuels sur emploi permanent 2020	Nombre total de journées de formation dispensées au cours de l'année par					Nombre total de contractuels occupant un emploi permanent ayant participé à un ou plusieurs types de formation dans l'année			
	CNFPT	CNFPT	Collectivité	Autre organismes	Total	Hommes	Femmes	Total	dont CPF
	au titre de la cotisation obligatoire	au delà de la cotisation obligatoire							
<b>Pour les agents de catégorie A</b>									
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	24.00	0.00	0.00	0.00	24.00	0.00	5.00	5.00	0.00
Formation prévue par les statuts particuliers	10.50	0.00	0.00	0.00	10.50	1.00	1.00	2.00	
dont formation d'intégration	10.00	0.00	0.00	0.00	10.00	1.00	0.00	1.00	
dont formation de professionnalisation	0.50	0.00	0.00	0.00	0.50	0.00	1.00	1.00	
Formation de perfectionnement	41.25	0.00	43.50	10.50	95.25	8.00	30.00	38.00	0.00
Formation personnelle (hors congés formation)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
<b>Total</b>	<b>75.75</b>	<b>0.00</b>	<b>43.50</b>	<b>10.50</b>	<b>129.75</b>				
<b>Pour les agents de catégorie B</b>									
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	52.50	0.00	0.00	0.00	52.50	6.00	1.00	7.00	0.00
Formation prévue par les statuts particuliers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
dont formation d'intégration	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
dont formation de professionnalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Formation de perfectionnement	0.50	0.00	4.50	7.00	12.00	3.00	2.00	5.00	0.00
Formation personnelle (hors congés formation)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
<b>Total</b>	<b>53.00</b>	<b>0.00</b>	<b>4.50</b>	<b>7.00</b>	<b>64.50</b>				
<b>Pour les agents de catégorie C</b>									
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Formation prévue par les statuts particuliers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
dont formation d'intégration	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
dont formation de professionnalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Formation de perfectionnement	2.50	0.00	0.00	0.00	2.50	0.00	2.00	2.00	0.00
Formation personnelle (hors congés formation)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
<b>Total</b>	<b>2.50</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>2.50</b>				
<b>Pour les autres agents non classables dans une de ces catégories</b>	<b>1.00</b>	<b>0.00</b>	<b>175.00</b>	<b>533.00</b>	<b>709.00</b>	<b>13.00</b>	<b>74.00</b>	<b>87.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL Toutes catégories</b>	<b>132.25</b>	<b>0.00</b>	<b>223.00</b>	<b>550.50</b>	<b>905.75</b>				

**4. JOURNEES DE FORMATION SUIVIES PAR LES FONCTIONNAIRES ET CONTRACTUELS SUR UN EMPLOI PERMANENT PRESENTS AU 31/12/2021 ET NOMBRE D'AGENTS SUR EMPLOI PERMANENT AYANT PARTICIPE A AU MOINS UNE JOURNEE DE FORMATION**

Titulaires et stagiaires 2021	Nombre total de journées de formation dispensées au cours de l'année par					Nombre total de titulaires et stagiaires occupant un emploi permanent ayant participé à un ou plusieurs types de formation dans l'année			
	CNFPT	CNFPT	Collectivité	Autre organismes	Total	Hommes	Femmes	Total	dont CPF
	au titre de la cotisation obligatoire	au delà de la cotisation obligatoire							
	5.1.1(1)	5.1.1(2)	5.1.1(3)	5.1.1(4)	5.1.1(5)	5.1.1(7)	5.1.1(8)	5.1.1(9)	5.1.1(10)
<b>Pour les agents de catégorie A</b>									
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	10.50	0.00	0.00	0.00	10.50	1.00	4.00	5.00	0.00
Formation prévue par les statuts particuliers	247.30	0.00	2.00	12.50	261.80	12.00	77.00	89.00	
dont formation d'intégration	10.00	0.00	0.00	0.00	10.00	0.00	1.00	1.00	
dont formation de professionnalisation	237.30	0.00	2.00	12.50	251.80	12.00	76.00	88.00	
Formation de perfectionnement	177.80	0.00	40.50	143.50	361.80	13.00	138.00	151.00	0.00
Formation personnelle (hors congés formation)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
<b>Total</b>	<b>435.60</b>	<b>0.00</b>	<b>42.50</b>	<b>156.00</b>	<b>634.10</b>				
<b>Pour les agents de catégorie B</b>									
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	3.00	0.00	0.00	0.00	3.00	1.00	2.00	3.00	0.00
Formation prévue par les statuts particuliers	174.10	0.00	2.00	3.00	179.10	8.00	45.00	53.00	
dont formation d'intégration	55.00	0.00	0.00	0.00	55.00	1.00	6.00	7.00	
dont formation de professionnalisation	119.10	0.00	2.00	3.00	124.10	7.00	39.00	46.00	
Formation de perfectionnement	48.30	0.00	16.00	36.00	100.30	5.00	33.00	38.00	0.00
Formation personnelle (hors congés formation)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
<b>Total</b>	<b>225.40</b>	<b>0.00</b>	<b>18.00</b>	<b>39.00</b>	<b>282.40</b>				
<b>Pour les agents de catégorie C</b>									
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	49.00	0.00	0.00	0.00	49.00	15.00	5.00	20.00	7.00
Formation prévue par les statuts particuliers	309.30	0.00	2.00	0.00	311.30	66.00	44.00	110.00	
dont formation d'intégration	110.00	0.00	0.00	0.00	110.00	14.00	8.00	22.00	
dont formation de professionnalisation	199.30	0.00	2.00	0.00	201.30	52.00	36.00	88.00	
Formation de perfectionnement	45.00	0.00	23.50	16.00	84.50	21.00	25.00	46.00	0.00
Formation personnelle (hors congés formation)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
<b>Total</b>	<b>403.30</b>	<b>0.00</b>	<b>25.50</b>	<b>16.00</b>	<b>444.80</b>				
<b>Pour les autres agents non classables dans une de ces catégories</b>	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAL Toutes catégories</b>	<b>1 064.30</b>	<b>0.00</b>	<b>86.00</b>	<b>211.00</b>	<b>1 361.30</b>				

Contractuels sur emploi permanent 2021	Nombre total de journées de formation dispensées au cours de l'année par					Nombre total de contractuels occupant un emploi permanent ayant participé à un ou plusieurs types de formation dans l'année			
	CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	CNFPT au delà de la cotisation obligatoire	Collectivité	Autre organismes	Total	Hommes	Femmes	Total	dont CPF
	5.1.1(1)	5.1.1(2)	5.1.1(3)	5.1.1(4)	5.1.1(5)	5.1.1(7)	5.1.1(8)	5.1.1(9)	5.1.1(10)
<b>Pour les agents de catégorie A</b>									
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	19.50	0.00	0.00	0.00	19.50	3.00	3.00	6.00	0.00
Formation prévue par les statuts particuliers	36.00	0.00	0.50	0.00	36.50	1.00	6.00	7.00	
dont formation d'intégration	30.00	0.00	0.00	0.00	30.00	1.00	2.00	3.00	
dont formation de professionnalisation	6.00	0.00	0.50	0.00	6.50	0.00	4.00	4.00	
Formation de perfectionnement	43.80	0.00	15.00	22.50	81.30	6.00	29.00	35.00	0.00
Formation personnelle (hors congés formation)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
<b>Total</b>	<b>99.30</b>	<b>0.00</b>	<b>15.50</b>	<b>22.50</b>	<b>137.30</b>				
<b>Pour les agents de catégorie B</b>									
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Formation prévue par les statuts particuliers	3.00	0.00	0.00	0.00	3.00	1.00	0.00	1.00	
dont formation d'intégration	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
dont formation de professionnalisation	3.00	0.00	0.00	0.00	3.00	1.00	0.00	1.00	
Formation de perfectionnement	4.50	0.00	0.50	1.00	6.00	5.00	1.00	6.00	0.00
Formation personnelle (hors congés formation)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
<b>Total</b>	<b>7.50</b>	<b>0.00</b>	<b>0.50</b>	<b>1.00</b>	<b>9.00</b>				
<b>Pour les agents de catégorie C</b>									
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Formation prévue par les statuts particuliers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
dont formation d'intégration	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
dont formation de professionnalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Formation de perfectionnement	3.00	0.00	0.00	1.00	4.00	1.00	1.00	2.00	0.00
Formation personnelle (hors congés formation)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
<b>Total</b>	<b>3.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>1.00</b>	<b>4.00</b>				
<b>Pour les autres agents non classables dans une de ces catégories</b>	<b>2.50</b>	<b>0.00</b>	<b>108.00</b>	<b>179.00</b>	<b>289.50</b>	<b>2.00</b>	<b>35.00</b>	<b>37.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL Toutes catégories</b>	<b>112.30</b>	<b>0.00</b>	<b>124.00</b>	<b>203.50</b>	<b>439.80</b>				

## 5. PREPARATIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS

	2019			2020			2021			VARIATION SUR 3 ANS		
	NB JOURS	H	F	NB JOURS	H	F	NB JOURS	H	F	NB JOURS	H	F
CATEGORIE A	52,5	1	5	61	0	11	30	4	7	-0,43	3,00	0,40
CATEGORIE B	92,5	4	6	78,66	10	4	3	1	2	-0,97	-0,75	-0,67
CATEGORIE C	307	26	5	120	18	7	49	15	5	-0,84	-0,42	0,00

Du fait de la pandémie, le nombre de jours de formation a chuté en 2020 (-40%) et repart à la hausse en 2021, sauf pour les préparations aux concours et examens professionnels.

## 6. COÛT DE LA FORMATION

	2019	2020	2021
<b>CNFPT au titre de la cotisation</b>	398 007,41	332 819, 30	404 537,37
<b>CNFPT au-delà de la cotisation (formations payantes)</b>			
<b>Autres organismes</b>	158 612,21	117 929,69	184 001.50
<b>Indemnités Formateurs</b>	9720,00	4480,00	19 480,00
<b>Frais de déplacement à la charge de la collectivité</b>	66 820,00	57 800, 00	64 792, 00
<b>Coût total</b>	633 168,62	513 028,99	678 810,87

Sans tenir compte de l'année 2020, une hausse est constatée entre 2019 et 2021.

L'activité de l'année 2021 est revenue à un rythme normal et a même permis de rattraper une partie non réalisée en 2020 du fait de la pandémie.

Néanmoins, l'intégralité des formations n'a pas pu être rattrapée dans certains domaines, notamment celui de l'hygiène et de la sécurité. Ainsi, ce domaine fait partie des priorités identifiées pour l'année 2022.

## 7. FORMATION HYGIENE ET SECURITE

Au-delà des obligations réglementaires, la Collectivité a fait de l'hygiène et de la sécurité, une des priorités de son plan de formation 2022

Le contexte épidémique de l'année 2020 et 2021 a nécessité le report ou l'annulation de certaines formations qui seront à nouveau programmées en 2022.

En 2020 et 2021, ont été formées respectivement 476 et 1202 agents.

Il convient de préciser que sur les 1202 agents formés dans le domaine hygiène et sécurité en 2021, certains agents ont pu réaliser plusieurs formations avec des thématiques différentes.



## BILAN 2020 DES FORMATIONS HYGIENE ET SECURITE

Formations Hygiène et Sécurité	Organisme formateur	Nombre agents formés
Acteur PRAP	Formateur interne	10
Formation de formateur R482 théorie	PICA	8
Formation de formateur R486 théorie	PICA	8
Formation de formateur R489 théorie	PICA	8
Formation de formateur R490 théorie	PICA	6
Conduite d'engins en sécurité R.482: Cat.A - Pelle hydraulique <6T tests + pratique	PICA	8
Conduite d'engins en sécurité R.482: Cat.B1- Pelle hydraulique >6T tests + pratique	PICA	8
Conduite d'engins en sécurité R.482: Cat.C1- Chargeuse – Pelleteuse tests + pratique	PICA	8
Conduite d'engins en sécurité R.482: Cat.C3- Niveleuse automotrice tests + pratique	PICA	8
Conduite d'engins en sécurité R.482: Cat.D – Compacteur tests + pratique	PICA	8
Conduite d'engins en sécurité R.482: Cat.E - Engins de transports tests + pratique	PICA	8
Conduite d'engins en sécurité R.482: Cat.F - Chariots de manutention tests + pratique	PICA	8
Conduite d'engins en sécurité R.482: Cat.G - Conduite d'engins hors production tests + pratique	PICA	8
Conduite d'engins en sécurité R.486: Plateforme élévatrice tests + pratique	PICA	8
Conduite d'engins en sécurité R.489: Chariots de manutention tests + pratique	PICA	8
Conduite d'engins en sécurité R.490: Grue de chargement tests + pratique	PICA	6
Conduite d'engin en sécurité R.482 : Théorie	Interne	41
Conduite d'engin en sécurité R.482 : Cat.C3 bis : Engin de déneigement	Interne	28
Conduite d'engin en sécurité R.482 : Cat.3 : Accompagnateur VH	Interne	6
Désinfection et lavage des mains	SODISCOL	6
Utilisation de l'auto-laveuse	SODISCOL	3
Utilisation des produits d'entretien et les bases des techniques de nettoyage	SODISCOL	6
Formation Sécurité Incendie aux guide-files et serre-files	Formateur interne	20
Initiale Base - ADR	APTH	3
Initiale Spécialisation Produits Pétroliers - ADR	APTH	2
La formation préalable obligatoire des assistantes et assistants de prévention	CNFPT / Education nationale (DEB)	4
La formation continue obligatoire des assistantes et assistants de prévention	CNFPT	19
Le maintien et l'actualisation des compétences des sauveteurs et sauveteuses secouristes du travail	CNFPT	3
Le sauveteur ou la sauveteuse secouriste du travail	CNFPT - INTRA	38
L'habilitation électrique BS BE manœuvre (personnels non-électriciens) : formation initiale	CNFPT - INTRA	46
L'habilitation électrique BS BE manœuvre (personnels non-électriciens) : recyclage	CNFPT - INTRA	28
L'habilitation électrique B1 B2 BR BC (personnels électriciens) : formation initiale	CNFPT	1
L'habilitation électrique B1 B2 BR BC (personnels électriciens) : recyclage	CNFPT - INTRA	17
Signalisation temporaire - routes à chaussées séparées	CNFPT - INTRA	14
Permis CE	La pyrénéenne	2
FCO	La pyrénéenne	4
Utilisation d'une tronçonneuse – abattage niveau 1	CFPPA	15
Le suivi des activités du chargé ou de la chargée de l'inspection en santé et sécurité au travail	CNFPT	1
Utilisation des extincteurs	Formateur interne	31
<b>Total</b>		<b>476</b>

## BILAN 2021 DES FORMATIONS HYGIENE ET SECURITE

Formations Hygiène et Sécurité / Nombre de jours et de sessions	Organisme formateur	Nombre agents formés
Gestion des conflits et agressivité en situation d'accueil / 3 jours	CNFPT	1
Gestion du stress et des émotions / 2 jours 4 sessions	CNFPT Intra	44
Le développement de son intelligence émotionnelle / 2.5 jours 1 session	CNFPT Intra	11
Formateurs AIPR / 5 jours 1 session	ODOLYS	7
AIPR Concepteur / 2 jours 1 session	Formateur interne	4
AIPR Opérateur / 1 jour – 2 sessions	Formateur interne	19
Formation de formateur R482 théorie + pratique	PICA	9
Formation de formateur R423 théorie + pratique	PICA	16
Formation de formateur R486 théorie + pratique	PICA	9
Formation de formateur R489 théorie + pratique	PICA	9
Formation de formateur R490 théorie + pratique	PICA	9
Conduite en sécurité R423 ponts roulants / 1 jour 2 sessions	PICA	15
Conduite d'engins R490 grue de chargement / 1 jour 1 session	PICA	8
Conduite d'engins R486 plateforme élévatrice	PICA	11
Conduite d'engins R482	PICA	72
Conduite d'engin en sécurité R.482 : Théorie / 1 jour	Formateur Interne	132
Conduite d'engin en sécurité R.482 : Cat.C3 bis : Engin de déneigement pratique / 2 jours (6 agents par session)	Formateur Interne	132
Conduite d'engin en sécurité R.482 : Cat.3 : Accompagnateur VH	Formateur Interne	15
Conduite d'engin en sécurité R489 : Chariot élévateurs pratique + théorie / 2 jours	Formateurs interne	21
Conduite d'engin en sécurité R489 : Théorie / (10 agents par session)	Formateurs interne	21
Conduite d'engin en sécurité R486 : Nacelles pratique	Formateurs internes	28
Conduite d'engin en sécurité R486 : Théorie	Formateurs interne	28
Désinfection et lavage des mains / 0.5 jour 1 session	SODISCOL	4
Utilisation de l'auto-laveuse / 0.5 jour 2 sessions	SODISCOL	6
Utilisation des produits d'entretien et les bases des techniques de nettoyage / 0.5 jour 2 sessions	SODISCOL	4
Formation Sécurité Incendie aux guide-files et serre-files / 0.5 jour 2 sessions	Formateur interne	47
Initiale Base – ADR / 3 jours	APTH	2
SST: formation initiale / 2 jours 5 sessions	CNFPT intra	49
MAC SST: recyclage / 1 jour	CNFPT	4
Elagage des arbres à la nacelle / 1 jour 6 sessions	CFPPA 65	29
Utilisation d'une tronçonneuse – abattage niveau 1 / 1 jour 3 sessions	CFPPA	22
Utilisation d'une débroussailleuse en sécurité / 1 jour 5 sessions	CFPPA	36
Utilisation d'un broyeur en sécurité / 1 jour 10 sessions	CFPPA	44
Prévention des risques liés aux travaux en hauteur / 2 jours	CNFPT	2
L'habilitation électrique BS BE manœuvre (personnels non-électriciens) : formation initiale / 2 jours	CNFPT	6
L'habilitation électrique BS BE manœuvre (personnels non-électriciens) : recyclage / 1.5 jours	CNFPT	1
Formation de conducteur de véhicules FCO / 5 jours	La pyrénéenne	1
Formation préalable des assistants de prévention / 3 jours 1 session	Inspection académique	10
Formation préalable des assistants de prévention / 5 jours	CNFPT	2
HACCP restauration scolaire / 0.5 Jours 16 sessions	Formateur interne	142
PMS (plan maîtrise sanitaire) / 0.5 jours 10 sessions	Formateur interne	132
Utilisation des extincteurs / 1 jour 2 sessions	Formateur interne	18
Surveillance de la qualité de l'air / 1 jour 4 sessions	CEREMA	20
<b>Total</b>		<b>1202</b>



## **L'ACTION SOCIALE ET LES ELEMENTS SOCIAUX**

CHIFFRES CLES 2021 :

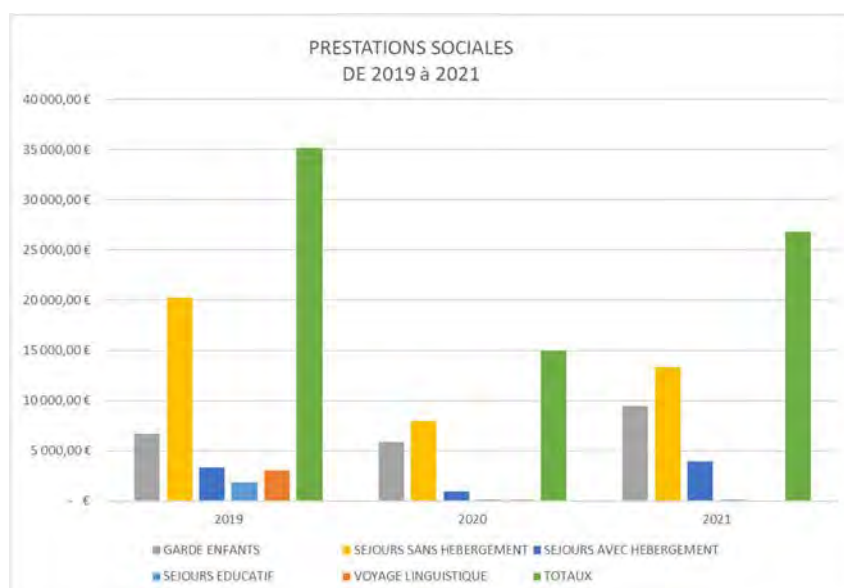
- Total du montant des prestations sociales prises en charge par la collectivité : 1 173 074 euros
- Montant moyen par agent : 653 euros.

En 2021, le montant total de l'action sociale destinée à l'effectif total s'élève à 1 173 074 euros pris en charge par la collectivité. Le coût moyen par agent est de 653 euros.

## 1. PRESTATIONS SOCIALES

La baisse des demandes formulées et du montant des prestations sociales versées sont à mettre en corrélation avec la situation sanitaire qui les a de fait réduits (sauf les gardes d'enfants).

	2019	2020	2021
<b>GARDE ENFANTS</b>	6 667,10 €	5 840,90 €	9 419,93 €
<b>SEJOURS SANS HEBERGEMENT</b>	20 249,23 €	7 927,95 €	13 343,75 €
<b>SEJOURS AVEC HEBERGEMENT</b>	3 367,50 €	971,50 €	3 934,45 €
<b>SEJOURS EDUCATIF</b>	1 851,14 €	101,50 €	101,50 €
<b>VOYAGE LINGUISTIQUE</b>	3 006,70 €	109,80 €	-0
<b>TOTAL</b>	<b>35 141,67 €</b>	<b>14 951,65 €</b>	<b>26 799,63 €</b>
<b>VARIATION DU TOTAL PAR RAPPORT A L'ANNEE PRECEDENTE%</b>		<b>-57,45%</b>	<b>-23,74%</b>



## 2. CHEQUES VACANCES

Les chèques vacances sont gérés par la DRH:

	2019	2020	2021
Montant	199263,64	204164,46	176306,92
Nb d'agents bénéficiaires	388	402	346

La demande des chèques vacances se fait sur l'année N-1. Cela explique la baisse en 2021.

## 3. TITRES RESTAURANT

La gestion des titres restaurant d'une valeur de 6 € est assurée par la DRH qui prélève la participation de l'agent sur son traitement (2,40 € par ticket restaurant). La collectivité prend à sa charge l'autre part, soit 3,60 €.

En 2021, 1 299 agents ont bénéficié de titres restaurant. La contribution de la collectivité s'élève à 789 768 €. Le montant a baissé du fait de l'augmentation des maladie ordinaires.

	NB DE BENEFICIAIRES	MONTANT
2019	1335	811 272
2020	1288	807 383
2021	1299	789 768

Pour rappel, la collectivité teste à l'heure actuelle la dématérialisation des tickets restaurant.

## 4. PRETS ET SECOURS

La gestion des prêts et secours est assurée par le Service Prévention et Accompagnement.

	2019		2020		2021	
	PRETS	SECOURS	PRETS	SECOURS	PRETS	SECOURS
<b>NOMBRE DE BENEFICIAIRES</b>	1	3	1	4	1	5
<b>MONTANT EN EUROS</b>	2 000	2 100	1 500	4 250	1 500	2 905

L'assistante sociale du personnel est à la disposition des agents pour les accueillir, les écouter, les orienter, évaluer leur situation, élaborer un plan d'action adapté.

La mobilisation des crédits n'est réalisée qu'une fois les dispositifs de droit commun déployés.

## 5. ARBRE DE NOËL

En 2019, la manifestation qui comprend un spectacle, un goûter et une distribution de cadeaux a été organisée pour 588 enfants des personnels départementaux pour un montant de 48 931,72 euros.

Depuis deux ans, cette manifestation n' a pu être reconduite en raison de la situation sanitaire et des règles liées aux jauges dans les établissements recevant du public (ERP).

Néanmoins, la participation financière forfaitaire du Département (39 euros par enfant de moins de 12 ans) a permis en 2020 à 611 enfants et en 2021 à 621 enfants de bénéficier d'un cadeau ainsi que d'un chèque Lire d'une valeur unitaire de 6 euros, soit un coût annuel moyen de 27 000 euros (chèques cadeau + chèques Lire).

## 6. CESU

Le nombre de demandeurs est en forte augmentation, à mettre en parallèle avec l'augmentation du nombre d'agents bénéficiant de la RQTH (154 agents de l'effectif permanent ont déclaré bénéficier d'une RQTH°).

	2019	2020	2021
<b>NOMBRE DE BENEFICIAIRES</b>	80	92	118
<b>MONTANT EN €</b>	64 000	73 800	94 400
<b>EVOLUTION %</b>	-	14,46	46,99

## 7. PARTICIPATION A LA PREVOYANCE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le Département participe à la prévoyance (garantie du maintien de salaire en cas d'incapacité de travail, invalidité et décès).

Le montant (-12,35 %) et le nombre de bénéficiaires ont fortement chuté en 2020.

	2019	2020	2021
montant	56 642	52 176	54 395
nb d'agents bénéficiaires	519	473	482

Depuis le 31 août 2012, les collectivités territoriales peuvent contribuer à la protection sociale de leurs agents. Le [décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011](#), relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire des agents, permet la mise en œuvre de ce dispositif.

Jusqu'alors facultative, la participation de l'employeur public devient obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, tant pour la prévoyance que pour la couverture santé (ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021). Toutefois, des dispositions transitoires sont prévues pour la fonction publique territoriale pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2025 du risque « Prévoyance » et au 1<sup>er</sup> janvier 2026 du risque « Santé ».

A cet effet, les employeurs territoriaux doivent organiser un débat au sein de leur assemblée délibérante avant le 18 février 2022 afin d'engager une concertation dans le cadre d'un dialogue social pour :

- déterminer le contenu et les modalités d'applications de ces dispositions règlementaires
- fixer les orientations budgétaires.

## **Etat des lieux de la participation à la Protection sociale Complémentaire (PSC) au Conseil départemental:**

### **La collectivité s'est déjà engagée sur le champ de la prévoyance auprès de ses agents.**

En effet, l'assemblée départementale du 6 décembre 2013 a décidé de participer à la PSC des agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour le risque prévoyance et de retenir la procédure de labellisation permettant aux agents de conserver leur mutuelle.

La collectivité a choisi une participation large qui concerne quasiment la totalité des agents du Conseil départemental à l'exclusion des contractuels dont la durée du contrat est inférieure à un an.

### **A ce jour les bénéficiaires du dispositif sont :**

- les agents titulaires et stagiaires ,
- les assistants familiaux,
- les agents du Conseil Départemental mis à disposition d'organismes extérieurs,
- les contractuels sur un emploi permanent,
- les contractuels d'une durée supérieure à un an,
- les agents des collèges employés pour l'année scolaire,
- les emplois d'avenir,
- les apprentis.

### **Le montant de la participation et sa modulation :**

Afin que la participation soit réellement incitative, une modulation a été effectuée en fonction du salaire brut. L'objectif de cette participation était de couvrir la quasi intégralité de la prime de la couverture du risque prévoyance pour les agents dont la rémunération est inférieure à 2100€.

La participation est répartie en trois tranches comme suit :

- salaires inférieurs à 2100 € : 15 €
- salaires compris entre 2100 et 3000 € : 9 €
- salaires supérieurs à 3000 € : 6 €

La participation est versée en début d'année depuis 2014.

Répartition du nombre d'agents bénéficiaires du dispositif par tranche de participation :

Année	Total d'agents	T1 : 15 €	T2 : 9 €	T3 : 6 €
2016	464	197	190	77
2017	479	183	208	88
2018	487	119	248	120
2019	519	105	271	143
2020	473	90	254	129
2021	482	76	252	154

Il a été proposé lors du débat d'orientation budgétaire 2022 de structurer la négociation en deux grands volets :

1 - Le premier volet doit être consacré prioritairement à la santé : La collectivité n'y participe pas financièrement à ce jour

2 - Le second volet porte sur la prévoyance :

Le maintien de la labellisation telle qu'elle existe aujourd'hui dans la collectivité ou le passage à un contrat de groupe

### **La feuille de route**

04/02/2022	Débat sur la PSC dans le cadre du débat d'orientation budgétaire
17/03/2022	Présentation de la méthode pour information au Comité Technique
Printemps 2022	Mise en place d'un COPIL et d'un groupe de travail OS/DRH qui pourrait se réunir tous les 2 mois
Chaque début d'année 2023 et 2024	Une restitution annuelle des travaux réalisés serait effectuée auprès des élus dans le cadre du comité technique, sur le déploiement de la protection sociale complémentaire en santé et en prévoyance
Avant le 31/12/2024	Présentation définitive au comité technique et délibération de l'assemblée départementale pour la prévoyance
Avant le 31/12/2025	Présentation définitive au comité technique et délibération de l'assemblée départementale pour la santé



## 8. LES INSTANCES DU PERSONNEL

### COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES ET COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES

La loi du 6 août 2019 n°2019-828 de transformation de la fonction publique a modifié un certain nombre de dispositions relatives aux commissions administratives paritaires (CAP). En effet, leurs compétences ont été allégées en matière de mutations et de mobilités depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 en matière d'avancement et de promotion interne.

2019 :

La CAP de juillet a examiné les avancements de grade et les promotions internes au titre de 2019.

4 CAP (mars, mai, septembre, novembre) ont statué sur des demandes individuelles.

En décembre, la CAP a statué sur les avancements de grade au titre de 2020.

2020 :

Compte tenu de la situation sanitaire, seules 2 CAP se sont tenues.

En octobre, la CAP a statué sur les promotions internes de 2020.

En décembre, celle-ci a examiné les avancements de grade au titre de 2021.

2021 :

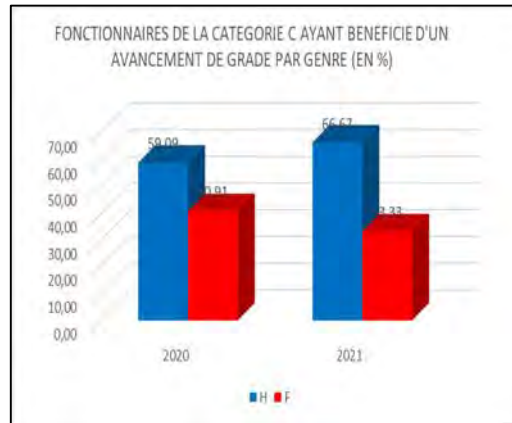
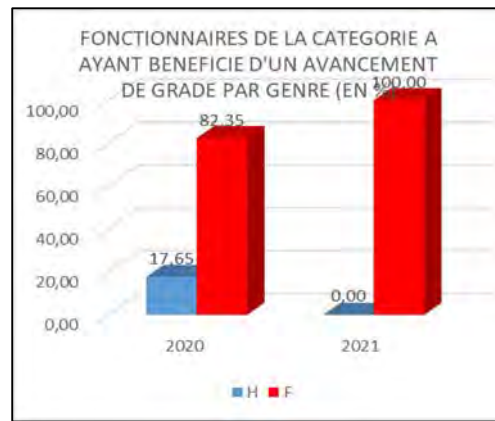
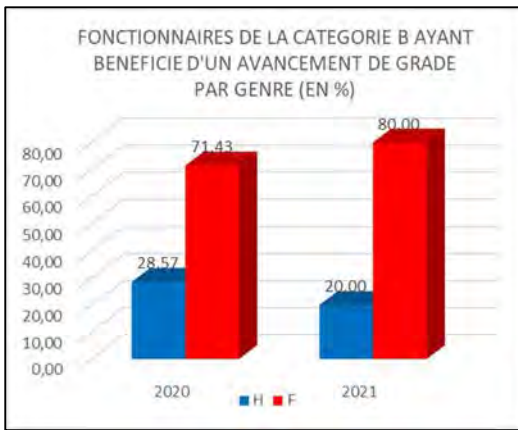
En Juin, une CAP et une CCP ont statué sur des demandes individuelles.

En septembre, la CAP a statué sur des demandes individuelles.

En décembre, la CAP a examiné les avancements de grade au titre de 2022.

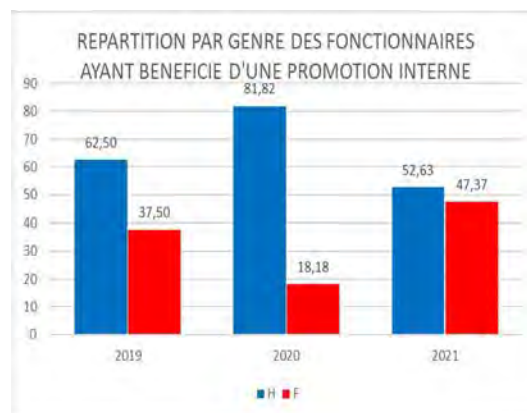
#### - Nombre d'agents ayant bénéficié d'un avancement de grade

	2019									2020									2021								
	CATEGORIE A			CATEGORIE B			CATEGORIE C			CATEGORIE A			CATEGORIE B			CATEGORIE C			CATEGORIE A			CATEGORIE B			CATEGORIE C		
	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	3	3	0	8	8	0	27	27	0	2	2		2	2		12	12	0	1	1	0	4	4	1	6	7
FILIERE TECHNIQUE	1	1	2	1	0	1	33	17	50	2	0	2	6	12	18	26	5	31	0	0	0	1	0	1	45	16	61
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0	1	1	0	1	1	0	1	1	0	0	0	0	0	1
FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	8	9	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	1	13	14	0	0	0	0	0	0	0	4	4	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0
TOTAL	2	17	19	1	8	9	33	46	79	3	14	17	6	15	21	26	18	44	0	5	5	1	4	5	46	23	69



- Nombre d'agents ayant bénéficié d'une promotion interne

	H	F	TOTAL
2019	10	6	16
2020	27	6	33
2021	10	9	19



## COMITE TECHNIQUE

Année	Date du CT	Sujet
2019	21/02/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Schéma Directeur des Ressources Humaines</li> <li>• Règlement de gestion des contractuels</li> <li>• Projet de règlement intérieur de l'instance</li> </ul>
	11/04/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement intérieur du comité technique</li> <li>• Modification des horaires du Parc Routier Départemental</li> <li>• Modification organisationnelle à la Direction des Systèmes d'Information</li> <li>• Règlement de gestion d'octroi du temps partiel</li> <li>• Ajustements de la procédure relative au télétravail</li> <li>• Règle de mobilité au sein d'une direction</li> <li>• Modification organisationnelle du Service des Affaires Juridiques et Achats (SAJA)</li> <li>• Etablissement des taux d'avancements liés à la création de nouveaux grades dans la filière médico-sociale</li> <li>• Suppressions d'emplois au tableau des effectifs de la collectivité</li> <li>• Octroi d'une indemnité compensatrice exceptionnelle</li> </ul>
	13/06/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Délibération relative à la gestion des agents mis à disposition auprès des organismes associés</li> <li>• Précision sur le critère d'avancement relatif à la date d'entrée dans l'administration</li> <li>• Modifications organisationnelles liées à la gestion de la rémunération et des frais de déplacement des assistants familiaux</li> <li>• Ajustement de l'organigramme de la Direction de l'Education et des Bâtiments</li> <li>• Réorganisation du Service de Protection Maternelle et Infantile</li> <li>• Rattachement de la Direction de la Communication à la Direction Générale des Services</li> <li>• Ajustement de la cartographie des ATTEE</li> <li>• Dérogation relative au nombre de jours d'autorisations spéciales d'absences octroyés réglementairement aux membres du CHSCT</li> <li>• Octroi d'une indemnité compensatrice exceptionnelle</li> <li>• Adhésion au conseil de l'ordre des médecins et des infirmiers</li> <li>• Point d'actualité sur le projet de réforme de la fonction publique : grands axes</li> </ul>
	03/10/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Délibération complétive au RIFSEEP</li> <li>• Délibération relative à la création du tableau des emplois et délibération annexe relative aux emplois occasionnels</li> </ul>
	10/10/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modification de l'organigramme de la Direction de l'Education et des Bâtiments</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouvelle organisation de l'Abbaye de l'Escaladieu</li> <li>• Règle de mobilité interne</li> <li>• Evaluations ponctuelles des agents concernés par un avancement de grade et des agents en période de stage</li> <li>• Dispositif de réexamen périodique des rémunérations des agents contractuels</li> <li>• Dépoussiérage des Archives</li> <li>• Création du congé de proche aidant</li> </ul>
	28/11/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création du compte personnel de formation</li> <li>• Jours de RTT figés au titre de l'année 2020</li> <li>• Modification d'organisation partielle de la Direction des Systèmes de l'Information : Mission support</li> <li>• Projet de service de la Maison Départementale de l'Autonomie</li> <li>• Fin de la délégation transports</li> <li>• Dispositif harcèlement</li> </ul>
	12/12/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan sociaux des années 2017 et 2018</li> <li>• Gestion des agents mis à disposition</li> <li>• Déclinaisons du schéma directeur des ressources humaines (SDRH) : projets de service de la direction des ressources humaines</li> <li>• Règle de mobilité dans le cadre des bourses aux postes</li> <li>• Bilan du télétravail</li> </ul>
2020	06/02/2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajustement organisationnel, fonctionnel et structurel de la MDEF : expérimentation</li> <li>• Mise à jour du tableau des emplois : modifications d'emplois permanents, création de contrats parcours emplois compétences (PEC) au sein des collèges et création de postes saisonniers</li> <li>• Ajustements organisationnels de la direction du développement local</li> <li>• Réorganisation de la direction de la communication</li> <li>• Cartographie des postes ATTEE</li> <li>• Règlement formation</li> <li>• Engagement d'un audit handicap dans le cadre d'un projet de conventionnement avec le FIPHP</li> </ul>
	23/04/2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement CET</li> <li>• Plan de formation</li> <li>• Adaptation de l'organisation du siège de la DRT</li> <li>• Règle d'accueil des stagiaires</li> <li>• Suites de l'expérimentation à la MDEF</li> </ul>
	27/05/2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procédure de consultation à titre exceptionnel et dématérialisée pour la saisine de l'avis du comité technique et du CHSCT</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prime coronavirus exceptionnelle et forfaitaire</li> </ul>
18/06/2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport relatif aux dispositions organisationnelles exceptionnelles prises à la faveur de la crise sanitaire du covid-19</li> <li>• Indemnité de permanence</li> <li>• Tableau des emplois : ajustements</li> <li>• Plan de formation 2020-2021</li> <li>• Règlement de gestion du Compte Epargne Temps</li> <li>• Cotisations professionnelles</li> <li>• Règlement du temps de travail 36 heures horaires variables : limitation du nombre de jours de RTT libres</li> <li>• Ajustement organisationnel : siège de la DRT</li> <li>• Ajustement organisationnel : Direction de la Solidarité Départementale ASE</li> <li>• Ajustement organisationnel : SAJA à la DAF</li> <li>• Ajustement organisationnel : service logement</li> <li>• Intérim de la fonction de Directrice de l'Insertion et du Logement</li> <li>• Règle d'accueil des stagiaires</li> <li>• Mobilité / Déconfinement : aménagement des règles d'organisation des entretiens</li> </ul>
17/09/2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suite de la réorganisation de la DSIN</li> <li>• Adaptation de l'organisation du suivi des bénéficiaires du RSA pour permettre la mise en œuvre de la plateforme HaPy Actifs</li> <li>• Définition du périmètre des MDS - Intérim des responsables des MDS Saint Exupéry et Lannemezan</li> <li>• Plan de de-précarisation de la MDEF</li> <li>• Ajustement procédural du dispositif pour les modalités de signalement</li> <li>• Télétravail : adaptation suite à évolution réglementaire</li> <li>• Ajustement du tableau des emplois</li> <li>• Création de nouvelles autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux</li> <li>• Astreintes de la Direction de la Communication</li> <li>• Transposition de l'évolution jurisprudentielle relative aux congés non pris suite à maladie</li> </ul>
12/11/2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Schéma directeur handicap et de l'adaptation professionnelle</li> <li>• Jours de RTT figés en 2021.</li> <li>• Autorisation spéciale d'absence pour don du sang.</li> <li>• Etablissement de nouveaux taux d'avancement et de promotion.</li> <li>• Lignes directrices de gestion : critères d'avancement applicables au titre de 2020-2021</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de 10 postes Parcours emploi compétences pour assurer la continuité du service dans les collèges</li> <li>• Direction des Systèmes d'Information et du Numérique : règlement des usages du système d'information du conseil départemental</li> <li>• Direction de la Solidarité Départementale : bilan de la mise en œuvre de l'ajustement organisationnel (suite au comité technique du 21/06/2018 et ajustements suivants).</li> <li>• Simplification administrative des formulaires de gestion RH en vue de la dématérialisation.</li> <li>• Déménagement de la Direction de la Solidarité Départementale = planning et modalités</li> </ul>
	02/12/2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajustement du tableau des emplois et création du tableau des emplois MDEF</li> <li>• Ajustement organisationnel de la DDL :</li> <li>• création d'un Service Tourisme et Energie et ajustements au sein de la DACEM</li> <li>• Ajustement organisationnel du Service Logement de la DSD</li> <li>• Bilan de la campagne de proposition de changement de cadre d'emplois faite aux ATTEE</li> <li>• Engagement d'une réflexion sur le développement d'un projet de mutualisation du traitement des missions d'aide sociale à la DSD (concerne notamment la MDA)</li> <li>• Rapport Social Unique sur l'état de la collectivité (bilan social, handitorial, santé sécurité et conditions de travail, égalité professionnelle homme femme, gestion prévisionnelles des emplois et des compétences)</li> </ul>
2021	04/03/2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protocole de grève</li> <li>• Mise en œuvre expérimentale de l'entretien professionnel dans le cadre de la fin annoncée de la notation administrative des agents sous statut FPH</li> <li>• Adaptation du règlement de formation : ajout d'un critère d'octroi pour le Compte Personnel de Formation</li> <li>• Procédure de mobilité expérimentale sur des postes d'encadrement technique</li> <li>• Ajustement organisationnel DRH-DAF</li> <li>• Projet d'ajustement organisationnel de la DRT</li> <li>• Rapport annuel relatif aux fonctionnaires mis à disposition</li> <li>• Plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes</li> <li>• Bilan sur la mise en œuvre du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire</li> <li>• Point sur la réalisation du plan de déprécarisation pour les agents contractuels de la MDEF</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan annuel relatif à la mise en œuvre des nouvelles modalités du télétravail</li> <li>• Rapport annuel et programme annuel de prévention des risques professionnels (après avis préalable du CHSCT du 11 février 2021)</li> <li>• Information du conventionnement avec le FIPHFP pour la mise en œuvre du SDHAP (après information préalable du CHSCT du 11 février 2021)</li> </ul>
20/05/2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Régime indemnitaire</li> <li>• Charte du dialogue social</li> <li>• Ajustement organisationnel de la DRT</li> <li>• Ajustement organisationnel de la DSD : MDA – création d'un service d'aide sociale</li> <li>• Organisation du pôle comptable / marchés de la DEB</li> <li>• Parcours de formation obligatoire aux usages numériques</li> <li>• Organisation du dispositif d'avancement de grade et de promotion interne en lieu et place des Commissions Administratives Paritaires</li> </ul>
14/10/2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Délibération relative à la mobilité des agents publics et aux frais professionnels</li> <li>• Délibération relative au versement de l'allocation forfaitaire de télétravail</li> <li>• Lignes Directrices de Gestion (LDG 2021-2023)</li> <li>• Fixation des jours de RTT figés en 2022</li> <li>• Ajustement organisationnel DSD</li> <li>• Ajustement organisationnel : Transfert de la gestion du mobilier de la DRAG (DAF) à la DEB</li> <li>• Point sur les dispositions prises relatives à la gestion du Covid19 en 2021</li> </ul>
02/12/2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adaptation du tableau des emplois de la MDEF, Projet de service de la MDEF, et délibération relative au nouveau régime indemnitaire des agents relevant du statut de la fonction publique hospitalière</li> <li>• Mise en place du vote électronique pour les élections professionnelles de décembre 2022</li> <li>• Ajustement organisationnel de la Direction de la Solidarité Départementale</li> <li>• Ajustement organisationnel de la Direction de la Communication</li> <li>• Ajustement de la délibération relative à la mobilité des agents publics et aux frais professionnels examinée lors du comité technique du 14 octobre 2021</li> <li>• Dématérialisation des titres restaurant avec la carte appétiz : allongement de la période d'expérimentation jusqu'au printemps pour disposer de 6 mois de recul</li> </ul>

## COMITES D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Année	Date du CT	Sujet
2019	14/03/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement intérieur de l'instance</li> <li>• Election du secrétaire du CHSCT</li> <li>• Rapport annuel de la médecine de prévention</li> <li>• Rapport annuel de prévention 2018 et programme annuel de prévention 2019</li> <li>• Synthèse des registres d'hygiène et de sécurité</li> </ul>
	16/05/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plans du 6 rue Gaston Manent</li> <li>• Mise en œuvre des plans d'action issus du SDHS</li> <li>• Point sur les différents projets immobiliers en cours et à venir</li> <li>• Synthèse des registres d'hygiène et de sécurité</li> <li>• Point sur la situation du collège Massey</li> <li>• Retour suite à la visite de terrain au collège La Serre de Sarsan (sous réserve d'effectivité)</li> </ul>
	21/09/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Election du nouveau secrétaire du CHSCT II</li> <li>• Rapport de présentation des plans d'actions extrait du Schéma Directeur d'Hygiène et de Sécurité (SDHS)</li> <li>• Présentation du dispositif organisationnel du service Prévention et Accompagnement</li> <li>• Présentation des missions de l'agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI)</li> <li>• Procédure accidents de travail / Fiches thématiques « accident de travail » et « incident de service »</li> <li>• Bilan de l'accidentologie 6. Compte-rendu de la visite du collège de Sarsan</li> <li>• Compte-rendu de la visite du collège Massey et point de situation en lien avec les CHSCT de l'Education Nationale et de la Ville de Tarbes</li> <li>• Synthèse des registres d'hygiène et de sécurité</li> <li>• Calendrier et thématiques des groupes de travail préparatoire du CHSCT pour l'année 2020 10. Dépoussiérage des Archives Départementales</li> <li>• Nouvelles dispositions réglementaires relatives à la santé</li> </ul>
	14/11/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport de l'année 2019 du médecin de prévention</li> <li>• Dispositif harcèlement</li> <li>• Point sur le travail engagé à la MDEF</li> <li>• Compte-rendu de la visite conjointe des trois CHSCT au collège Massey (mairie de Tarbes, conseil départemental des Hautes-Pyrénées et Education nationale)</li> <li>• Comptes rendus des accidents de travail survenus à l'agence des routes Tarbes Haut-Adour le 02/02/2019 et au centre d'exploitation d'Arreau le 29/03/19</li> <li>• Point sur la situation de la MDS du pays des Gaves</li> <li>• Bilan du groupe conditions de travail « conflit/agression »</li> </ul>



		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Synthèse des registres d'hygiène et de sécurité</li> </ul>
2020	12/03/2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport annuel sur l'application des dispositions relatives à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés et engagement d'un audit handicap dans le cadre d'un projet de conventionnement avec le FIPHFP</li> <li>• Rapport annuel et programme annuel de prévention des risques professionnels : Point d'étape des plans d'actions 2019/2020 et déclinant le SDHS (actions mises en œuvre)</li> <li>• Rapport annuel de bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail des services</li> <li>• Bilan des exercices incendie réalisés</li> <li>• Rapport de la visite de la Médiathèque : mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), expérimentation du dispositif de prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP), lieux test / métiers pilotes -&gt; démarche expérimentale</li> <li>• Expérimentation de l'amélioration des conditions de travail de la MDEF : environnement général, horaires, temps de repos</li> <li>• Rapport et propositions du groupe de travail sur les saisines du Registre SST et des déclarations d'accidents et d'incidents</li> <li>• Remarques consignées sur les registres SST</li> <li>• Point sur la mise en œuvre du marché EPI et sur l'expérimentation du nettoyage des vêtements de travail et de sécurité</li> <li>• Point bâtiminaire sur les travaux en cours et à venir</li> <li>• Coronavirus / COVID - 19</li> </ul>
	18/05/2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport relatif aux dispositions organisationnelles exceptionnelles prises lors de la crise sanitaire du covid-19 : Plan de Reprise d'Activité de la phase 1</li> </ul>
	11/06/2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport relatif aux mesures de prévention exceptionnelles prises lors de la crise sanitaire du covid-19</li> <li>• Registres</li> </ul>
	08/10/2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vers un conventionnement FIPHFP - résultats de la phase d'audit préalable projet de schéma directeur handicap et d'adaptation professionnelle</li> <li>• Procédure de signalement simplifié</li> <li>• Propositions du groupe de travail accidentologie en lien avec les registres</li> </ul>
2021	11/02/2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport annuel de bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail des services</li> <li>• Rapport annuel et programme de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail</li> <li>• Dispositions relatives à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés Agenda des groupes de travail du CHSCT</li> <li>• Registres</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan Covid 19 et inclusion des dispositions générales et particulières des PCA pour actualiser le risque biologique du DUERP</li> </ul>
	21/10/2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport de Propositions du Groupe de travail conditions de travail</li> <li>• Point sur le dispositif d'obligation vaccinale et passe sanitaire covid-19 et sur la gestion de l'évolution de la crise sanitaire</li> <li>• Conditions de travail en site occupé (fin de chantier de la place Ferré)</li> <li>• Protocole de nettoyage des locaux 6. Présentation des fiches de dotation EPI</li> <li>• Registres : propositions du groupe de travail accidentologie</li> </ul>
	16/12/2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Restitution de la réunion du réseau des assistants de prévention du 12/10/2021</li> <li>• Agenda 2022 des groupes de travail issus du CHSCT - Groupe de travail accidentologie - Groupe de travail conditions de travail</li> <li>• Registres : propositions du groupe de travail accidentologie</li> <li>• Point sur l'évolution du phasage du chantier de la place Ferré</li> <li>• Construction d'un nouveau centre d'exploitation à Vignec – présentation du projet</li> <li>• Construction des nouvelles archives départementales – présentation du projet</li> </ul>

## 9. MOUVEMENTS SOCIAUX

La collectivité a été concernée par plusieurs préavis de grèves :

En 2019, 3 préavis d'une journée et 3 d'un mois

En 2020, 2 d'une journée et 5 d'un mois

En 2021, 8 d'une journée et 1 d'un mois.

# **ANNEXES**

# ANNEXE 1. RAPPORT SUR L'EGALITE PROFESSIONNELLE

## ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES : 2019-2020-2021

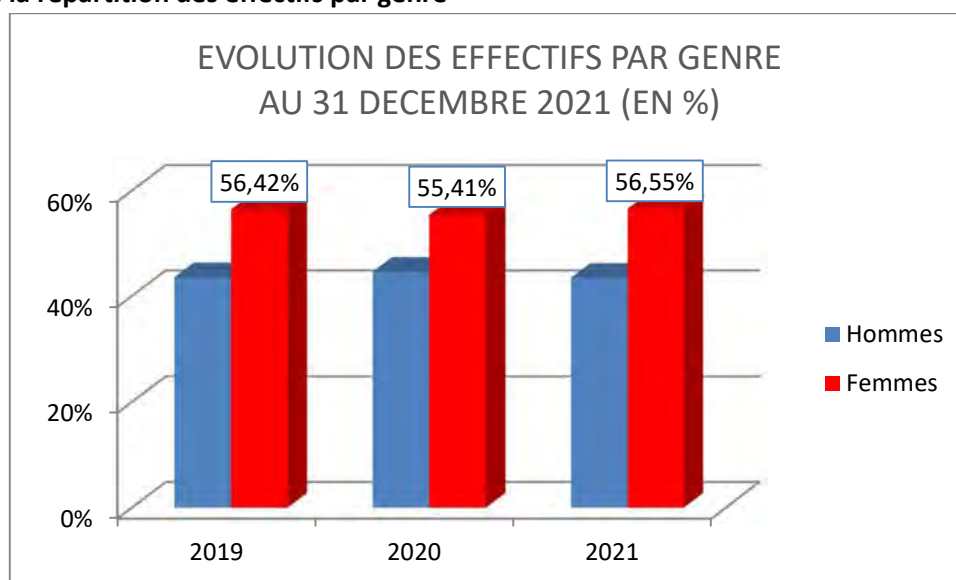
Conformément à la loi du 6 aout 2019, en 2021, le Département a élaboré de nouveaux outils en matière d'égalité professionnelle femmes/hommes : le plan pluriannuel et les lignes directrices de gestion (LDG).

Dans le cadre du RSU, il est proposé:

- une analyse comparative de la situation des femmes et des hommes,
- un état des lieux du plan pluriannuel et des LDG.

### 1) L'analyse comparative des éléments chiffrés entre 2019 et 2021

#### Evolution de la répartition des effectifs par genre

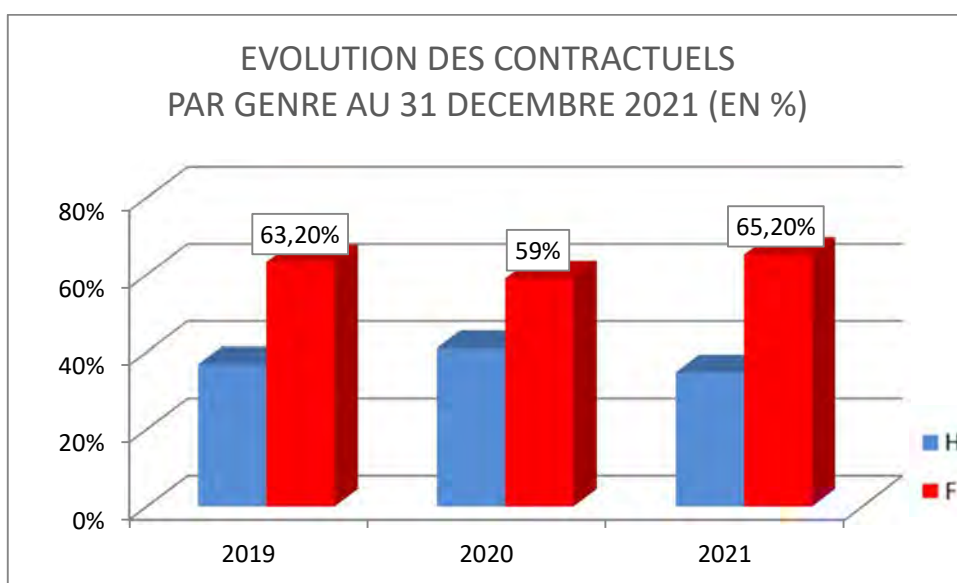
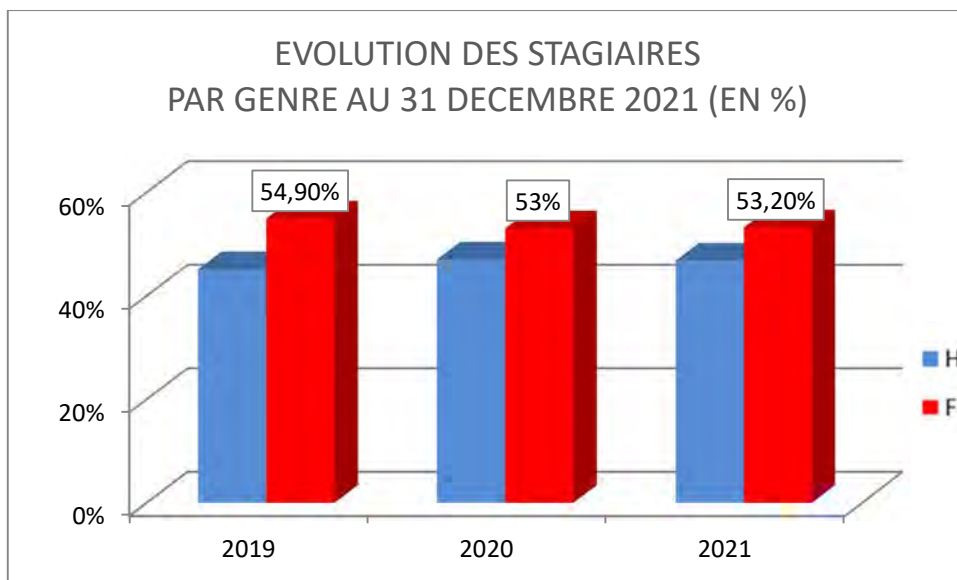
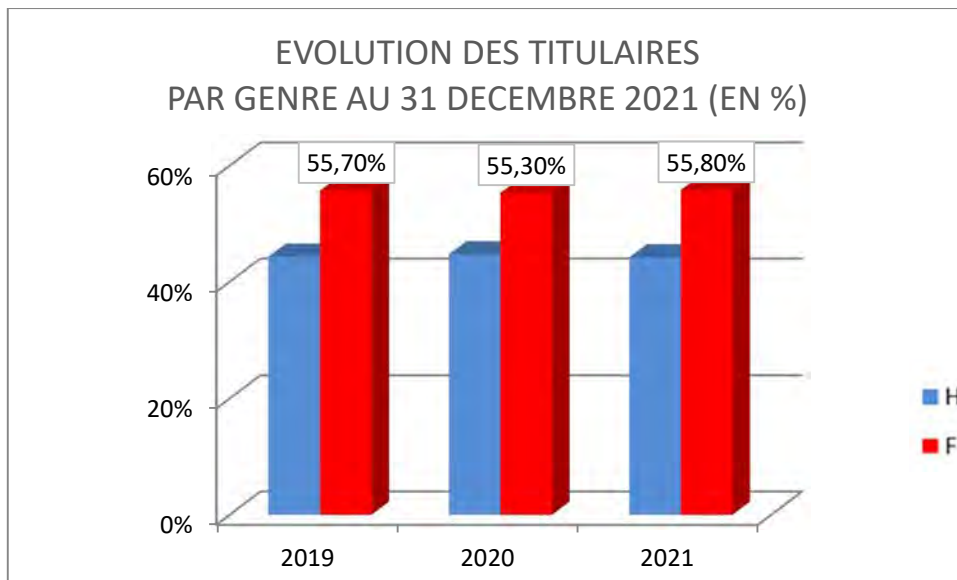


Depuis 2019, il est constaté une stabilisation des effectifs avec la constance d'une majorité de femmes.

#### Evolution de la répartition des effectifs par statut et par genre

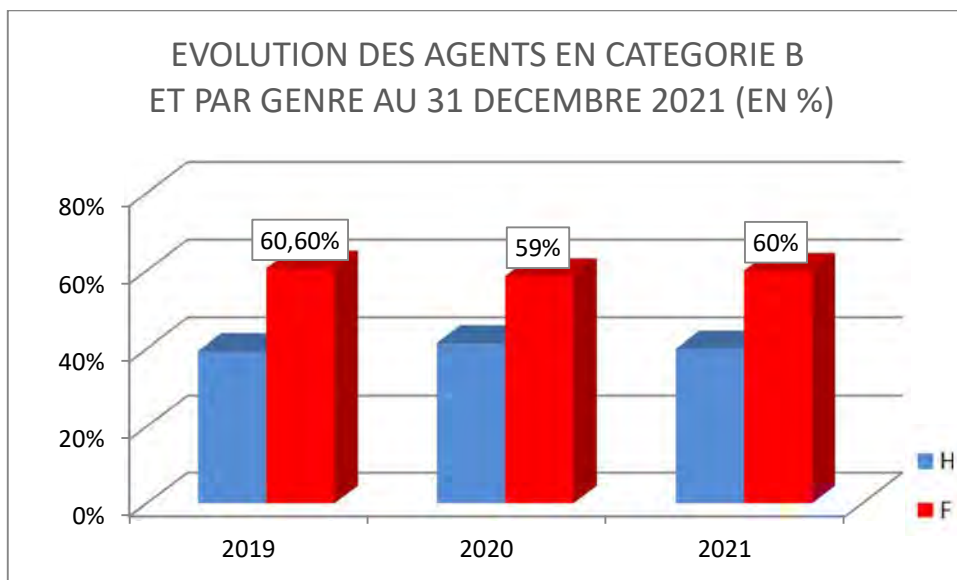
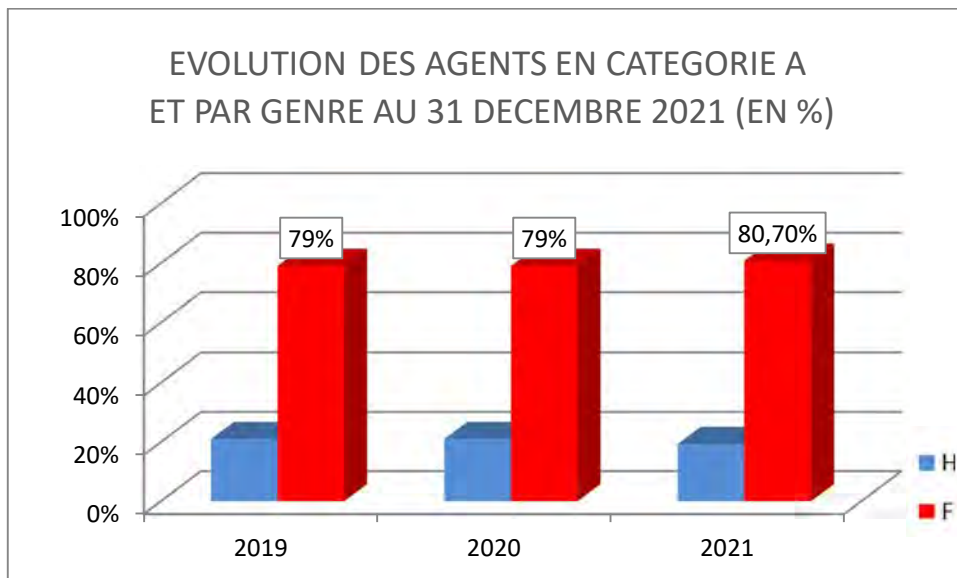
	2019			2020			2021		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
<b>titulaires</b>	555	698	1253	550	681	1231	541	683	1224
<b>stagiaires</b>	23	28	51	27	24	51	36	41	77
<b>contractuels</b>	53	91	144	62	89	151	47	88	135
<b>total</b>	631	817	1448	639	794	1433	624	812	1436

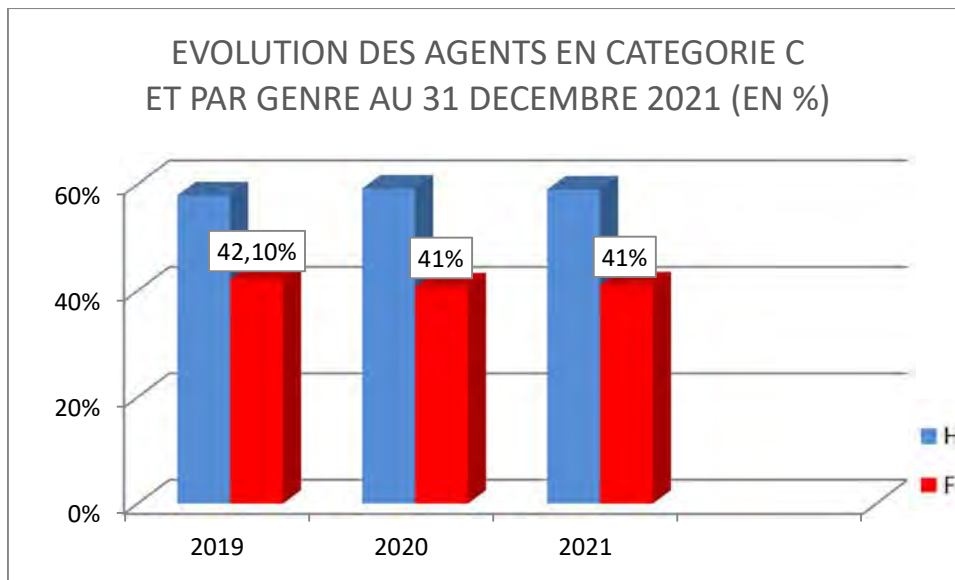
Quel que soit le statut, la majorité des agents sont des femmes.



### Evolution de la répartition des effectifs par catégorie et par genre

	2019			2020			2021		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
<b>catégorie A</b>	93	352	445	92	345	437	86	360	446
<b>catégorie B</b>	91	140	231	99	140	239	92	140	232
<b>catégorie C</b>	447	325	772	448	309	757	446	312	758
<b>total</b>	631	817	1448	639	794	1433	624	812	1436

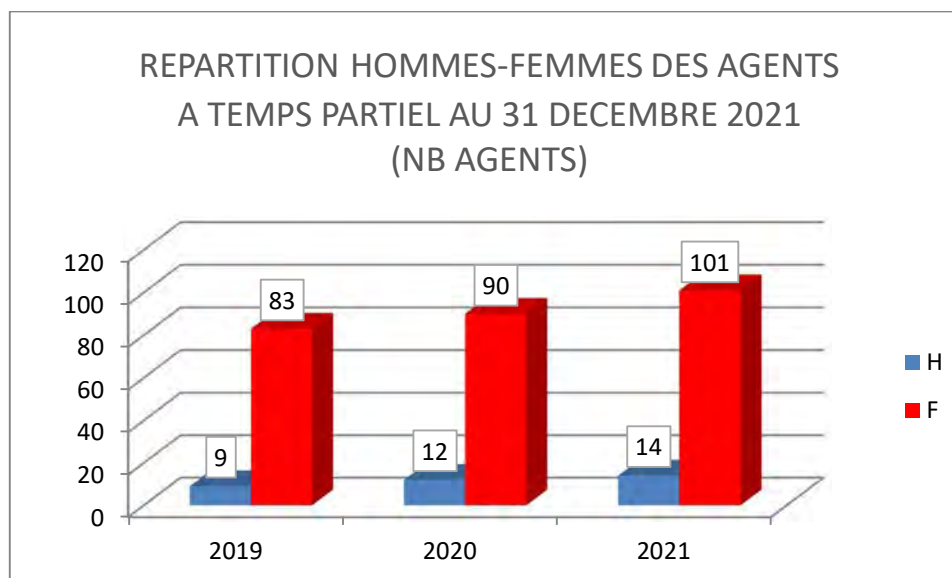




La majorité des femmes occupent des postes en catégorie A et B, alors que les hommes sont majoritaires sur des postes de catégorie C.

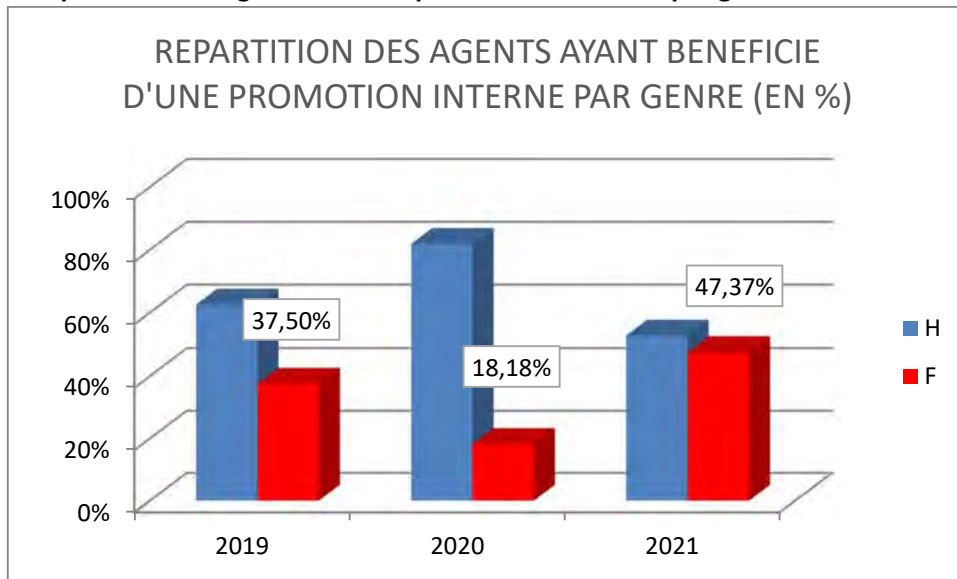
#### Evolution de la répartition des agents à temps partiel par catégorie et par genre

QUOTITE	2019		2020		2021	
	H	F	H	F	H	F
50%	3	6	3	8	3	8
60%	0	1	0	0	0	3
70%	1	2	1	1	0	1
80%	4	48	7	54	9	62
85%	0	0	0	0	1	0
90%	1	26	1	25	1	27



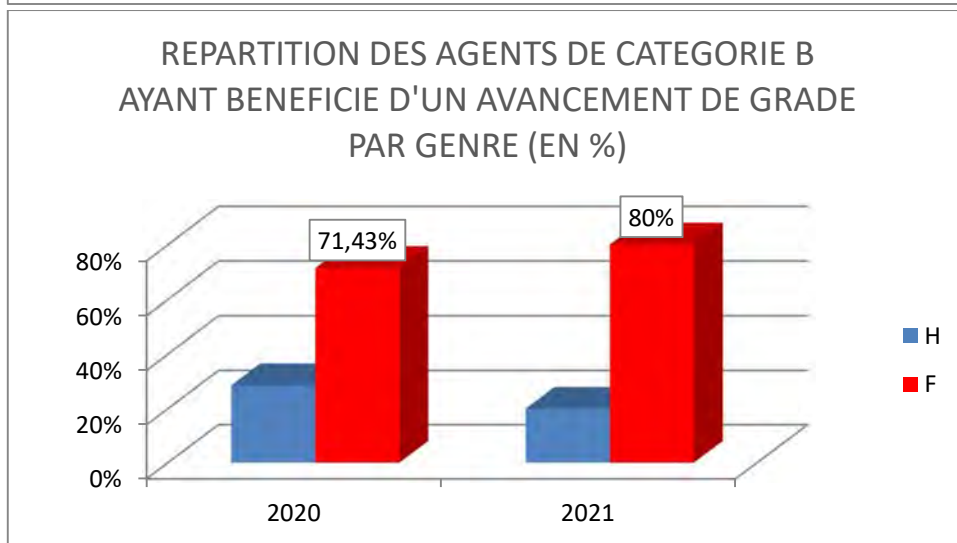
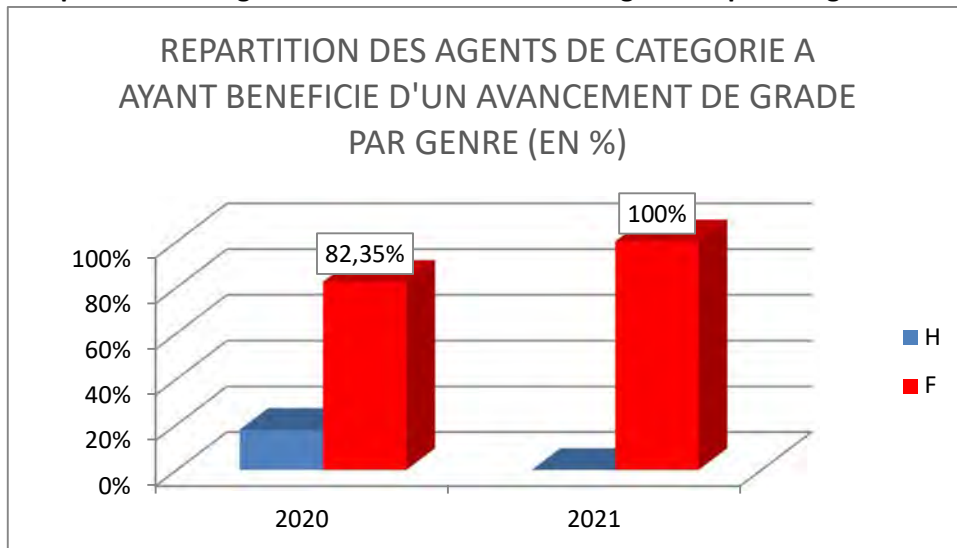
Une grande majorité des agents à temps partiel sont des femmes, avec une légère augmentation du nombre de demandes en 2021.

**Evolution de la répartition des agents dans les promotions internes par genre**

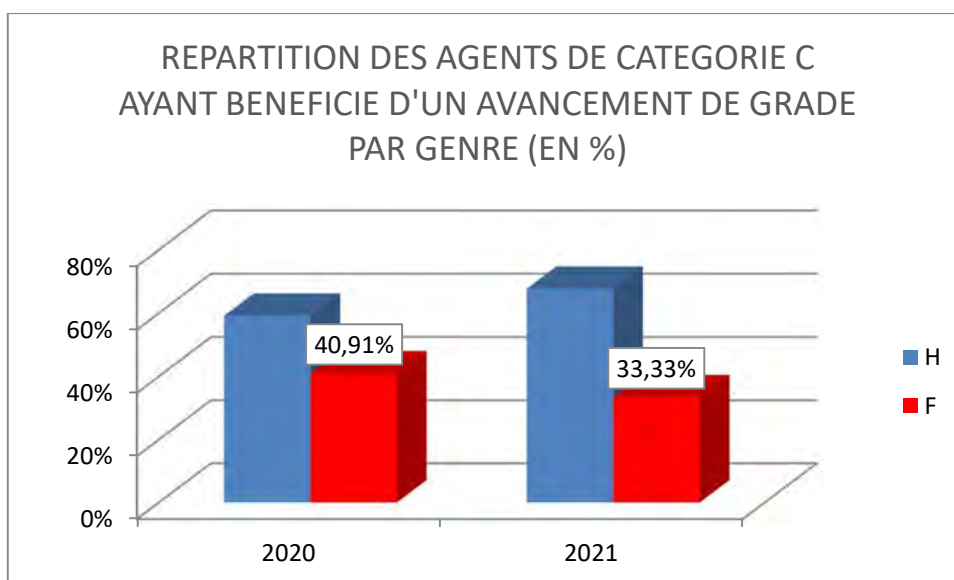


En matière de promotion interne, la répartition est fluctuante et tend vers une égalité.

**Evolution de la répartition des agents dans les avancements de grade et par catégorie**







La majorité des agents de catégorie A et B ayant bénéficié d'un avancement de grade sont des femmes, dans la mesure où elles sont majoritaires dans les effectifs. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, en application des règles établies dans les LDG, la part respective des femmes et des hommes sera prise en compte dans les avancements de grade.

En conclusion, il ressort que les femmes sont majoritairement représentées dans les effectifs (56,55%), principalement en tant que titulaires de catégorie A et B. Cela correspond à une réalité des métiers et des cadres d'emplois présents dans la collectivité.

Cet état des lieux est représentatif des chiffres nationaux. Fin 2018, 62,5% des agents qui travaillent dans la fonction publique sont des femmes contre 46,2% dans le secteur privé. Dans la fonction publique territoriale, la part des femmes s'élève à 61,3% (+0,3% en dix ans).

Par ailleurs, en matière d'évolution de carrière, il est constaté que les femmes passent plus de concours que les hommes.

2) **un état des lieux** du plan pluriannuel égalité et des LDG

➤ **Plan d'actions de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**

<b>Objectifs</b>	<b>Propositions opérationnelles</b>	<b>Actions concrètes</b>	<b>Bilan des actions au 31-12-2021</b>
Favoriser l'égalité	Rendre visible la place des femmes et des hommes dans l'organisation et les activités, et concilier les temps de vie professionnelle et privée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- recours aux statistiques sexuées dans tous les bilans d'activités internes et partenariales</li> <li>- communication non sexiste</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- RSU</li> <li>- mis en œuvre</li> </ul>
	Travailler sur l'égalité et la mixité professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- analyse écarts de rémunération</li> <li>- parcours professionnels équitables</li> <li>- information sur les impacts du temps partiel sur le déroulement de carrière et la retraite</li> <li>- mixité des métiers dans les recrutements et mobilités, notamment dans les filières sociales et techniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- RSU</li> <li>- application dans LDG des nouvelles règles de calcul et de taux</li> <li>- dématérialisation des demandes</li> </ul>
Intégrer l'égalité dans les politiques publiques	Lutter contre les violences faites aux femmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- communication sur le dispositif départemental de lutte contre les violences faites aux femmes</li> <li>- formation des managers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mise à disposition d'un agent auprès du CIDF depuis le 01/01/2021</li> <li>- à mettre en place</li> </ul>
	Faire des politiques de solidarités des leviers de réduction des inégalités femmes-hommes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- promotion du respect dans les relations filles-garçons et femmes-hommes dans les collègues</li> <li>- Sensibilisation des professionnels de la petite enfance à la thématique de l'égalité et à la lutte contre les stéréotypes de genre</li> <li>- observation et articulation entre les actions de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et les actions de prévention et de protection des enfants</li> <li>- place des pères et des mères dans les politiques Enfance Famille</li> <li>- insertion professionnelle des femmes en situation de précarité dans de nouveaux secteurs dans le cadre de la mixité des métiers via le plan d'action du Plan départemental d'insertion</li> <li>- accompagnement vers l'insertion des femmes très éloignées de l'emploi et contribuer à la levée des freins</li> <li>- maintien ou accès au logement des femmes victimes de violences en lien avec les services de l'État et les</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectifs de déploiement en 2023</li> <li>- mis en place en lien avec le CIDFF</li> </ul>

		bailleurs	et l'association la Source
	Lutter contre les stéréotypes	- notion d'égalité dans les politiques publiques départementales, notamment dans les appels à projet	- à mettre en œuvre
	Innover en matière d'égalité femmes-hommes	- étude des expériences diverses pour des solutions innovantes afin de réduire les inégalités femmes hommes - appels à projets innovants pour l'égalité femmes hommes notamment dans les politiques internationales portées par le département et/ou en s'appuyant sur le Fonds social européen	- en cours  - à développer

Suite à son élaboration en mars 2021, les orientations définies dans le plan pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sont désormais à l'étape de mise en œuvre. Pour cela, un groupe de travail transversal aux 5 DGA va être constitué afin de déployer des actions concrètes.

#### ➤ Les lignes directrices de gestion

Les LDG arrêtées le 25 octobre 2021 définissent dans une fiche spécifique des actions concrètes à mettre en œuvre sur le volet RH : « actions de développement d'une culture égalitaire femmes/hommes ».

Propositions opérationnelles	Actions concrètes	Bilan des actions au 31-12-2021
Promouvoir l'égalité dans la communication interne	- Communication interne non sexiste	- mis en œuvre
Sensibiliser et former les agents à l'égalité et la non-discrimination	- Formation et sensibilisation des agents et encadrants - Information sur le dispositif de lutte contre les violences faites aux femmes	- A mettre en œuvre  - A mettre en œuvre
Affiner les données statistiques	- Données statistiques sexuées dans tous les bilans d'activités internes	- RSU
Garantir les conditions de recrutement égalitaire	- Information neutre des candidatures - Développement de la mixité dans les recrutements - Composition paritaire des instances de recrutements	- mis en œuvre  - mis en œuvre
Assurer une gestion de carrière égalitaire	- Analyse des écarts de rémunération - Répartition équitable des nominations	- RSU - mis en œuvre à partir de 2022

Au vu du contexte de 2020-2021, des objectifs et des capacités de mobilisation des équipes, il apparaît que la plupart des actions à développer relèvent des actions de communication.

Aussi en 2022, un groupe de travail représentant chaque DGA, la communication interne et le service communication, sera mis en place afin de faire de l'égalité femme/homme un sujet récurrent dans les supports de communication de la collectivité, en valorisant les actions déjà réalisées. Ce groupe proposera également une feuille de route en adéquation avec les objectifs du plan pour développer les axes qui le nécessitent.

# **ANNEXE 2. RAPPORT ANNUEL RELATIF AUX FONCTIONNAIRES**

## **MIS A DISPOSITION**

Le présent rapport est établi au titre de l'année 2021.

Comme le stipule la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, celui-ci sera intégré dans le rapport social unique (RSU).

La mise à disposition dans la fonction publique consiste à positionner un agent qui, tout en demeurant dans son cadre d'emplois ou corps d'origine, exerce ses fonctions hors de la collectivité où il a vocation à servir. Il est alors réputé occuper un emploi dans la collectivité d'origine et continue à percevoir la rémunération correspondante. La mise à disposition ne peut avoir lieu qu'avec l'accord du fonctionnaire concerné et doit être prévue par une convention conclue entre l'administration d'origine et l'organisme d'accueil.

La collectivité territoriale d'origine tient le rôle de chef de file : à ce titre le conseil départemental supporte les charges résultant notamment de la rémunération, ou des actions relevant du compte personnel de formation.

Le Département des Hautes-Pyrénées continue à gérer la situation administrative de l'agent.

Les conditions de travail du fonctionnaire mis à disposition, sont fixées par l'organisme d'accueil qui prend les décisions relatives à ses congés annuels.

La mise à disposition est prononcée pour une durée maximale de 3 ans. Elle peut être renouvelée explicitement pour des périodes ne pouvant excéder cette durée. Au-delà d'une durée de trois ans et s'il existe un cadre d'emplois de niveau comparable au sein de l'établissement d'accueil, une mutation, un détachement ou une intégration directe sont proposés à l'intéressé.

Durant le mois de janvier 2021, considérant le contexte de pandémie, des professionnels médicaux et administratifs ont été mis à disposition des centres de vaccination identifiés sur le département des Hautes-Pyrénées afin de contribuer à la mission de coopération pour la campagne de vaccination contre le covid-19.

Au 31 décembre 2021, on dénombre :

- 35 agents mis à disposition, pour une durée de trois ans, auprès de 12 organismes associés.

	Nombre d'agents	Quotité Temps de travail
<b>Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement</b>	<b>1</b>	
Attaché territorial	1	40%
<b>Fédération départementale des Offices de Tourisme 65</b>	<b>1</b>	
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	100%
<b>Fédération française de Basket-Ball</b>	<b>1</b>	
Ingénieur en chef hors classe	1	100%
<b>Hautes-Pyrénées Sport Nature</b>	<b>1</b>	
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	100%
<b>Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement</b>	<b>1</b>	
Attaché	1	100%
<b>Centre d'information sur les droits des femmes et des familles des Hautes-Pyrénées (CIDFF 65)</b>	<b>1</b>	
Assistant socio-éducatif	1	100%
<b>Institut Universitaire Technologique</b>	<b>1</b>	
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	100%
<b>Laboratoire des Pyrénées et des Landes</b>	<b>5</b>	
Cadre de santé 1 <sup>ère</sup> classe	1	100%
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	80%
Techniciens paramédicaux de classe supérieure	1	100%
Agent de maîtrise	1	100%
Agent de maîtrise	1	80%

<b>Maison Départementale des Personnes Handicapées</b>	<b>16</b>	
Attaché principal	1	100%
Infirmière en soins généraux de classe normale	1	100%
Ingénieur principal	1	50%
Assistants Socio-éducatif de 1ère classe	3	100%
Rédacteurs	2	100%
Technicien paramédical	1	100%
Adjoint administratif	1	100%
Adjoints administratifs principaux de 1ère classe	3	100%
Adjoints administratifs principaux de 2ème classe	3	100%
<b>Office Départemental des Sports</b>	<b>3</b>	
Attaché principal	1	100%
Rédacteur	1	100%
Opérateur qualifié des activités physiques et sportives	1	100%
<b>Régie Haut-Débit</b>	<b>3</b>	
Ingénieur en chef hors classe	1	100%
Attaché territorial	1	100%
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	100%
<b>Syndicat Mixte pour la Valorisation du Pic du Midi</b>	<b>1</b>	
Ingénieur en chef hors classe	1	100%
<b>Total général</b>	<b>35</b>	
<b>MISE A DISPOSITION AUPRES DE L'A.R.S - Etat d'urgence sanitaire</b>		
(du 7/01/2021 au 29/01/2021.)		
<b>ARS</b>	<b>7</b>	
Médecins	2	<b>100%</b>
Infirmiers	3	<b>100%</b>
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	<b>100%</b>
Agent de maitrise	1	<b>100%</b>

# ANNEXE 3. TELETRAVAIL : BILAN 2019-2020-2021

## Bilan 2019 et 2020 :

	2019		2020	
Nombres de télétravailleurs	40		182	
Encadrants	10		43	
Non encadrants	30		139	
Genre	5 hommes	35 femmes	27 hommes	155 femmes
Filière	Sociale : 17 Administrative : 20 Technique : 3		Sociale : 57 Administrative : 108 Technique : 15 Culturelle : 2	
Titulaires	33		167	
Contractuels	7		15	
RQTH			20	

Le télétravail a été expérimenté dans la collectivité à compter du 18 avril 2017 et déployé à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour l'ensemble des agents de la collectivité en tenant compte des constats réalisés au cours de l'expérimentation.

Le nombre de télétravailleurs a augmenté régulièrement à compter du déploiement et a plus que quadruplé de 2019 à 2020.

## Bilan 2021 :

L'augmentation du nombre de télétravailleurs se poursuit et a presque triplé de 2020 à 2021.

Cette augmentation est certainement due à l'effet du 1<sup>er</sup> confinement qui a permis à beaucoup d'agents d'expérimenter contraints et forcés le télétravail.

Ainsi beaucoup d'agents non enclins au télétravail à la base ont pu découvrir cette organisation de travail et l'adopter.

De plus le télétravail ponctuel, tel que proposé avec le forfait flottant, semble adapté à l'exercice de certaines missions. Ainsi 120 agents ont choisi cette formule.

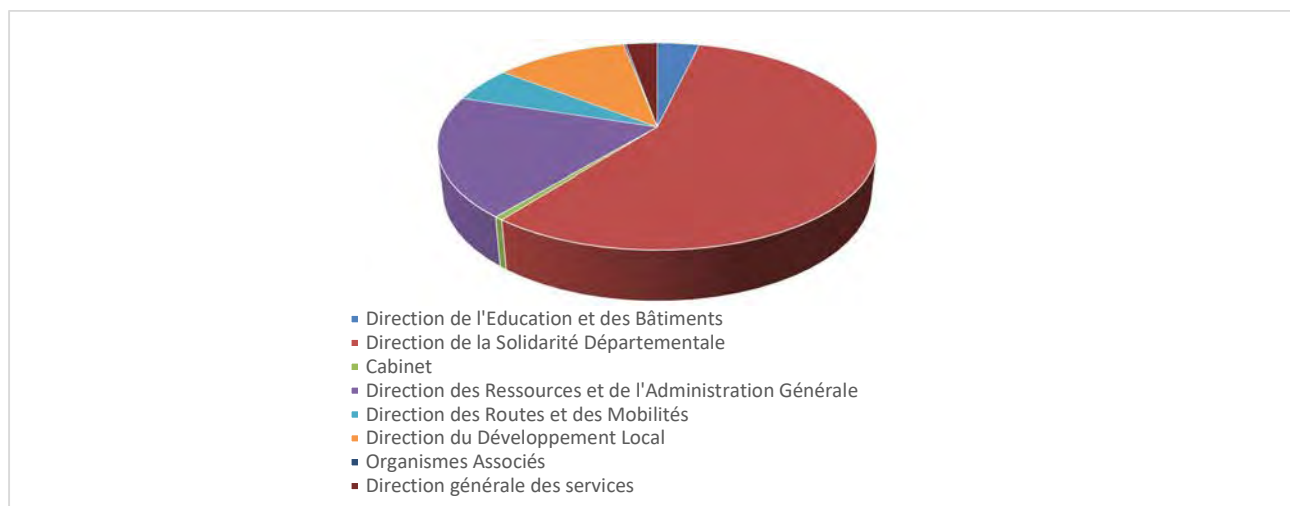
## Nombre d'agents par DGA :

DGA de l'agent	Nombre d'agents	% de l'effectif total
Direction de la Solidarité Départementale	308	56.8%
Direction des Ressources et de l'Administration Générale	102	18.8%
Direction du Développement Local	63	11.6%
Direction des Routes et des Mobilités	30	5.5%
Direction de l'Education et des Bâtiments	20	3.7%
Direction générale des services	15	3%
Cabinet	3	0.4%
Organisme associé	1	0.2%
<b>TOTAL</b>	<b>542</b>	<b>100%</b>

Comme lors des campagnes précédentes, la DSD et la DRAG comptent le plus grand nombre de télétravailleurs.

La répartition entre chaque DGA est quasiment identique à 2020.





### Répartition encadrants-non encadrants par DGA :

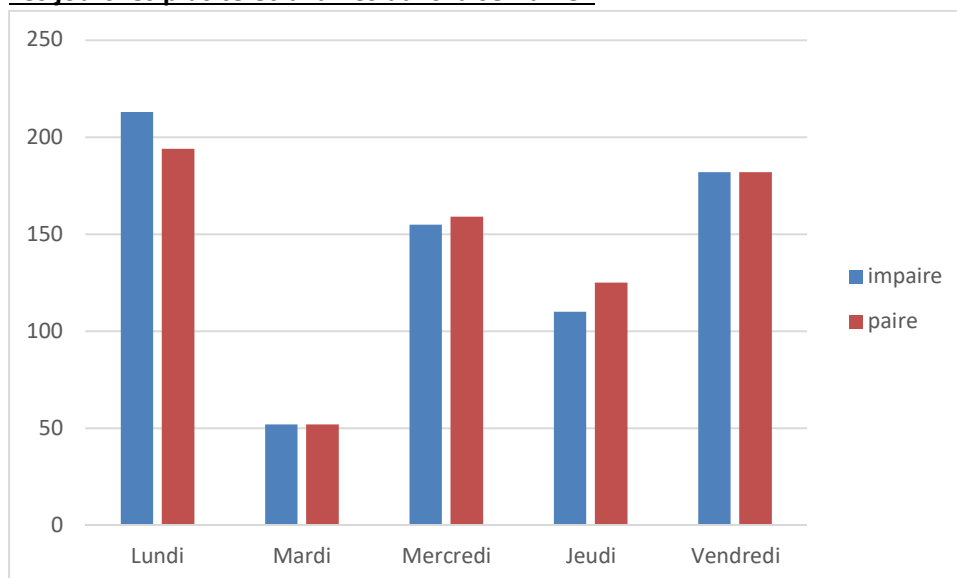
DGA de l'agent	Encadrant ? (O/N)	Nombre d'agents
Direction de l'Education et des Bâtiments	N	14
	O	6
<b>Direction de l'Education et des Bâtiments - Total</b>		<b>20</b>
Direction de la Solidarité Départementale	N	262
	O	46
<b>Direction de la Solidarité Départementale - Total</b>		<b>308</b>
Direction générale des services	N	12
	O	3
<b>Direction générale des services - Total</b>		<b>15</b>
Direction des Ressources et de l'Administration Générale	N	86
	O	16
<b>Direction des Ressources et de l'Administration Générale - Total</b>		<b>102</b>
Direction des Routes et des Mobilités	N	17
	O	13
<b>Direction des Routes et des Mobilités - Total</b>		<b>30</b>
Direction du Développement Local	N	48
	O	15
<b>Direction du Développement Local - Total</b>		<b>63</b>
Cabinet	N	3
	O	0
<b>Cabinet-Total</b>		<b>3</b>
Organismes associés	N	1
<b>Organismes associés -Total</b>		<b>1</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>542</b>

18% d'encadrants / 82% de non encadrants

**Les métiers les plus représentés :**

Métiers	Nombre de demandes	% des demandes totales
Profession médico-sociale sur titre	154	28,4 %
Assistant	111	20,5 %
Référent technique	96	17,7 %
Chef de service	39	7,2 %
Expert technique sans encadrement	24	4,4 %
Chargé de mission	21	3,9 %
Chef d'unité	16	3,0 %
Directeur	13	2,4 %
Chef de service adjoint	9	1,7 %
Agent	4	0,7 %
Psychologue	4	0,7 %
Assistant de direction générale	3	0,6 %
Chargé de communication	3	0,6 %
Directeur Général Adjoint	3	0,6 %
Médecin avec encadrement hiérarchique	3	0,6 %
Puéricultrice	3	0,6 %
Assistant de Gestion Financière, Budgétaire ou Comptable	2	0,4 %
Collaborateur de groupe politique	2	0,4 %
Coordonnateur fonctionnel	2	0,4 %
Emploi passerelle	2	0,4 %
Médecin sans encadrement hiérarchique	2	0,4 %
Travailleur social	2	0,4 %
Cadre Technique socio-éducatif	1	0,2 %
Chargé de mission direction générale	1	0,2 %
Chargé de mission prévention et démocratie participative	1	0,2 %
Chef d'équipe d'entretien de voirie et réseaux divers	1	0,2 %
Chef de service communication opérationnelle	1	0,2 %
Chef de Service Educatif	1	0,2 %
Conseiller energie	1	0,2 %
Conseiller technique	1	0,2 %
Coordinateur d'insertion	1	0,2 %
Coordonnateur budgétaire et comptable	1	0,2 %
Dessinateur CAO	1	0,2 %
Directeur adjoint	1	0,2 %
Directeur adjoint enfance et familles	1	0,2 %
Directeur d'établissement	1	0,2 %
Directeur de la Communication	1	0,2 %
Directeur général adjoint DRAG	1	0,2 %
Expert technique	1	0,2 %
Expert technique avec encadrement	1	0,2 %
Gestionnaire RH	1	0,2 %
Infirmier	1	0,2 %
Référent restauration	1	0,2 %
Surveillant de travaux en infrastructures	1	0,2 %
Travailleur social avec encadrement	1	0,2 %
	1	0,2 %
<b>TOTAL</b>	<b>542</b>	<b>100 %</b>

**Les jours les plus télétravaillés dans la semaine :**

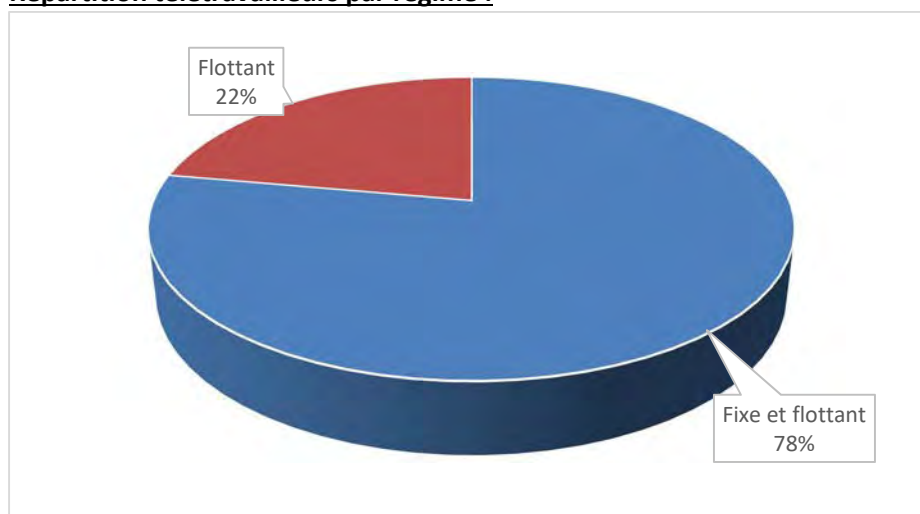


Comme le règlement le permet, chaque chef de service a la possibilité d'imposer une journée calendaire afin de permettre des réunions collectives et du travail en équipe en présentiel.

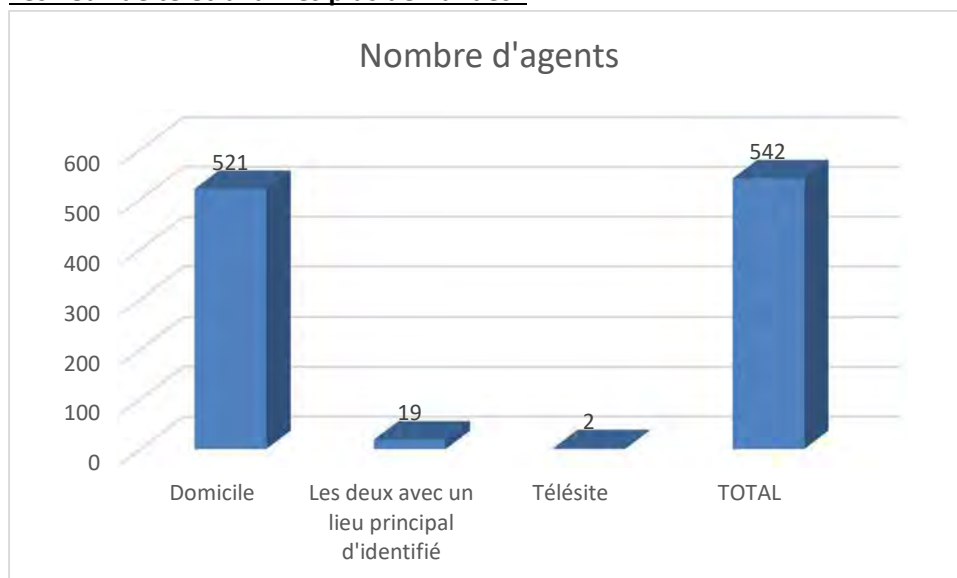
**Répartition télésites :**

Télésite	Nombre d'agents
MDS de Lannemezan	7
MDS Pays des Gaves et Haut Adour site de Bagnères-de-Bigorre	6
Abbaye de l'Escaladieu à Bonnemazon	4
Agence départementale des routes du Pays de Tarbes et du Haut-Adour à Bagnères de Bigorre	1
Agence départementale des routes du Pays du Val d'Adour à Maubourguet	1
MDS Pays des Gaves et Haut Adour site de Lourdes	1
MDS Pays des Gaves et Haut-Adour site d'Argelès-Gazost	1
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>

**Répartition télétravailleurs par régime :**



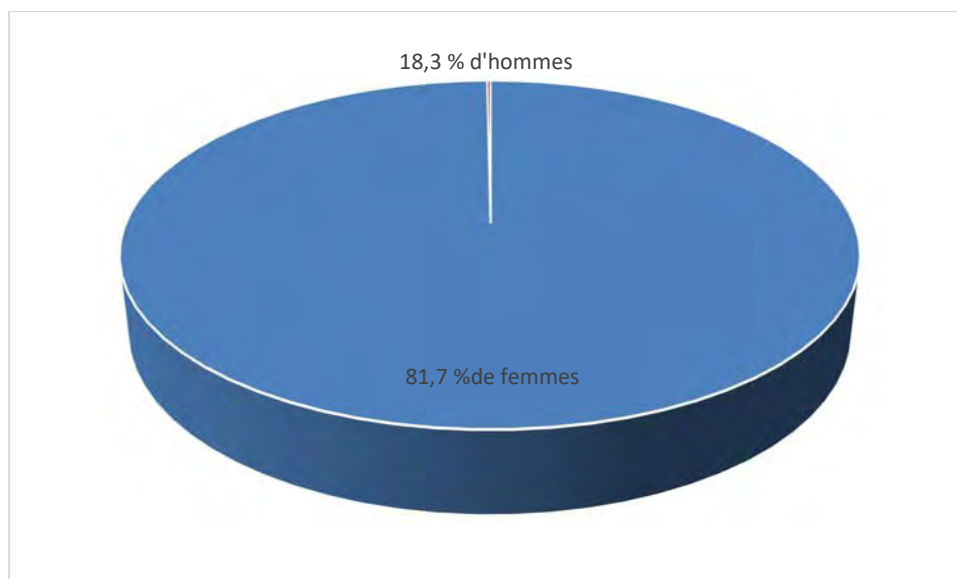
**Les lieux de télétravail les plus demandés :**



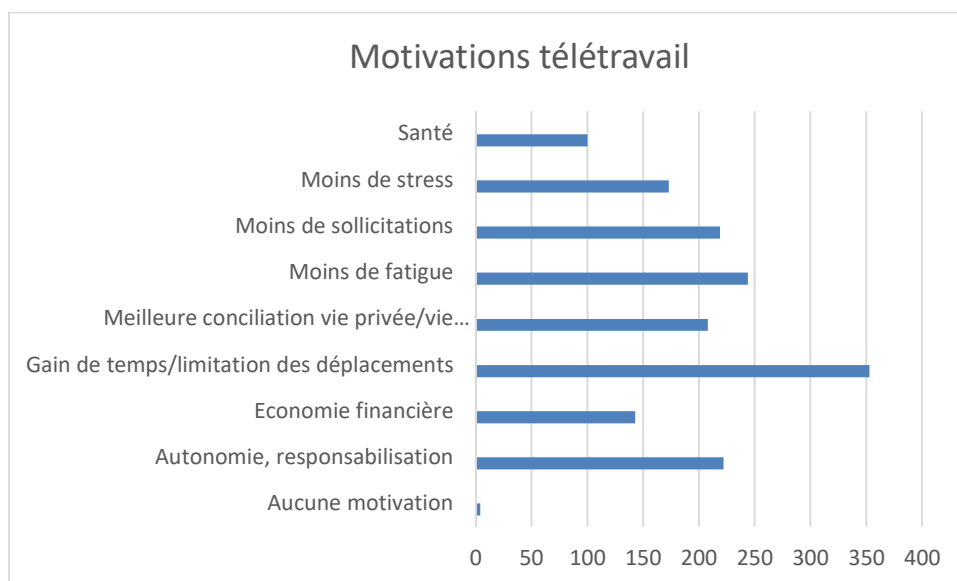
On constate que les télésites ne sont plus aussi sollicités que par le passé, ce qui peut s'expliquer par :

- Une durée journalière forfaitaire en télésite et à domicile
- Expérimentation du télétravail à domicile forcée avec les confinements de l'année 2020

**Répartition Hommes-Femmes :**



## Attentes professionnelles et motivations personnelles vis-à-vis du télétravail :



## Allocation forfaitaire télétravail :

Le règlement de mise en œuvre de télétravail, pris par délibération en date du 09 octobre 2020 (en application du décret du 11 février 2016 modifié), prévoit la prise en charge des coûts ayant un lien direct avec le télétravail au prorata des jours travaillés.

Le décret n°2021-1123 du 26 août 2021, portant création d'une allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents publics, a précisé les conditions d'indemnisation de modalité organisationnelle du travail. Il indique que le « **forfait télétravail** » est applicable aux agents publics exerçant leur mission sous convention de télétravail, aux apprentis ayant conclu un contrat d'apprentissage : **2,50 € par journée de télétravail** effectuée, dans la limite de 220 € par an.

**Au titre de l'année civile 2021**, le paiement du forfait télétravail est intervenu au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

Il a été exceptionnellement ouvert aux télétravailleurs occasionnels pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 9 juin 2021 (télétravail spécifique pendant la période de crise sanitaire) sur la base de l'évènement TLT saisi dans l'application temps de travail.

**A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022**, le « forfait télétravail » est versé automatiquement trimestriellement.

Le versement s'effectue aux agents bénéficiant d'une convention télétravail, sur la base de l'évènement TLT (télétravail fixe) et TJF (télétravail flottant) posé dans l'application de gestion dématérialisée du temps de travail.

Concernant l'année 2021, le forfait télétravail de 2.5 € par journée de télétravail a été versé à 690 agents soit un coût total de 78 045 €.

**ARRETES**

## RAA N°128 du 29 mars 2022

N°	DATE	SERVICE D'ORIGINE	OBJET
1091	28/03/2022	DRM	* Arrêté temporaire d'application portant réglementation de la circulation sur la RD 113 sur le territoire des communes d'Ancizan, Cadéac et Arreau
1092	28/03/2022	DRM	* Arrêté temporaire portant réglementation provisoire de la circulation sur les RD 312, 918, 920 et 921 sur le territoire des communes de Cauterets, Viella, Betpouey, Barèges, Soulom, Villelongue, Chèze, Luz-Saint-Sauveur et Gavarnie-Gèdre
1093	28/03/2022	DRM	* Arrêté temporaire portant réglementation provisoire de la circulation sur les RD 19E et 929 sur le territoire de la commune de Cadéac

\* Inséré au R.A.A.

D.G.S. (Direction Générale des Services)

DIRASS (Direction des Assemblées)

D.R.M. (Direction des Routes et des Mobilités)

D.E.B. (Direction de l'Éducation et des Bâtiments)

D.R.H. (Direction des Ressources Humaines)

D.R.A.G. (Direction des Ressources et de l'Administration Générale)

D.S.D. (Direction de la Solidarité Départementale)

D.D.L. (Direction du Développement Local)



**REGISTRE DES ARRETES  
DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**DIRECTION DES ROUTES  
ET DES TRANSPORTS**

**OBJET : ARRETE TEMPORAIRE D'APPLICATION**

Le Président du Conseil Départemental,

VU l'arrêté temporaire du 15 novembre 2021 prononçant la fermeture provisoire de la route départementale n° 113 dite « de la Hourquette », du PR 0+816 au PR 20+240 sur le territoire des communes d'ANCIZAN, CADEAC et ARREAU.

Sur proposition de M. le Directeur des Routes et des Mobilités,

ARRETE

Article 1 – Les dispositions prescrites par l'arrêté temporaire du 15 novembre 2021 interdisant la circulation des véhicules sur la route départementale n° 113, sur le territoire des communes d'ANCIZAN, CADEAC et ARREAU, sont abrogées à compter du vendredi 25 mars 2022 à 16h00.

Article 2 - Le présent arrêté sera affiché dans les communes d'ANCIZAN, CADEAC et ARREAU et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département des Hautes-Pyrénées.

Tarbes, le **28 MARS 2022**

Pour le Président et par délégation,  
Le Chef de Service  
Service Organisation et Gestion des Routes

  
**Mickaël GAYE-MÉTOU**

Pour attribution :

- MM. les Maires d'ANCIZAN, CADEAC, ARREAU et CAMPAN,
- M. le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie,
- M. le Chef de l'Agence des Routes du Pays des Nestes.

Pour information :

- Mme Maryse BEYRIE, conseillère départementale du canton Neste, Aure et Louron,
- M. Michel PÉLIEU, conseiller départemental du canton Neste, Aure et Louron.

**DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES**

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9  
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – [www.hautespyrenees.fr](http://www.hautespyrenees.fr)





## REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

DIRECTION DES ROUTES  
ET DES MOBILITÉS

### **OBJET : Arrêté temporaire n°13/2022.66**

**Portant réglementation provisoire de la circulation sur les routes départementales n°312,918,920 et 921 sur le territoire des communes de CAUTERETS, VIELLA, BETPOUEY, BAREGES, SOULOM, VILLELONGUE, CHEZE, LUZ-SAINT-SAUVEUR et GAVARNIE-GEDRE.**

Le Président du Conseil Départemental,

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 3221-4,
- VU le code de la route,
- VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière modifiée, approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- VU le règlement de voirie départemental des Hautes-Pyrénées adopté le 7 décembre 2018,
- VU l'avis de Monsieur le Préfet des Hautes Pyrénées demandé le 28 mars 2022,
- VU la demande de l'entreprise SANGUINET FRERES en date du 15 mars 2022,

Considérant qu'en raison du déroulement de travaux de fauchage et élagage sur les routes départementales n° 312, 918, 920, 921, effectués par l'entreprise SANGUINET FRERES, il y a lieu de réglementer la circulation sur ces voies.

### **ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.** En raison du déroulement de travaux de fauchage et d'élagage, la circulation des véhicules sera alternée sur la route départementale n°312 du Point de Repère (PR) 0+000 au PR2+100, sur la route départementale n°918 du Point de Repère (PR) 23+800 au PR31+100, sur la route départementale n°920 du Point de Repère (PR) 1+000 au PR7+700, sur la route départementale n°921 du Point de Repère (PR) 6+400 au PR14+900 et du PR20+420 au PR36+100, sur le territoire des communes de CAUTERETS, VIELLA, BETPOUEY, BAREGES, SOULOM, VILLELONGUE, CHEZE, LUZ-SAINT-SAUVEUR et GAVARNIE-GEDRE.

**ARTICLE 2.** Ces mesures prennent effet à compter du mercredi 30 mars 2022 à 8h00, et resteront en vigueur jusqu'au vendredi 22 avril 2022 à 18h00.

Les contraintes seront levées en dehors des heures de travaux ainsi que les week-end et jours fériés.

Dans le cas d'impossibilité fortuite (intempéries ou contraintes de chantier), cette date pourra être reportée aux 3 jours ouvrés suivants avec l'accord des Services du Conseil Départemental, Agence départementale des Routes du Pays Des Gaves.

**ARTICLE 3.** L'alternat sera effectué au moyen de piquets K10, précédés d'une signalisation d'approche.

### **DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES**

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9  
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – [www.hautespyrenees.fr](http://www.hautespyrenees.fr)

Une interdiction de stationner, et de dépasser, ainsi qu'une limitation de vitesse (50 Km/h) seront mises en place au droit du chantier.

Les agents seront munis d'un gilet de sécurité fluorescent le jour et rétroréfléchissant lors de mauvaises conditions de luminosité.

**ARTICLE 4.** La fourniture, pose et maintenance de la signalisation routière, conforme à l'Instruction Interministérielle ainsi que l'affichage du présent arrêté à chaque extrémité du chantier, seront assurées par l'entreprise SANGUINET FRERES.

L'Agence départementale des Routes du Pays Des Gaves en assurera le contrôle.

Les signaux en place pourront être déposés et la circulation rétablie dès lors que les motifs ayant conduit à leur mise en place (présence de personnel, d'engins ou d'obstacles) auront disparu.

Il en sera de même en cas d'achèvement des travaux avant la date fixée à l'article 2.

**ARTICLE 5.** L'accès des propriétés riveraines et l'écoulement des eaux devront être constamment assurés.

**ARTICLE 6.** Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 7.** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

**ARTICLE 8.** Le présent arrêté sera affiché dans les communes de CAUTERETS, VIELLA, BETPOUEY, BAREGES, SOULOM, VILLELONGUE, CHEZE, LUZ-SAINT-SAUVEUR et GAVARNIE-GEDRE et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Tarbes, le **28 MARS 2022**

Pour le Président et par délégation  
Le chef du service  
Organisation et Gestion des Routes

  
Mickaël GAYE-MÉTOU

Pour attribution :

- MM. les Maires de CAUTERETS, VIELLA, BETPOUEY, BAREGES, SOULOM, VILLELONGUE, CHEZE et LUZ-SAINT-SAUVEUR,
- Mme le Maire de GAVARNIE-GEDRE
- M. le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie,
- M. le directeur de l'entreprise SANGUINET FRERES,
- M. le Chef de l'Agence des Routes du pays Des Gaves.

Pour information :

- Madame Maryse CARRERE, conseillère départementale du canton de la Vallée des Gaves,
- Monsieur Louis ARMARY, conseiller départemental du canton de la Vallée des Gaves,
- Région Occitanie – Service Transports.

**DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES**

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9  
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – [www.hautespyrenees.fr](http://www.hautespyrenees.fr)



## REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

DIRECTION DES ROUTES  
ET DES MOBILITÉS

**OBJET : Arrêté temporaire n°14/2022.109**

**Portant réglementation provisoire de la circulation sur les routes départementales n°19E et n°929 sur le territoire de la commune de CADEAC.**

Le Président du Conseil Départemental,

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 3221-4,
- VU le code de la route,
- VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière modifiée, approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- VU le règlement de voirie départemental des Hautes-Pyrénées adopté le 7 décembre 2018,
- VU l'avis de Monsieur le Préfet des Hautes Pyrénées demandé le 28 mars 2022,
- VU la demande de l'entreprise EPE en date du 24/03/2022.

Considérant qu'en raison du déroulement de travaux d'extension souterraine du réseau BTA sur les routes départementales n° 19E et n° 929, effectués par l'entreprise EPE, il y a lieu de réglementer la circulation sur ces voies.

### ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.** Pour permettre le déroulement de travaux d'extension souterraine du réseau BTA, la circulation des véhicules sera alternée sur la route départementale n° 19E du Point de Repère (PR) 0+000 au PR0+610 et sur la route départementale n°929 du Point de Repère (PR) 54+500 au PR54+600 sur le territoire de la commune de CADEAC.

**ARTICLE 2.** Ces mesures prennent effet à compter du jeudi 31 mars 2022 à 8h00, et resteront en vigueur jusqu'au mercredi 06 avril 2022 à 18h00.

Les contraintes seront levées en dehors des heures de travaux ainsi que les week-end et jours fériés.

Dans le cas d'impossibilité fortuite (intempéries ou contraintes de chantier), cette date pourra être reportée aux 3 jours ouvrés suivants avec l'accord des Services du Conseil Départemental, Agence départementale des Routes du Pays des Nestes.

**ARTICLE 3.** L'alternat sera effectué au moyen de feux tricolores homologués. Ces feux seront précédés d'une signalisation d'approche et d'une signalisation de position rétroréfléchissante haute intensité. Une interdiction de dépasser, de stationner, ainsi qu'une limitation de vitesse (50 km/h) seront mises en place au droit du chantier.

### DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9  
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – [www.hautespyrenees.fr](http://www.hautespyrenees.fr)

**ARTICLE 4.** La fourniture, pose et maintenance de la signalisation routière, conforme à l'Instruction Interministérielle ainsi que l'affichage du présent arrêté à chaque extrémité du chantier, seront assurées par l'entreprise EPE.

L'Agence départementale des Routes du Pays des Nestes en assurera le contrôle.

Les signaux en place pourront être déposés et la circulation rétablie dès lors que les motifs ayant conduit à leur mise en place (présence de personnel, d'engins ou d'obstacles) auront disparu.

Il en sera de même en cas d'achèvement des travaux avant la date fixée à l'article 2.

**ARTICLE 5.** L'accès des propriétés riveraines et l'écoulement des eaux devront être constamment assurés.

**ARTICLE 6.** Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 7.** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

**ARTICLE 8.** Le présent arrêté sera affiché dans la commune de CADEAC et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Tarbes, le **28 MARS 2022**

Pour le Président et par délégation  
Le chef du service  
Organisation et Gestion des Routes



Mickaël GAYE-MÉTOU

Pour attribution :

- M. le Maire de CADEAC,
- M. le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie,
- M. le Directeur de l'entreprise EPE,
- M. le Chef de l'Agence des Routes du pays des Nestes.

Pour information :

- Madame Maryse BEYRIE, conseillère départementale du canton Neste, Aure et Louron
- Monsieur Michel PÉLIEU, conseiller départemental du canton Neste, Aure et Louron,
- Région Occitanie – Service Transports.

**DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES**

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9  
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – [www.hautespyrenees.fr](http://www.hautespyrenees.fr)